Volume n° 113

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU
BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1998

Automne 2000

Canada

101-01621/

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU
BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1998

Automne 2000

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au :

Conseil national du bien-être social
2e étage, 1010 rue Somerset ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Poverty Profile 1998

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2000
N° de cat. H67-1/4-1998F
ISBN 0-662-85335-0

N° de Poste-publications canadienne 1453122

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS 3

II. LA PAUVRETÉ – TENDANCES RÉCENTES 9

TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PARTICULIERS CANADIENS 9
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ET LES PERSONNES SEULES 15

III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES 25

IV. LA SITUATION DE PAUVRETÉ EN 1998 37

TYPE DE FAMILLE 37
AUTRES DIFFÉRENCES PAR ÂGE, SEXE ET TYPE DE FAMILLE 39
TRAVAIL 44
NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS 47
NIVEAU DE SCOLARITÉ 49
ANNÉE D'IMMIGRATION 53
RÉGION DE RÉSIDENCE 54

V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET ÉCART DE PAUVRETÉ 56

VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU 67

FAMILLES ET PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS 69
FAMILLES ET PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS 71

VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS 82

LES PETITS SALARIÉS 82
LES ENFANTS 86
LES FEMMES 94
LES PERSONNES ÂGÉES 96

CONCLUSION 102

ANNEXES 103

SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS (BASE DE 1986) POUR 1999 PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL 103
SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS (BASE DE 1986) POUR 2000 PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL 103
STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1998 104
DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, 1998 105

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL 107

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL 108

INTRODUCTION

Le Conseil national du bien-être social a constaté avec plaisir que bon nombre des taux de pauvreté ont légèrement diminué au Canada, en 1998. Pour la première fois depuis 1994, moins de 5 millions d'enfants, de femmes et d'hommes vivaient dans la pauvreté dans notre pays. Le taux de pauvreté de 16,4 p. 100 était le plus bas depuis 1992. Faut-il s'en réjouir? Pas vraiment! La faible réduction de la pauvreté ne fait guère honneur à un pays riche qui vient de connaître une septième année consécutive de croissance économique.

Au total, 4,9 millions de personnes, soit 16,4 p. 100 de la population du Canada, étaient pauvres en 1998, c'est-à-dire 1,4 million de personnes ou 41 p. 100 de plus qu'en 1989, la dernière année complète avant la plus récente récession.

Malgré les discours des gouvernements qui veulent accorder la priorité aux enfants, environ un enfant au Canada sur cinq, soit 1,3 million d'enfants, était pauvre en 1998. C'est environ 400 000 enfants, ou 42 p. 100, de plus qu'en 1989, année où la Chambre des communes a adopté une résolution visant à mettre fin à la pauvreté chez les enfants en 2000. La hausse a été particulièrement forte en Ontario, où le nombre d'enfants pauvres est presque deux fois plus élevé qu'en 1989.

Les personnes au bas de l'échelle des revenus ne participent manifestement pas à la croissance économique au même titre que la majorité des autres Canadiennes et Canadiens. Force est de constater aussi qu'en cette période de prospérité économique et d'excédents budgétaires, la plupart des gouvernements ne sont pas encore prêts à entreprendre sérieusement de résoudre ces problèmes, ni même à assurer un soutien raisonnable aux personnes à faible revenu, et ce, que celles-ci fassent partie ou non de la population active.

Certaines données statistiques sont tout simplement effroyables:

- La majorité des personnes pauvres doivent vivre avec des milliers de dollars de moins que le seuil de pauvreté. De fait, le nombre de personnes ayant un revenu inférieur à 50 p. 100 du seuil de pauvreté a augmenté de façon très appréciable depuis quelques années : de 143 000 familles et 287 000 personnes seules en 1989, ces nombres atteignaient 233 000 familles et 463 000 personnes seules en 1998. Le fait d'avoir un revenu inférieur à 50 p. 100 du seuil de pauvreté signifie qu'une famille torontoise de quatre personnes doit se débrouiller, on ne sait pas comment, avec un revenu global de 16 353 $ ou moins par année, soit un maximum de 1 363 $ par mois.

- Malgré les légères diminutions constatées en 1998, les taux de pauvreté des mères seules et de leurs enfants demeurent terriblement élevés et témoignent malheureusement de l'échec de la résolution adoptée en 1989 par la Chambre des communes visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici la fin du siècle. Le taux global de pauvreté des mères seules s'établissait à 54,2 p. 100 en 1998, et celui des familles dirigées par des mères seules de moins de 25 ans se situait à un niveau effarant de 85,4 p. 100. On dénombrait 83 000 mères seules ayant un revenu inférieur à

50 p. 100 du seuil de pauvreté en 1998. Ce nombre n'a été dépassé qu'une seule fois depuis 1989, soit en 1996, où le chiffre correspondant s'établissait à 99 000.

- Chez les jeunes de moins de 25 ans, les taux de pauvreté, qui étaient déjà trop élevés au début des années 1990, ont continué d'augmenter. Ainsi, le taux de pauvreté des familles dirigées par une personne de moins de 25 ans est passé de 28 p. 100 en 1989 à 43,3 p. 100 en 1998, et celui des personnes seules de moins de 25 ans, de 47,8 p. 100 en 1989 à 60,7 p. 100 en 1998.

- Comme par les années passées, la seule lueur d'espoir vient des données statistiques sur la pauvreté chez les personnes âgées. En effet, le taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus était de 17,5 p. 100 en 1998, soit le taux le plus bas depuis 1995. Toutefois, le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus était de 39,4 p. 100, soit un des plus élevés de toutes les catégories de familles.

Le Profil de la pauvreté, 1998 est une mise à jour du rapport annuel sur la pauvreté publié par le Conseil national du bien-être social. Il se fonde sur des preuves de fait établies par Statistique Canada et il comprend de nombreuses données statistiques relatives à 1998, ainsi que les tendances de la pauvreté depuis 1980. Comme par le passé, le présent rapport est plus une analyse de certains faits qu'un programme d'élimination de la pauvreté ; il ne comprend donc aucune recommandation particulière. Le Conseil national du bien-être social a publié au fil des ans de nombreux autres rapports qui renferment des propositions afin de lutter contre la pauvreté.

Les données mentionnées dans le Profil de la pauvreté visent à brosser le tableau de la pauvreté pendant une seule année. Elles ne nous permettent pas de savoir quelles personnes pauvres en 1998 l'étaient aussi pendant les années précédentes ou pendant combien d'années elles le seront vraisemblablement. L'Enquête de Statistique Canada sur la dynamique du travail et du revenu nous fournira des données à long terme sur la dynamique de la pauvreté. Le Conseil national du bien-être social prévoit intégrer aux prochaines éditions du Profil de la pauvreté des renseignements sur les fluctuations des revenus des personnes au Canada, au fil des ans.

Le Conseil national du bien-être social espère que le présent rapport aidera à mieux saisir le phénomène de la pauvreté au Canada, sujet abondamment traité, mais toujours mal compris. Les mythes et les stéréotypes sur la pauvreté et sur les pauvres sont profondément enracinés dans notre société. Nous espérons que le présent rapport permettra de dissiper certaines idées fausses et qu'il incitera les gouvernements à employer tous les outils dont ils disposent pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent tous profiter des grandes richesses de notre pays. Mieux encore, nous espérons qu'il éclairera les gouvernements sur leurs priorités au début d'un nouveau siècle : offrir à chacun de meilleures occasions de profiter des énormes surplus budgétaires des gouvernements.

I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Depuis 1965, Statistique Canada a employé les résultats d'une enquête sur les ménages appelée Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté dans les ménages privés du Canada. En 1993, Statistique Canada a établi une nouvelle Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les objectifs de cette enquête sont presque identiques, mais la méthode est différente. En effet, l'EFC donnait un instantané de la situation des gens à un moment précis ; l'EDTR suit l'évolution de la situation des gens pendant une période de six ans. L'EDTR remplace donc l'EFC à titre de source des estimations du revenu annuel, à partir de l'année de base 1996.

Auparavant, les données statistiques sur la pauvreté destinées au Profil de la pauvreté étaient extraites de l'EFC. Or, comme cette enquête n'existe plus, le rapport de cette année repose sur des données tirées des deux enquêtes susmentionnées. Ainsi, les données de 1997 et de 1998 viennent de l'EDTR, et celles des années antérieures sont tirées de l'EFC. L'EDTR de 1998 a été faite en janvier et mai 1999 auprès d'un échantillon d'environ 30 000 ménages de toutes les régions du pays, sauf le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, les réserves indiennes et des établissements tels les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1998. Près des trois quarts des répondants à l'EDTR ont consenti à l'utilisation des données inscrites sur les feuillets T1 pour fournir des données sur leur revenu.

NOTE AUX LECTEURS

Les données statistiques sur la pauvreté en 1997 mentionnées dans le présent rapport sont légèrement différentes de celles du Profil de la pauvreté, 1997 en raison de l'intégration des données de l'EDTR de 1997 au présent rapport annuel. Le Conseil national du bien-être social a décidé de remplacer les données de l'EFC de 1997 par celles de l'EDTR de la même année, afin que la modification de la source des données de 1998 n'influe pas sur les fluctuations observées entre 1997 et 1998. Statistique Canada a suivi de près la comparabilité de l'EFC et de l'EDTR et a conclu que les deux enquêtes décrivent de façon identique la situation des revenus au Canada et permettent d'obtenir des résultats comparables[1]. Les résultats des deux enquêtes de 1997 sont donc « exacts » et devraient être considérés comme des sources d'information d'égale valeur sur la pauvreté au Canada.

Statistique Canada a publié les résultats de 1998 dans Le revenu au Canada, 1998. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres totalisations

[1] Pour avoir plus d'informations, consultez les publications de Statistique Canada telles que Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), 1993-1997 : Mise à jour (N° de catalogue 75F0002M – 99007).

spéciales[2]. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement MM. Philip Giles et Kevin Bishop et Mme Cathy Cotton, de la Division des statistiques du revenu. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. On désigne par « seuils de faible revenu » les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, de logement et de vêtement représentent une part démesurée des dépenses des ménages. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer cette part supplémentaire à 20 p. 100. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtement, il en a déduit que les Canadiennes et les Canadiens ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus de leur revenu aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en région rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1998 sont dits « seuils de faible revenu ayant pour base 1986 » pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtement. Les 35 seuils de faible revenu pour 1998 sont présentés dans le tableau 1.1 ci-après. Les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1999 et 2000 figurent à l'annexe.

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu et a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans le présent rapport se fondant sur les seuils de faible revenu ayant pour base 1986, elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Le Conseil national du bien-être social prévoit commencer à utiliser les seuils de faible revenu ayant pour base 1992 à partir de la prochaine édition du Profil de la pauvreté[3]. Chaque année de référence constitue une façon appropriée de mesurer la pauvreté au Canada. Comme les données de l'année de base 1992 sont

---

[2] Les données inédites fournies par Statistique Canada excluaient une donnée dont l'importance sur une source de revenu est si grande qu'elle a influé de façon marquée sur diverses mesures du revenu habituellement employées dans le Profil de la pauvreté. Certaines données de la présente édition du Profil de la pauvreté peuvent donc être légèrement différentes de celles que Statistique Canada a publiées.

[3] La méthode utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992 est identique à celle de 1986. Cependant, selon les données de l'enquête de 1992, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement ont été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacreraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.

maintenant plus souvent employées et utilisées, le Conseil prévoit utiliser ces données dans son prochain rapport.

TABLEAU 1.1 : SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1998

Taille de la famille	Taille de la collectivité				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 486 $	14 481 $	14 146 $	12 896 $	11 223 $
2	22 346 $	19 629 $	19 175 $	17 478 $	15 215 $
3	28 405 $	24 951 $	24 373 $	22 217 $	19 337 $
4	32 706 $	28 723 $	28 062 $	25 582 $	22 264 $
5	35 732 $	31 384 $	30 659 $	27 949 $	24 327 $
6	38 787 $	34 064 $	33 279 $	30 336 $	26 406 $
7 et plus	41 717 $	36 642 $	35 795 $	32 631 $	28 401 $

Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes « pauvre » et « faible revenu ». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

La figure 1.1 montre huit méthodes de mesure de la pauvreté, soit deux versions des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada (année de base 1986) et six autres seuils parfois mentionnés dans d'autres rapports sur la pauvreté[4].

[4] Les données pour la figure 1.1 proviennent du chapitre 2 du rapport intitulé Données de base sur la pauvreté au Canada - 1994 par David Ross, E. Richard Shillington et Clarence Lochhead et publié par le Conseil canadien de développement social et la version de 1996 de Poverty in Canada par Christopher A. Sarlo et publié par The Fraser Institute.

Figure 1.1: Seuils de pauvreté pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, 1998

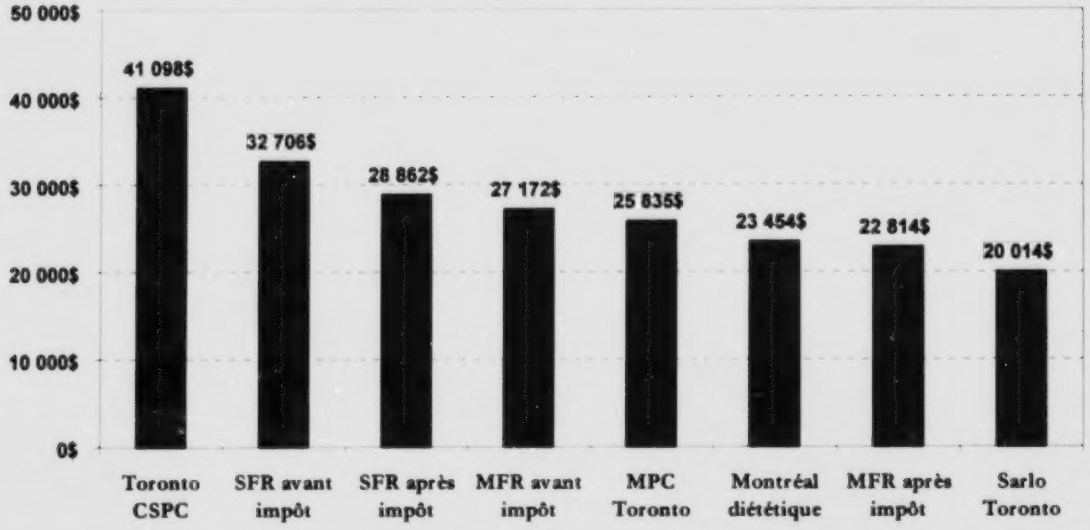

La première barre de la figure 1.1 correspond au CSPC de Toronto, c'est-à-dire les guides budgétaires établis par le Community Social Planning Council of Toronto, autrefois appelé le Social Planning Council of Metropolitan Toronto. Le Conseil national du bien-être social s'est servi de l'indice des prix à la consommation pour la mise à jour de 1998 des calculs originaux.

Les deux barres suivantes correspondent à deux versions des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Les SFR avant impôt tiennent compte du revenu total, dont les paiements de transfert aux particuliers, mais non de l'impôt sur le revenu versé aux gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Les SFR après impôt reposent sur le revenu après impôt, c'est-à-dire le revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu versé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les MFR (mesures de faible revenu) avant impôt et après impôt sont établies par Statistique Canada et sont toutes deux calculées d'après la moitié du revenu familial médian. Les MFR varient selon la taille et la composition de la famille, mais elles sont identiques dans toutes les régions du pays. Elles ne tiennent pas compte à la fois des coûts plus élevés de la vie dans les grandes villes et des coûts moins élevés de la vie dans les régions rurales. Les deux ensembles de MFR sont les deux seules barres de la figure 1.1 qui demeurent constantes partout au Canada.

Le recours à la moitié du revenu familial médian, redressé selon la taille de la famille, est la méthode le plus souvent employée pour faire des comparaisons internationales sur la pauvreté.

Les MFR et les autres mesures semblables permettent de faire des comparaisons intéressantes à un moment précis, mais elles tendent à « aplanir » les données sur une longue période et elles ne rendent pas bien compte des hauts et des bas du cycle économique.

Les mesures fondées sur un panier de consommation (MPC) à Toronto ont été établies par Développement des ressources humaines Canada à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces mesures correspondent de façon très générale au coût d'achat d'un panier de produits et de services, sur le marché local. La barre de la figure 1.1 correspond à la situation d'une famille de Toronto. Le chiffre a été mis à jour pour 1998 par le Conseil national du bien-être social, mais il ne reflète pas les changements apportés à la méthodologie après 1996.

Montréal diététique désigne le revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie minimum adéquat à un couple ayant deux revenus, ainsi qu'un fils de 15 ans et une fille de 10 ans, à Montréal, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal et les mises à jour du Conseil national du bien-être social. Le groupe a établi également des lignes directrices sur les besoins de base ; ces lignes directrices s'appliquent uniquement à l'aide à court terme et sont légèrement moins élevées.

Sarlo Toronto désigne le seuil de pauvreté, à Toronto, établi par Christopher A. Sarlo et comprenant les mises à jour de 1998 faites par le Conseil national du bien-être social. M. Sarlo a également établi des « seuils de confort social » qui sont deux fois plus élevés que ses seuils de pauvreté.

Les statistiques sur la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. La plupart des données présentées dans le présent rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage.

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles « non pauvres » vivent au-dessus. Il en va de même des personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules de la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1998, il y avait 314 000 familles pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme seule de moins de 65 ans. Le nombre total de familles comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme seule de moins de 65 ans était estimé à 580 000. Donc, le taux de pauvreté en 1998 est de 314 000 divisé par 580 000, soit 54,2 p. 100.

Les expressions « proportion de la pauvreté » et « risque de pauvreté » sont parfois employées à la place de « taux de pauvreté ». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent reçu par tous les membres d'une famille âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transferts gouvernementaux (Assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec, Supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, prestation fiscale canadienne pour enfants, autres crédits ou allocations aux enfants, prestations d'assistance sociale versées en vertu de programmes provinciaux et municipaux, indemnités d'accident du travail, crédits de TPS/TVH, crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et tous les autres transferts gouvernementaux), les pensions et les revenus divers (bourses d'études et pensions alimentaires, par exemple).

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de « gains » plutôt que de « revenu », et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

Statistique Canada a révisé ses données sur le faible revenu pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu. Les révisions incluent la modification des estimations démographiques en fonction de la base de données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations pour corriger l'insuffisance de la couverture, et la prise en compte des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada.

Le Conseil national du bien-être social a décidé, à titre de règle générale, de continuer d'employer les données déjà publiées à l'égard des années antérieures. Les modifications n'ont eu que des incidences minimes sur les taux de pauvreté, mais elles tendent à majorer légèrement le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. Les données sur la pauvreté qui se fondent sur les nouveaux facteurs de pondération de Statistique Canada sont parfois employées dans le nouveau rapport ; les exceptions sont mentionnées dans les notes.

II. LA PAUVRETÉ – TENDANCES RÉCENTES

Les taux de pauvreté ont presque tous légèrement diminué en 1998, mais ils étaient néanmoins beaucoup plus élevés que pendant les années qui ont précédé immédiatement la récession de 1990-1991. Plus de 4,9 millions de Canadiennes et de Canadiens, dont 1,3 millions d'enfants, vivaient dans la pauvreté en 1998. Il y a lieu en particulier de s'inquiéter des taux de pauvreté chez les personnes de 65 ans et moins, qui étaient encore très élevés par rapport aux taux antérieurs, et ce, malgré sept années consécutives de croissance économique.

Pendant ce temps, les taux de pauvreté des personnes âgées ont continué de régresser, à l'exception de celui des hommes seuls. Le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus a encore diminué et atteint un nouveau seuil record en 1998.

Le présent chapitre décrit les principales tendances nationales en matière de pauvreté, de 1980 à 1998, à l'aide de deux mesures. La première tient compte des particuliers, sans égard à leur situation familiale, et l'autre tient compte des particuliers, par catégorie de famille ou à titre de personnes seules.

TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PARTICULIERS CANADIENS

Une des façons d'étudier la pauvreté consiste à dénombrer les personnes qui vivent dans cet état. Le tableau 2.1 indique le nombre de personnes pauvres, la population totale et le taux de pauvreté pour chaque année de 1980 à 1998.

En 1980, le taux de pauvreté s'établissait à 15,3 p. 100, car un peu plus de 3,6 millions de personnes vivaient dans la pauvreté. Le nombre de personnes pauvres et le taux de pauvreté ont augmenté après la récession de 1981-1982, puis diminué lentement jusqu'en 1989 pour s'établir à 3 487 000 personnes pauvres, soit un taux de pauvreté de 13,6 p. 100. Le taux de pauvreté et le nombre de personnes pauvres ont de nouveau augmenté lors de la récession de 1990-1991. Toutefois, contrairement aux années 1980, le nombre de personnes pauvres et le taux de pauvreté n'ont pas diminué après la récession de 1990-1991. En fait, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a cessé d'augmenter et d'atteindre des niveaux records, et les taux de pauvreté demeuraient relativement constants, à un peu plus de 17 p. 100.

Ce n'est qu'en 1998 que nous avons constaté une baisse du nombre de personnes pauvres. Pour la première fois depuis 1994, moins de 5 millions de personnes vivaient dans la pauvreté. On a constaté aussi une légère diminution du taux de pauvreté, qui s'établissait à 16,4 p. 100, le taux le plus bas depuis 1992. Malgré ces diminutions, toutefois, ces données demeurent beaucoup plus élevées que les données comparables correspondant aux années qui ont précédé immédiatement la dernière récession.

TABLEAU 2.1 : TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS

	Nombre de pauvres	Toutes les personnes	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	23 626 000	15,3 %
1981	3 643 000	23 814 000	15,3 %
1982	3 951 000	24 021 000	16,4 %
1983	4 406 000	24 229 000	18,2 %
1984	4 397 000	24 348 000	18,1 %
1985	4 170 000	24 535 000	17,0 %
1986	3 976 000	24 807 000	16,0 %
1987	3 912 000	25 075 000	15,6 %
1988	3 744 000	25 348 000	14,8 %
1989	3 487 000	25 729 000	13,6 %
1990	3 821 000	26 099 000	14,6 %
1991	4 227 000	26 495 000	16,0 %
1992	4 320 000	26 901 000	16,1 %
1993	4 775 000	27 398 000	17,4 %
1994	4 795 000	28 867 000	16,6 %
1995	5 070 000	29 193 000	17,4 %
1996	5 190 000	29 542 000	17,6 %
1997	5 300 000	29 730 000	17,8 %
1998	4 910 000	29 994 000	16,4 %

Des tendances semblables ressortaient des données statistiques sur la pauvreté des enfants mentionnées dans le tableau 2.2. Pendant les années 1980, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté et le taux de pauvreté des enfants ont atteint un premier sommet en 1984, après la récession de 1981-1982, puis ils ont diminué jusqu'à la fin des années 1980. Lorsque la Chambre des communes a adopté à l'unanimité, en 1989, une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, on comptait 934 000 enfants pauvres et le taux de pauvreté des enfants était de 14,5 p. 100.

TABLEAU 2.2 : TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

	Enfants pauvres	Tous les enfants	Taux de pauvreté
1980	984 000	6 619 000	14,9 %
1981	998 000	6 552 000	15,2 %
1982	1 155 000	6 476 000	17,8 %
1983	1 221 000	6 437 000	19,0 %
1984	1 253 000	6 377 000	19,6 %
1985	1 165 000	6 361 000	18,3 %
1986	1 086 000	6 390 000	17,0 %
1987	1 057 000	6 380 000	16,6 %
1988	987 000	6 395 000	15,4 %
1989	934 000	6 438 000	14,5 %
1990	1 105 000	6 522 000	16,9 %
1991	1 210 000	6 606 000	18,3 %
1992	1 218 000	6 704 000	18,2 %
1993	1 415 000	6 799 000	20,8 %
1994	1 334 000	6 997 000	19,1 %
1995	1 441 000	7 011 000	20,5 %
1996	1 481 000	7 093 000	20,9 %
1997	1 439 000	7 081 000	20,3 %
1998	1 327 000	7 052 000	18,8 %

La récession de 1990-1991 a de nouveau fait bondir le taux de pauvreté chez les enfants, qui a plafonné en 1996, lorsque près de 1,5 millions d'enfants vivaient dans la pauvreté et que le taux de pauvreté des enfants atteignait 20,9 p. 100. La légère baisse amorcée en 1997 s'est poursuivie en 1998 : on comptait alors 1,3 millions d'enfants vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté s'établissait à 18,8 p. 100. Toutefois, ces données sont toujours beaucoup plus élevées que les seuils constatés en 1989.

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans le présent rapport.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents le sont. Une des principales causes de la pauvreté des parents est l'absence de bons emplois. Il ne faudrait donc pas s'étonner que les taux de pauvreté des adultes de moins de 65 ans tendent à suivre les fluctuations du taux de chômage. Toutefois, ce lien est moins évident depuis quelques années.

La figure 2.1 présente la courbe du taux de chômage annuel moyen chez les personnes de 15 ans et plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 64 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. En 1998, le taux de chômage était de 8,3 p. 100, et le taux de pauvreté, de 15.3 p. 100.

Jusqu'en 1993, les deux courbes étaient généralement parallèles. Quand le taux de chômage augmentait, le taux de pauvreté augmentait et quand le taux de chômage diminuait, le taux de pauvreté diminuait ainsi.

Ce profil a été modifié pendant la reprise qui a suivi la récession de 1990-1991. Le taux de chômage n'a cessé de diminuer, mais le taux de pauvreté n'a pas suivi la même tendance. De fait, le taux de pauvreté chez les adultes de moins de 65 ans a légèrement augmenté. Ce n'est qu'en 1998, après six ans de baisse constante du taux de chômage, que l'on a constaté un léger repli du taux de pauvreté chez les personnes en âge de travailler. Un grand nombre de personnes se situant au bas de l'échelle des revenus semblent avoir été laissées pour compte dans le cycle actuel de croissance économique.

Figure 2.1: Tendances des taux de chômage et de pauvreté

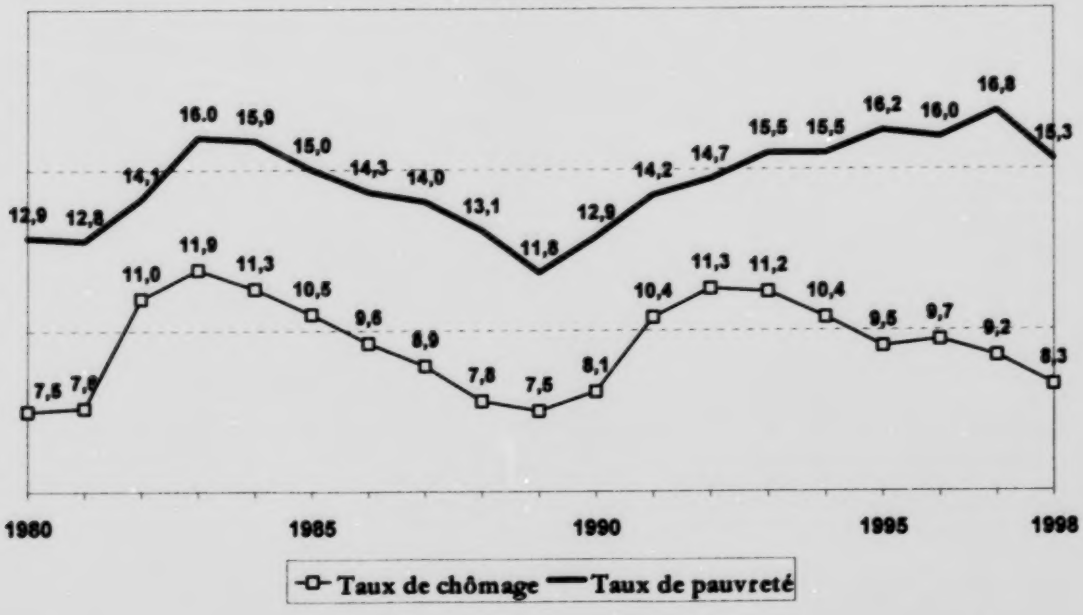

Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées, parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans et plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

Le nombre total de personnes âgées a augmenté de 65 p. 100 de 1980 à 1998. Toutefois, le nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté a diminué de 14 p. 100. Le tableau 2.3 montre que 731 000 personnes âgées vivaient dans la pauvreté en 1980, contre 629 000 en 1998. Le taux de pauvreté de 33,6 p. 100 en 1980 a fortement chuté pour s'établir à 17,5 p. 100 en 1998.

L'amélioration de la situation des personnes âgées était le résultat direct des politiques et des programmes gouvernementaux établis depuis les années 1960. Au nombre des principales mesures qui ont fait diminuer la pauvreté chez les personnes âgées, mentionnons le Supplément de revenu garanti, établi par le gouvernement fédéral en 1967 à l'intention des personnes âgées à faible revenu, ainsi que la mise en œuvre du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec, en 1966. Le Régime de pensions du Canada était le fruit d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'aider les travailleurs à épargner un peu, chaque année, en prévision de la retraite. Le RPC est encore exploité à titre de partenariat entre les deux ordres de gouvernement.

TABLEAU 2.3 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ, PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

	Personnes âgées pauvres	Toutes les personnes âgées	Taux de pauvreté
1980	731 000	2 177 000	33,6 %
1981	733 000	2 223 000	33,0 %
1982	648 000	2 272 000	28,5 %
1983	719 000	2 324 000	30,9 %
1984	669 000	2 397 000	27,9 %
1985	669 000	2 473 000	27,0 %
1986	637 000	2 557 000	24,9 %
1987	627 000	2 635 000	23,8 %
1988	634 000	2 710 000	23,4 %
1989	599 000	2 793 000	21,4 %
1990	554 000	2 873 000	19,3 %
1991	590 000	2 950 000	20,0 %
1992	564 000	3 027 000	18,6 %
1993	636 000	3 100 000	20,5 %
1994	567 000	3 297 000	17,2 %
1995	572 000	3 379 000	16,9 %
1996	655 000	3 465 000	18,9 %
1997	644 000	3 529 000	18,3 %
1998	629 000	3 599 000	17,5 %

TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ET LES PERSONNES SEULES

Les statistiques de la pauvreté concernant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation des personnes pauvres par catégories – familles et personnes seules – comme dans le tableau 2.4. Les taux de pauvreté des personnes seules sont habituellement entre deux fois et demie et trois fois plus élevés que ceux des familles. En 1998, le taux de pauvreté des personnes seules s'établissait à 36,1 p. 100 et celui des familles à 13,2 p. 100, soit un multiple de 2,73.

La principale raison pour laquelle les taux de pauvreté des familles sont toujours inférieurs à ceux des personnes seules vient du fait que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté depuis une génération, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux conjoints ont travaillé à l'extérieur du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de Sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories. Les quatre principales catégories de familles sont les couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus, les couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, les couples mariés de moins de 65 ans sans enfant de moins de 18 ans et les mères seules âgées de moins de 65 ans et ayant des enfants de moins de 18 ans. Ces quatre sous-catégories représentaient 78 p. 100 de l'ensemble des familles pauvres en 1998. Entraient dans l'autre tranche de 22 p. 100 les types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de 18 ans ou plus, les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants et l'unité familiale constituée de frères et de sœurs vivant sous le même toit.

Les quatre catégories de personnes seules sont les hommes seuls de moins de 65 ans, les hommes seuls de 65 ans et plus, les femmes seules de moins de 65 ans et les femmes seules de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

TABLAU 2.4 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ, FAMILLES ET PERSONNES SEULES

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %
1993	1 116 000	14,8 %	1 306 000	37,1 %
1994	1 108 000	13,7 %	1 421 000	37,0 %
1995	1 187 000	14,4 %	1 399 000	36,1 %
1996	1 230 000	14,8 %	1 457 000	37,0 %
1997	1 212 000	14,7 %	1 546 000	37,6 %
1998	1 099 000	13,2 %	1 535 000	36,1 %

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième source de revenu de retraite se manifeste de façon explicite dans les données statistiques sur la pauvreté pour les quatre catégories de familles indiquées dans les tableaux 2.5, 2.6, 2.7 et 2.8. Les taux de pauvreté chez les familles dirigées par des mères seules ont toujours été entre cinq et six fois plus élevés, en moyenne, que les taux de pauvreté des couples mariés avec ou sans enfants.

Le nombre de couples pauvres avec enfants et les taux de pauvreté ont fluctué selon la conjoncture économique, de 1980 jusqu'au début des années 1990, avant de se fixer à des niveaux relativement élevés jusqu'au milieu des années 1990. Ainsi, en 1998, le nombre de couples pauvres avec enfants et leur taux de pauvreté avaient atteint les niveaux les plus faibles depuis 1992. On comptait 319 000 couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans en 1998, et le taux de pauvreté s'établissait à 10,4 p. 100. Toutefois, ces données sont encore plus élevées que les seuils de 1989, avant la récession, où l'on dénombrait 254 000 couples pauvres de moins de 65 ans et ayant des enfants de moins de 18 ans, soit un taux de pauvreté de 8,5 p. 100.

Le nombre total de couples avec enfants, pauvres et non pauvres, n'a presque pas bougé de 1980 à 1998. Pendant cette période, le nombre total de mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a presque doublé, passant de 318 000 en 1980 à 580 000 en 1998.

L'augmentation du nombre de chefs de familles monoparentales s'est accompagnée d'une hausse du nombre de mères seules pauvres. Pendant la récession du début des années 1980, le nombre de mères seules pauvres a augmenté légèrement, en proportion du nombre total de mères seules. Pendant la reprise qui a suivi cette récession, le nombre de mères seules pauvres a légèrement diminué, mais sans jamais revenir au seuil de 318 000 constaté en 1980. Après la récession de 1990-1991, ces données ont fait un bond considérable, passant de 207 000 en 1989 à 303 000 en 1992. Depuis 1993, le nombre de familles pauvres dirigées par des mères seules s'est toujours maintenu entre 315 000 et 323 000, à l'exception du sommet de 379 000 en 1996.

Les taux de pauvreté chez les familles dirigées par des mères seules sont demeurés excessivement élevés pendant les deux dernières décennies. De 1980 à 1998, le taux de pauvreté a oscillé entre 53 et 63 p. 100. Bien que le taux de pauvreté en 1998 soit près du seuil, plus de la moitié (54,2 p. 100) de ces familles vivent dans la pauvreté. Compte tenu de l'augmentation du nombre de familles monoparentales pendant cette période, le taux de pauvreté constamment élevé des mères seules s'est traduit par un bond prodigieux du nombre de familles pauvres, qui est passé de 183 000 en 1980 à 314 000 en 1998.

TABLEAU 2.5 : COUPLES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

	Couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants	Tous les couples de moins de 65 ans ayant des enfants	Taux de pauvreté
1980	286 000	3 040 000	9,4 %
1981	294 000	3 031 000	9,7 %
1982	337 000	2 993 000	11,3 %
1983	369 000	2 996 000	12,3 %
1984	370 000	2 933 000	12,6 %
1985	334 000	2 950 000	11,3 %
1986	319 000	2 968 000	10,8 %
1987	298 000	2 938 000	10,1 %
1988	264 000	2 967 000	8,9 %
1989	254 000	2 979 000	8,5 %
1990	285 000	2 973 000	9,6 %
1991	318 000	2 973 000	10,7 %
1992	301 000	2 988 000	10,1 %
1993	375 000	3 025 000	12,4 %
1994	349 000	3 091 000	11,3 %
1995	394 000	3 134 000	12,6 %
1996	370 000	3 118 000	11,9 %
1997	387 000	3 125 000	12,4 %
1998	319 000	3 062 000	10,4 %

TABLEAU 2.6 : MÈRES SEULES DE MOINS DE 65 ANS ET AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

	Mères seules pauvres de moins de 65 ans	Toutes les mères seules de moins de 65 ans	Taux de pauvreté
1980	183 000	318 000	57,7 %
1981	168 000	306 000	54,8 %
1982	208 000	342 000	60,9 %
1983	218 000	353 000	61,7 %
1984	233 000	372 000	62,8 %
1985	227 000	362 000	62,5 %
1986	208 000	354 000	58,8 %
1987	216 000	366 000	59,0 %
1988	221 000	390 000	56,7 %
1989	207 000	393 000	52,9 %
1990	255 000	421 000	60,6 %
1991	272 000	440 000	61,9 %
1992	303 000	520 000	58,4 %
1993	323 000	540 000	59,8 %
1994	317 000	554 000	57,3 %
1995	323 000	565 000	57,2 %
1996	379 000	618 000	61,4 %
1997	317 000	553 000	57,2 %
1998	314 000	580 000	54,2 %

Les profils récents de la pauvreté chez les couples sans enfants font état de différences frappantes entre les couples de moins de 65 ans et ceux de 65 ans et plus. Les tableaux 2.7 et 2.8 comprennes les données pour la période de 1980 à 1998.

Le nombre total de couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans a augmenté de façon constante pendant cette période. Celui des couples pauvres de la même catégorie a aussi été sensiblement plus élevé pendant les années 1990 que pendant la décennie précédente. Le nombre de couples pauvres et le taux de pauvreté ont légèrement diminué de 1997 à 1998. Ainsi, on dénombrait 160 000 couples pauvres âgés de moins de 65 ans et sans enfants en 1998, et le taux de pauvreté s'établissait à 8,6 p. 100. C'est le taux de pauvreté le plus bas pour cette catégorie de familles depuis 1990, mais, en raison de l'augmentation du nombre total de familles dans la même catégorie, on comptait encore 33 000 couples pauvres de plus en 1998 qu'en 1990.

Le nombre total de couples de moins de 65 ans sans enfants a également augmenté de façon très marquée entre 1980 et 1998, mais le nombre de couples pauvres et les taux de pauvreté ont fortement chuté. Ainsi, on dénombrait 68 000 couples âgés pauvres en 1998, contre 115 000 en 1980. Le taux de pauvreté s'établissait à 7,6 p. 100 en 1998, soit beaucoup moins que le taux de 22,2 p. 100 constaté en 1980.

TABLEAU 2.7 : COUPLES DE MOINS DE 65 ANS SANS ENFANTS

	Couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants	Tous les couples de moins de 65 ans sans enfants	Taux de pauvreté
1980	87 000	1 255 000	6,9 %
1981	97 000	1 256 000	7,7 %
1982	119 000	1 297 000	9,2 %
1983	130 000	1 276 000	10,2 %
1984	133 000	1 310 000	10,2 %
1985	120 000	1 354 000	8,9 %
1986	129 000	1 359 000	9,5 %
1987	129 000	1 431 000	9,0 %
1988	119 000	1 468 000	8,1 %
1989	115 000	1 552 000	7,6 %
1990	127 000	1 524 000	8,3 %
1991	141 000	1 523 000	9,3 %
1992	138 000	1 561 000	8,8 %
1993	152 000	1 542 000	9,9 %
1994	182 000	1 883 000	9,7 %
1995	197 000	1 891 000	10,4 %
1996	199 000	1 935 000	10,3 %
1997	172 000	1 852 000	9,3 %
1998	160 000	1 863 000	8,6 %

TABLEAU 2.8 : COUPLES DE 65 ANS ET PLUS			
	Couples pauvres de 65 ans et plus	Tous les couples de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	115 000	518 000	22,2 %
1981	118 000	532 000	22,1 %
1982	81 000	565 000	14,4 %
1983	94 000	574 000	16,4 %
1984	96 000	586 000	16,3 %
1985	102 000	605 000	16,9 %
1986	104 000	653 000	15,9 %
1987	98 000	657 000	14,9 %
1988	91 000	688 000	13,2 %
1989	77 000	700 000	11,1 %
1990	61 000	723 000	8,5 %
1991	66 000	731 000	9,0 %
1992	66 000	769 000	8,5 %
1993	74 000	763 000	9,7 %
1994	60 000	878 000	6,8 %
1995	70 000	925 000	7,5 %
1996	78 000	908 000	8,6 %
1997	78 000	869 000	9,0 %
1998	68 000	888 000	7,6 %

Les données statistiques sur la pauvreté des personnes seules fluctuent considérablement entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les personnes âgées et les personnes de moins de 65 ans. Le taux de pauvreté des hommes seuls est moins élevé que celui des femmes seules, et celui des personnes âgées seules est également moins élevé que celui des personnes de moins de 65 ans. Toutes les sous-catégories de personnes seules affichent des taux de pauvreté nettement plus élevés que ceux des couples mariés. Toutefois, aucune des données récentes ne se rapproche des taux très élevés qui caractérisent les familles dirigées par des mères seules.

Les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes seuls sont indiqués dans les figures 2.2 et 2.3, à la page suivante. Les taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans tendent à suivre l'évolution du chômage, jusqu'aux années suivant la récession de 1990-1991 ; ceux des personnes seules plus âgées ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté était de 38,1 p. 100 en 1980 et de 41,9 p. 100 en 1998. Pour les hommes, ce taux était de 26,3 p. 100 en 1980 et de 31,6 p. 100 en 1998. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 11,8 points de pourcentage, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible écart, soit 3,7 points. Le taux de pauvreté chez les hommes a diminué de 3,1 points de pourcentage entre 1997 et 1998, mais de seulement 0,9 point chez les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes, en 1998, atteignait presque un niveau record, soit 10,3 points de pourcentage.

Dans le cas des personnes seules âgées de 65 ans et plus, le taux de pauvreté parmi les femmes est passé de 68,7 p. 100 en 1980 au chiffre record de 39,4 p. 100 en 1998. Du côté des hommes, il a baissé de 57,8 p. 100 en 1980 à 28,9 p. 100 en 1998. Parmi tous les groupes étudiés dans le présent chapitre, le taux de pauvreté chez les hommes de 65 ans ou plus est le seul qui a augmenté entre 1997 et 1998. L'écart entre les hommes et les femmes a été le plus faible en 1980, avec 10,9 points de pourcentage, et le plus important en 1988, avec 23,9 points.

Figure 2.2: Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans

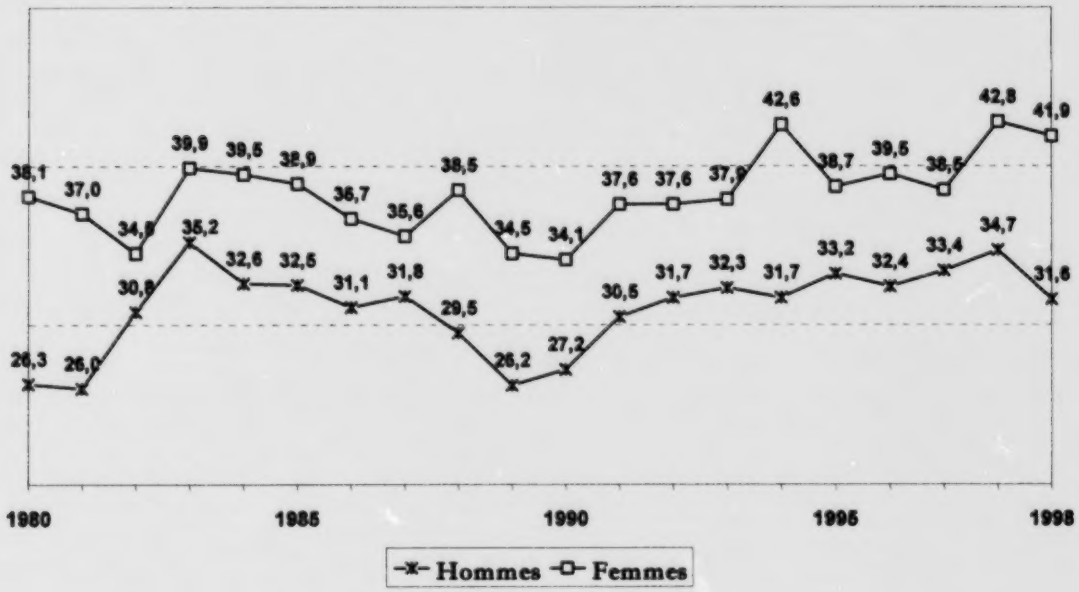

Figure 2.3: Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus

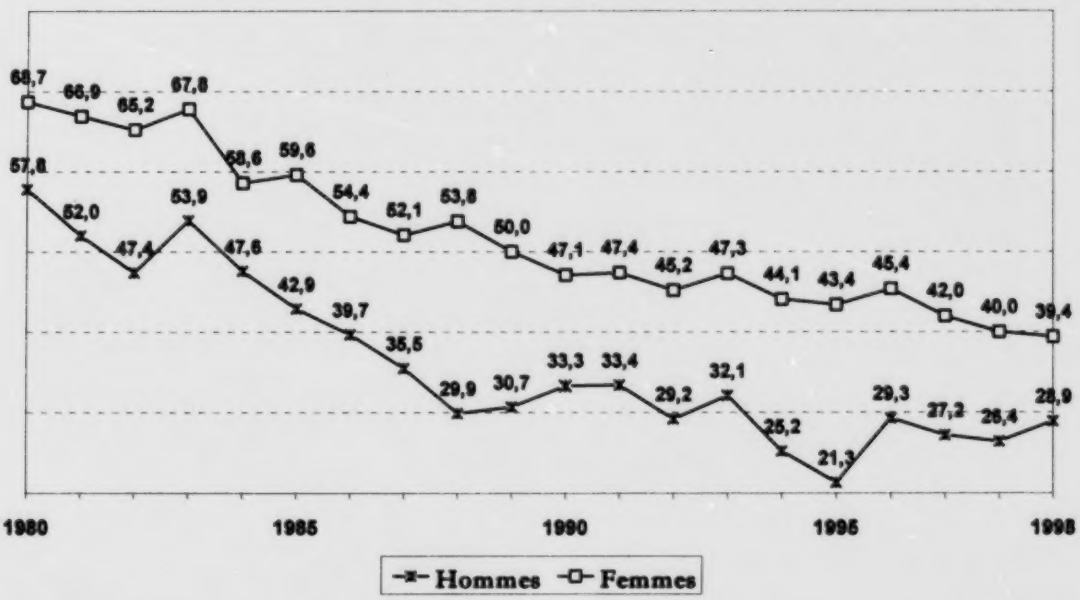

III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

La conjoncture économique, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de retraite et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté dans toutes les régions du Canada, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Le tableau 3.1 présente les statistiques provinciales de 1998 pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population.

En ce qui concerne les familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 9,1 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à un maximum de 17,2 p. 100 à Terre-Neuve et de 17,5 p. 100 au Québec. L'écart est encore plus grand pour les personnes seules, puisque l'on a constaté un minimum de 31,1 p. 100 en Ontario et un maximum de 50,7 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 11,4 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à un sommet de 22,0 p. 100 au Québec.

TABLEAU 3.1 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1998

	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	28 000	17,2	23 000	50,7	107 000	19,8
Île-du-Prince-Édouard	3 000	9,1	6 000	33,9	16 000	11,4
Nouvelle-Écosse	39 000	15,0	54 000	40,9	165 000	17,9
Nouveau-Brunswick	30 000	13,3	30 000	37,4	111 000	14,9
Québec	359 000	17,5	519 000	44,2	1 610 000	22,0
Ontario	350 000	11,0	445 000	31,1	1 543 000	13,5
Manitoba	44 000	14,7	63 000	38,3	205 000	18,8
Saskatchewan	31 000	12,0	54 000	32,6	154 000	15,7
Alberta	86 000	11,1	145 000	34,5	426 000	14,8
Colombie-Britannique	129 000	12,3	197 000	31,4	572 000	14,6
Canada	1 099 000	13,2	1 535 000	36,1	4 910 000	16,4

De 1997 à 1998, les taux de pauvreté des familles ont chuté dans toutes les provinces. Le taux de pauvreté des familles s'établissait à 12 p. 100 en Saskatchewan, le taux le plus bas depuis le taux de 11,9 p. 100 en 1980 et 1982.

Les taux de pauvreté des personnes seules ont diminué dans toutes les provinces, sauf en Nouvelle-Écosse et au Québec. En Nouvelle-Écosse, ce taux a augmenté de près de 2 points, passant de 39,1 p. 100 en 1997 à 40,9 p. 100 en 1998. Au Québec, le taux de pauvreté des personnes seules est passé de 43,4 p. 100 à 44,2 p. 100.

Les taux de pauvreté dans l'ensemble de la population ont légèrement diminué dans toutes les provinces. Les baisses les plus accentuées ont été constatées à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Colombie-Britannique, qui affichent toutes une baisse de 1,9 points de pourcentage.

Les pages qui suivent illustrent au moyen de graphiques détaillés les tendances de la pauvreté dans les provinces. Les graphiques à la partie supérieure des pages décrivent les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1998. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Pour des fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne, afin d'éviter toute confusion lorsque les lignes se rapprochent.

Les graphiques à la partie inférieure des pages indiquent les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1998. Les lignes n'ayant aucun symbole représentent les tendances nationales.

Les deux provinces les plus peuplées présentent les tendances les plus constantes pour la période à l'étude. Les taux de pauvreté des familles, des personnes seules et de l'ensemble de la population de l'Ontario étaient parmi les plus faibles au Canada et ont toujours été nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. Ceux du Québec étaient parmi les plus élevés et ils ont toujours dépassé la moyenne nationale. On a constaté des fluctuations beaucoup plus accentuées dans les autres provinces, pendant la même période.

Figure 3.1: Terre-Neuve
Tendances des taux - personnes

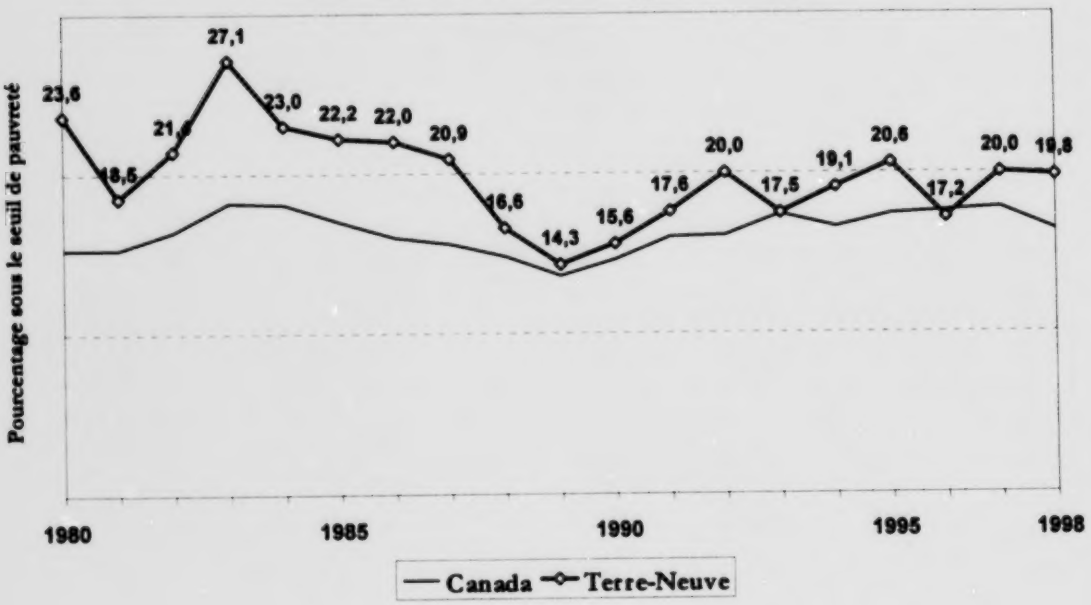

Figure 3.2: Terre-Neuve
Familles et personnes seules

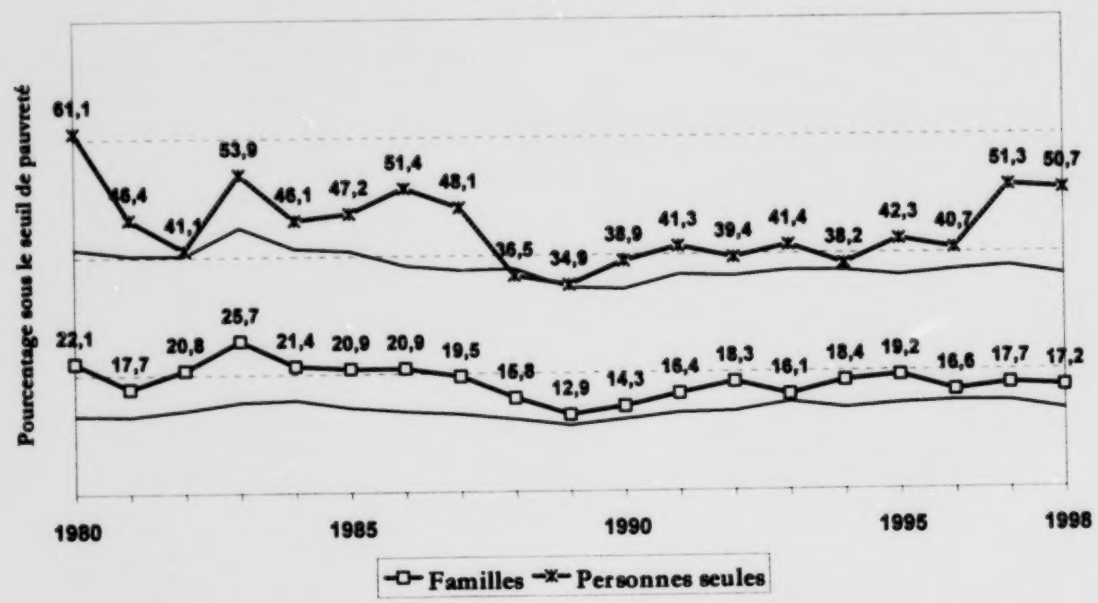

Figure 3.3: Île-du-Prince-Édouard
Tendances des taux - personnes

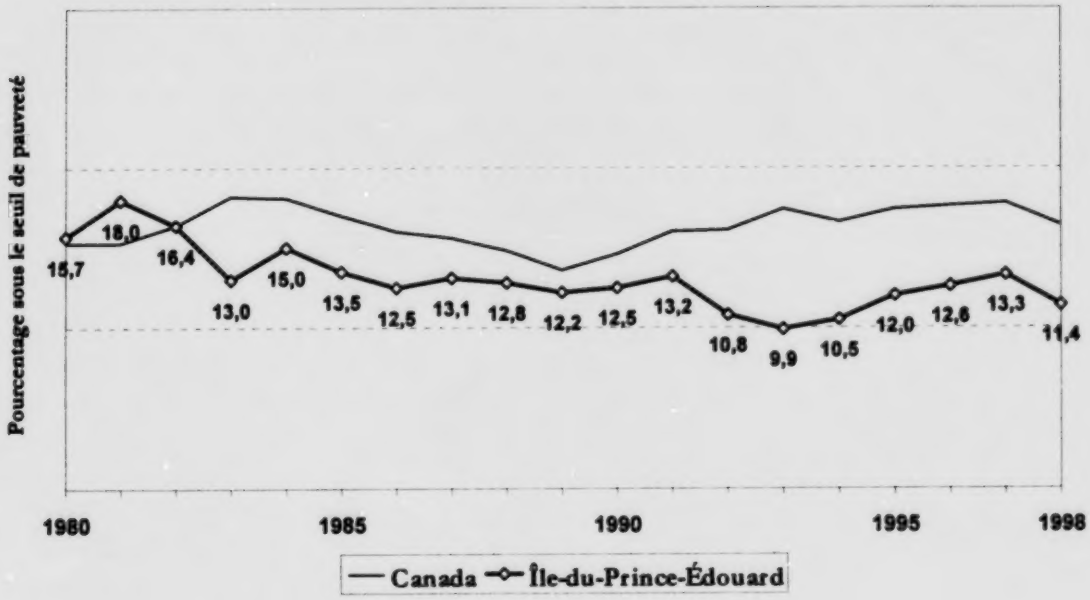

Figure 3.4: Île-du-Prince-Édouard
Familles et personnes seules

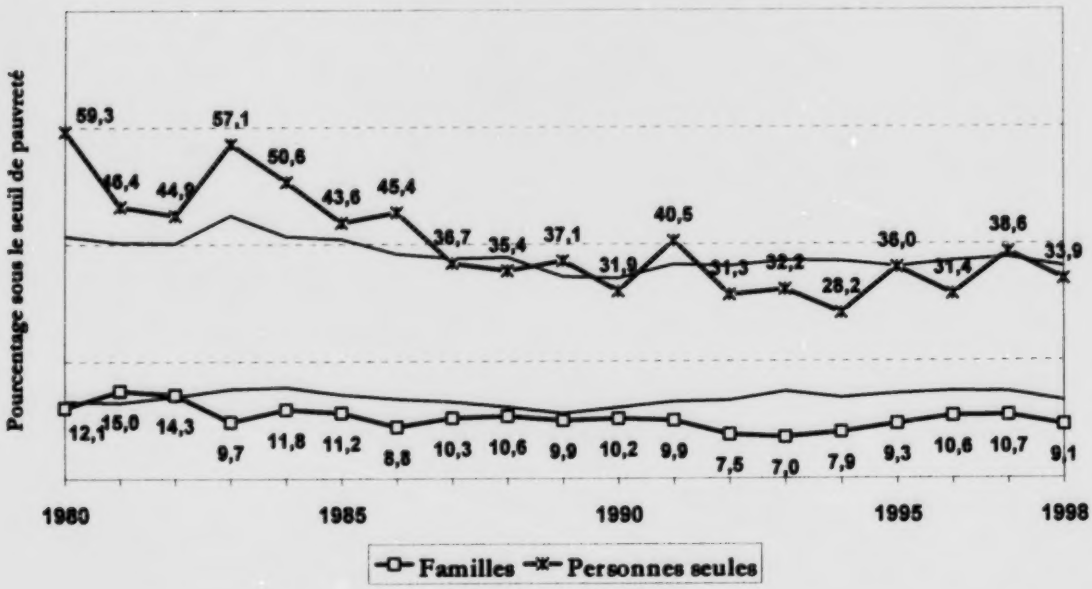

Figure 3.5: Nouvelle-Écosse
Tendances des taux - personnes

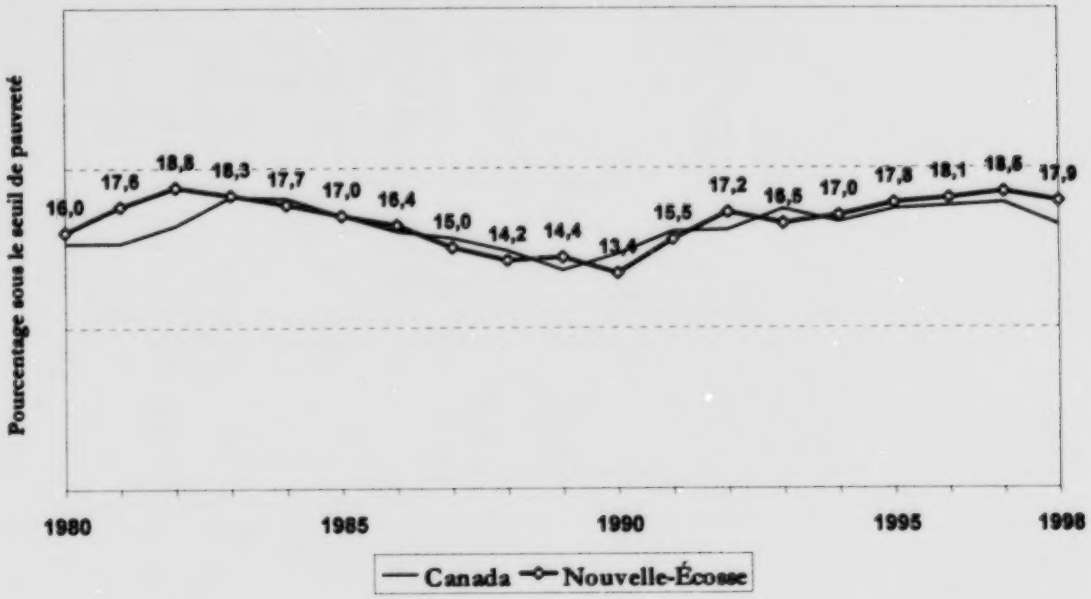

Figure 3.6: Nouvelle-Écosse
Familles et personnes seules

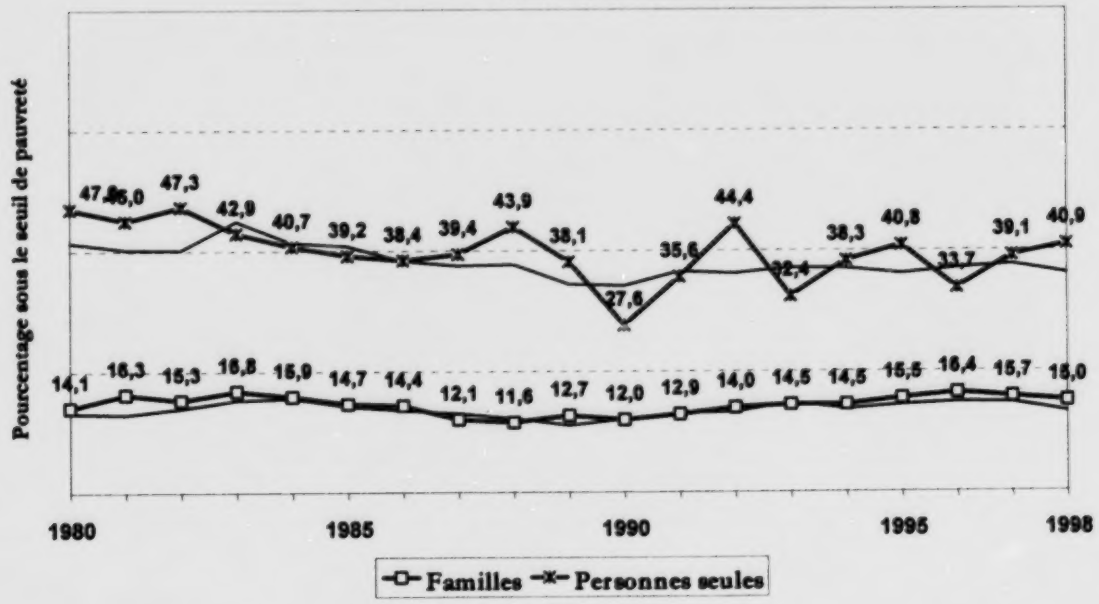

Figure 3.7: Nouveau-Brunswick
Tendances des taux - personnes

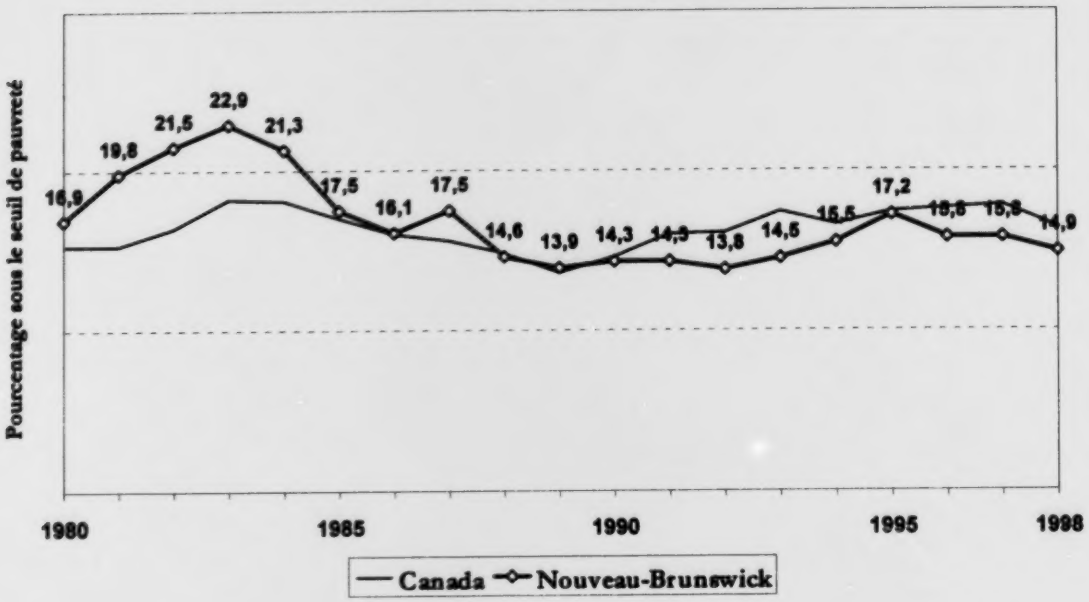

Figure 3.8: Nouveau-Brunswick
Familles et personnes seules

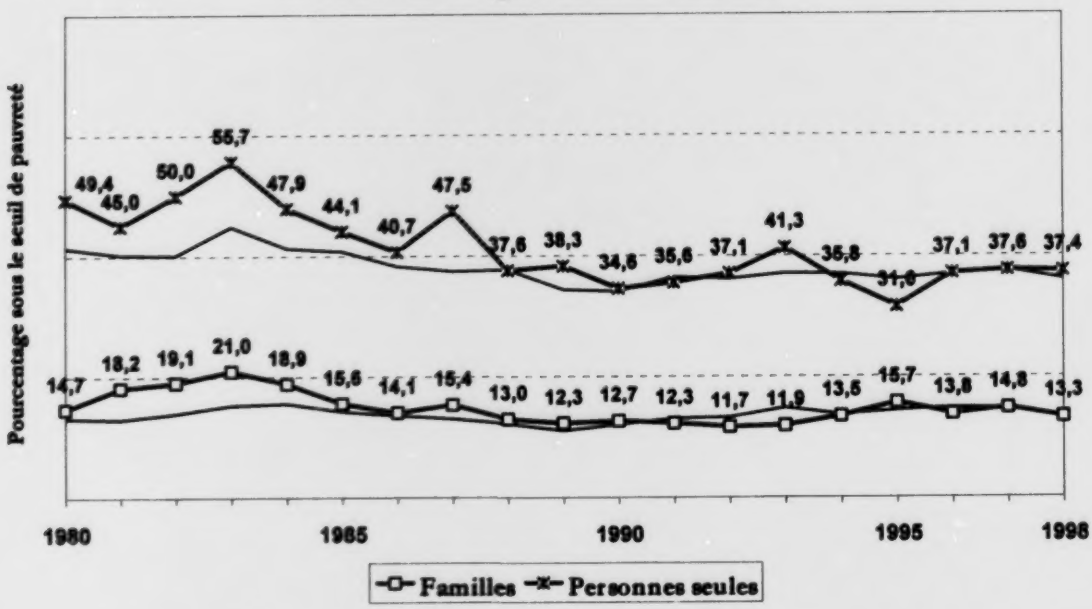

Figure 3.9: Québec
Tendances des taux - personnes

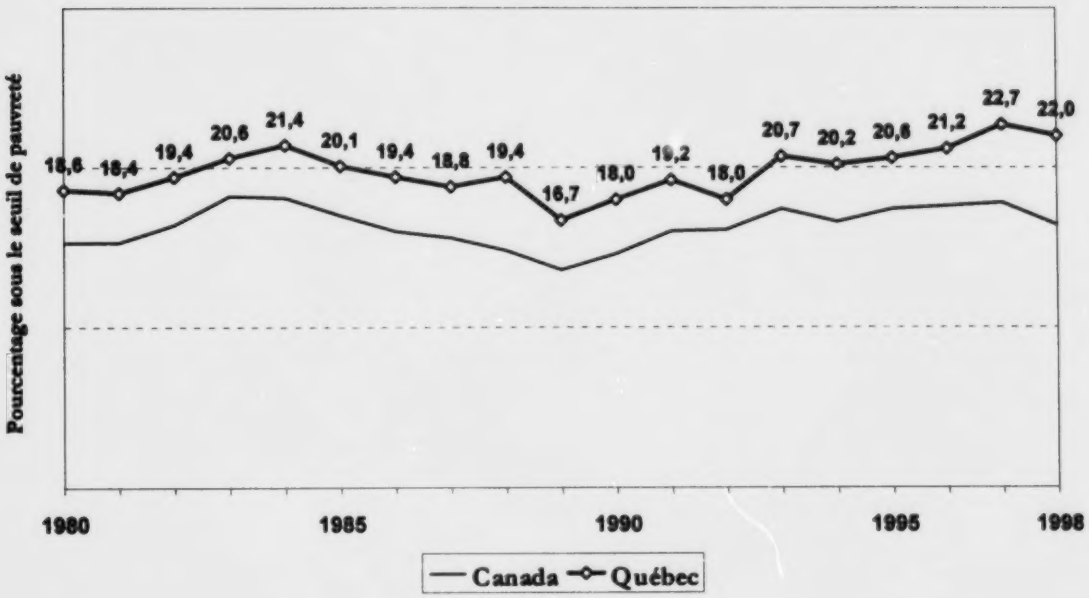

Figure 3.10: Québec
Familles et personnes seules

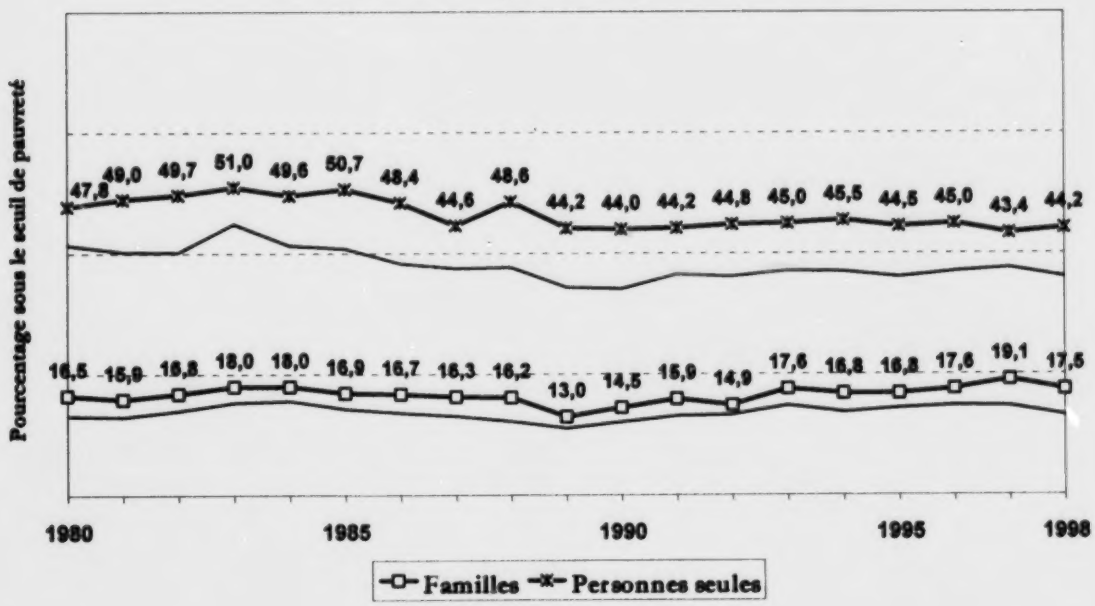

Figure 3.11: Ontario
Tendances des taux - personnes

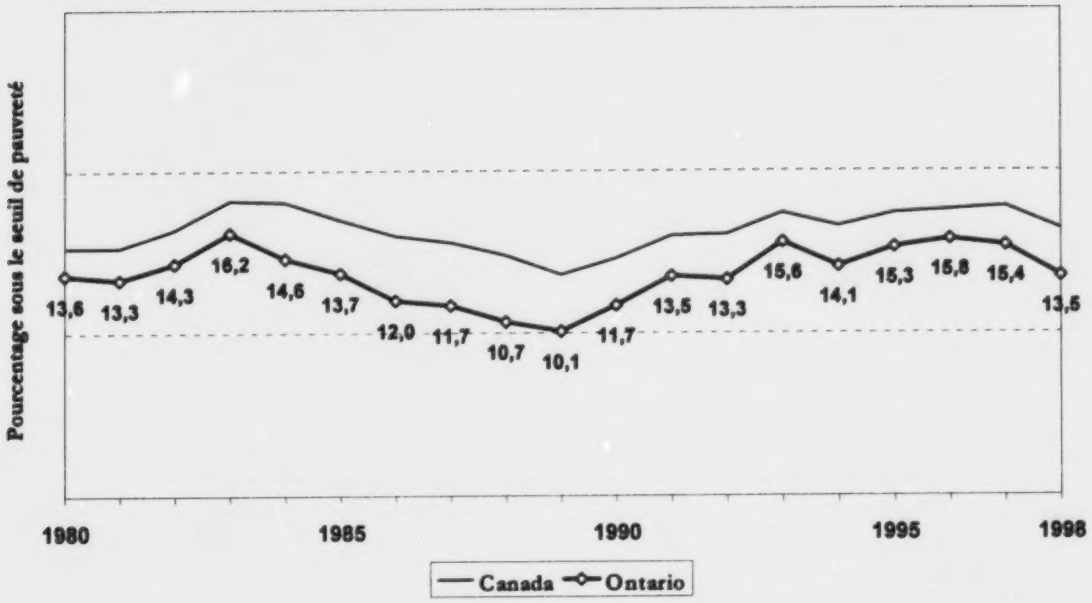

Figure 3.12: Ontario
Familles et personnes seules

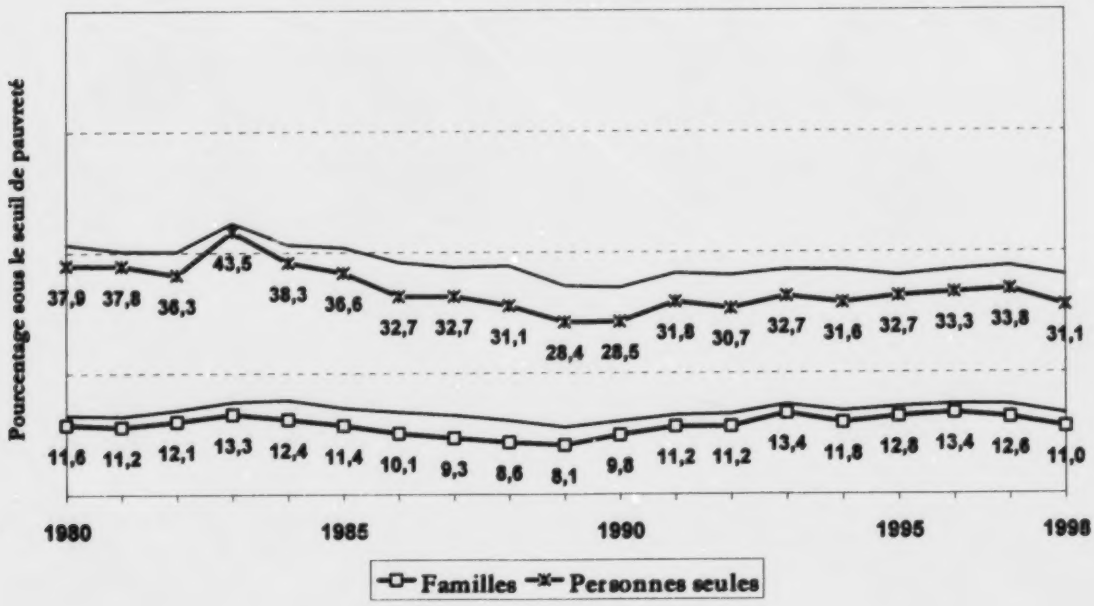

Figure 3.13: Manitoba
Tendances des taux - personnes

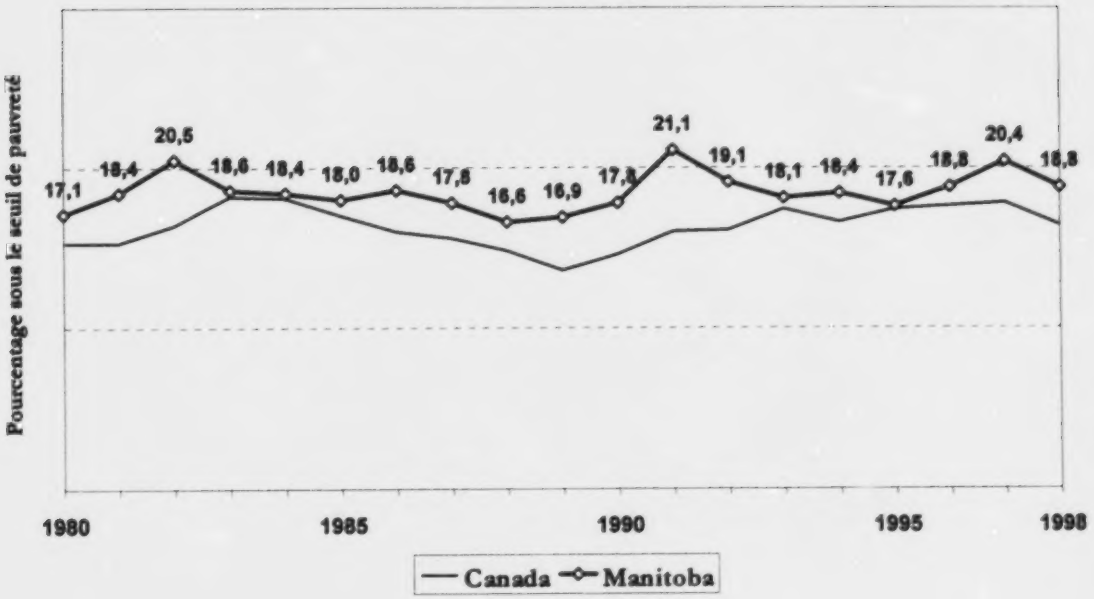

Figure 3.14: Manitoba
Familles et personnes seules

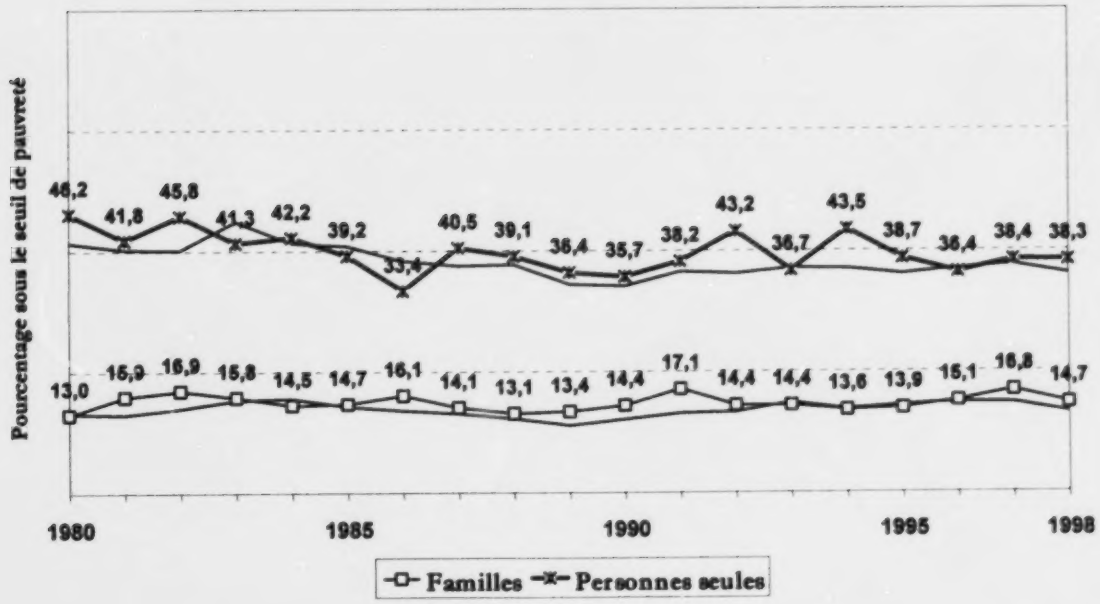

Figure 3.15: Saskatchewan
Tendances des taux - personnes

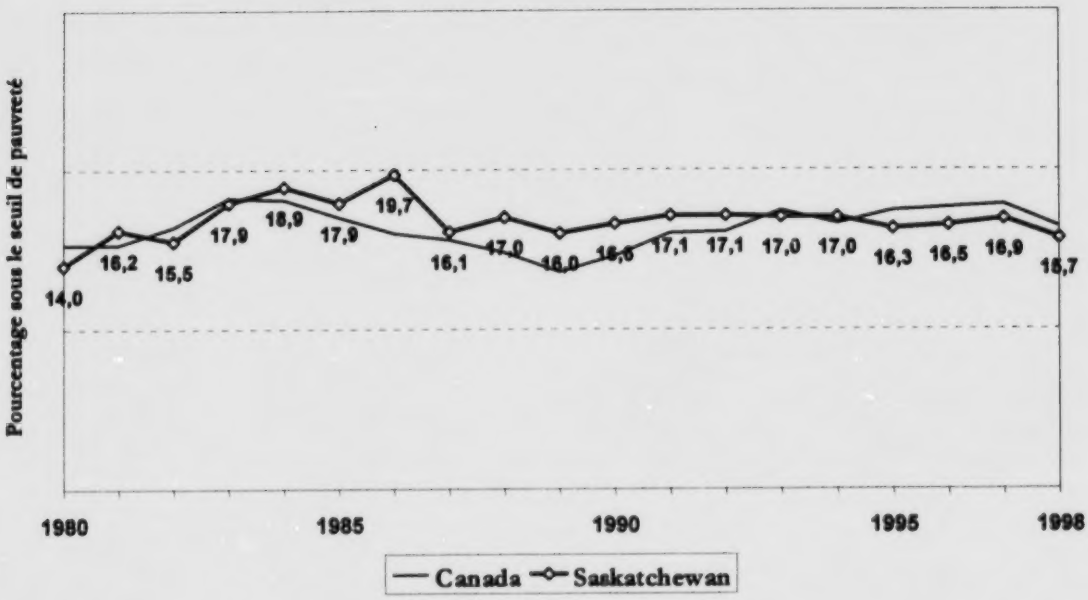

Figure 3.16: Saskatchewan
Familles et personnes seules

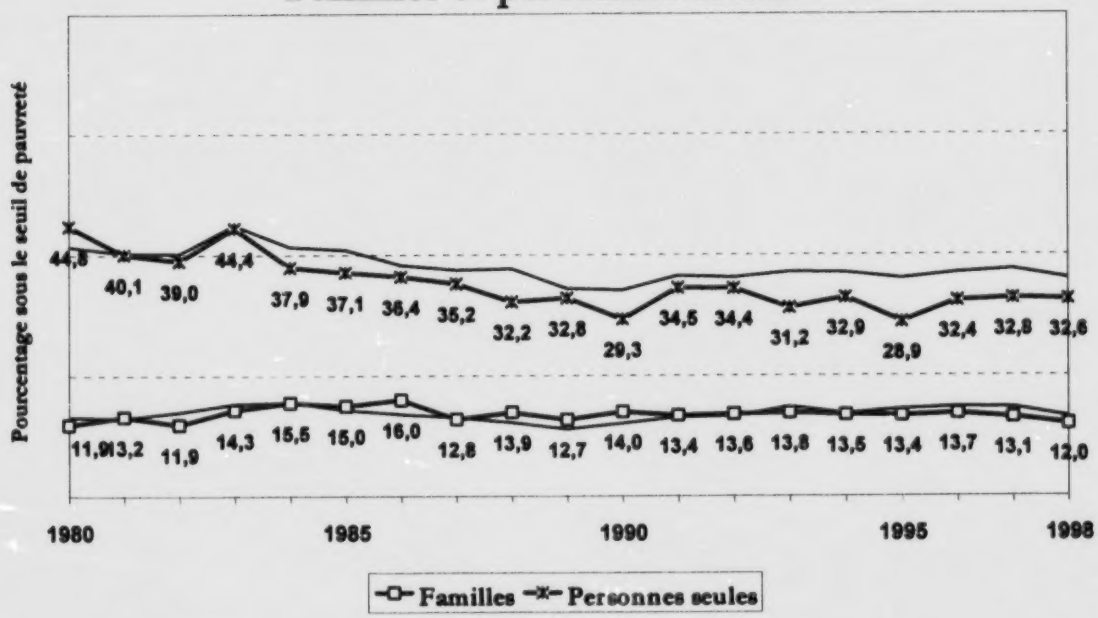

Figure 3.17: Alberta
Tendances des taux - personnes

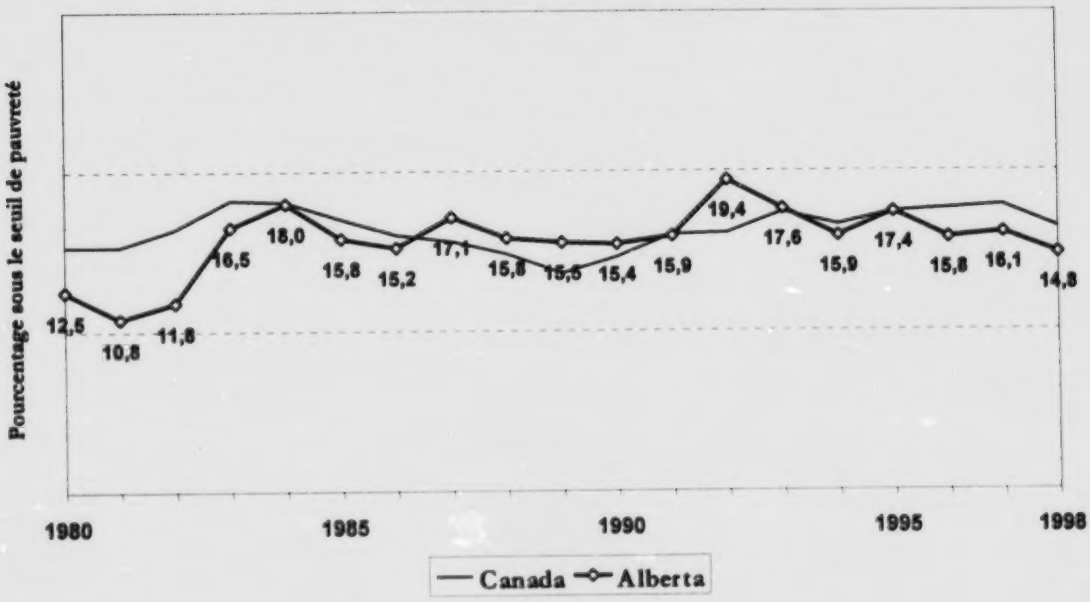

Figure 3.18: Alberta
Familles et personnes seules

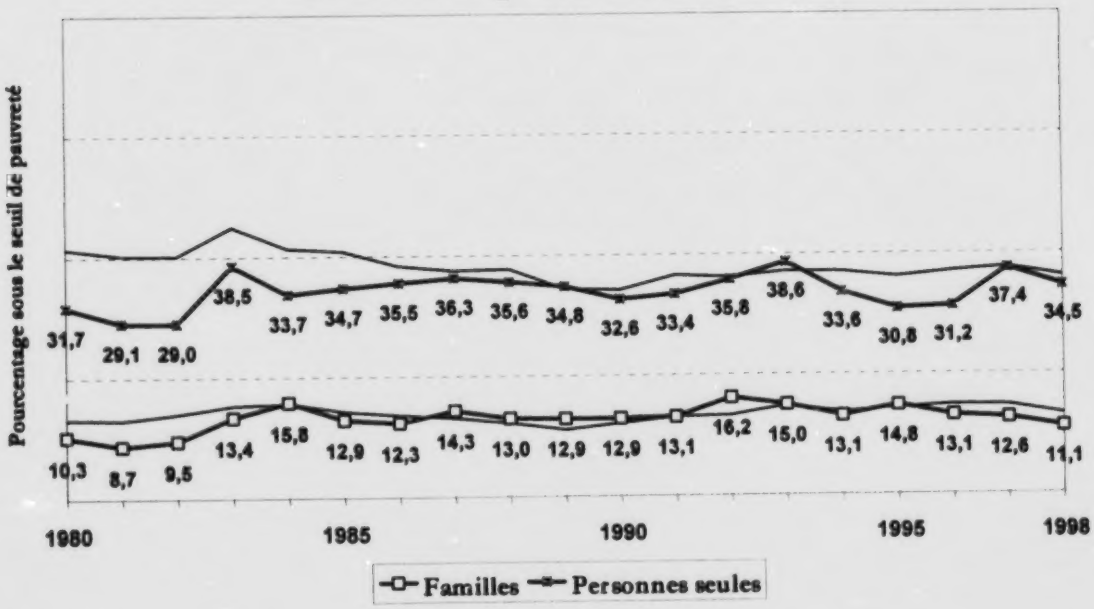

Figure 3.19: Colombie-Britannique
Tendances des taux - personnes

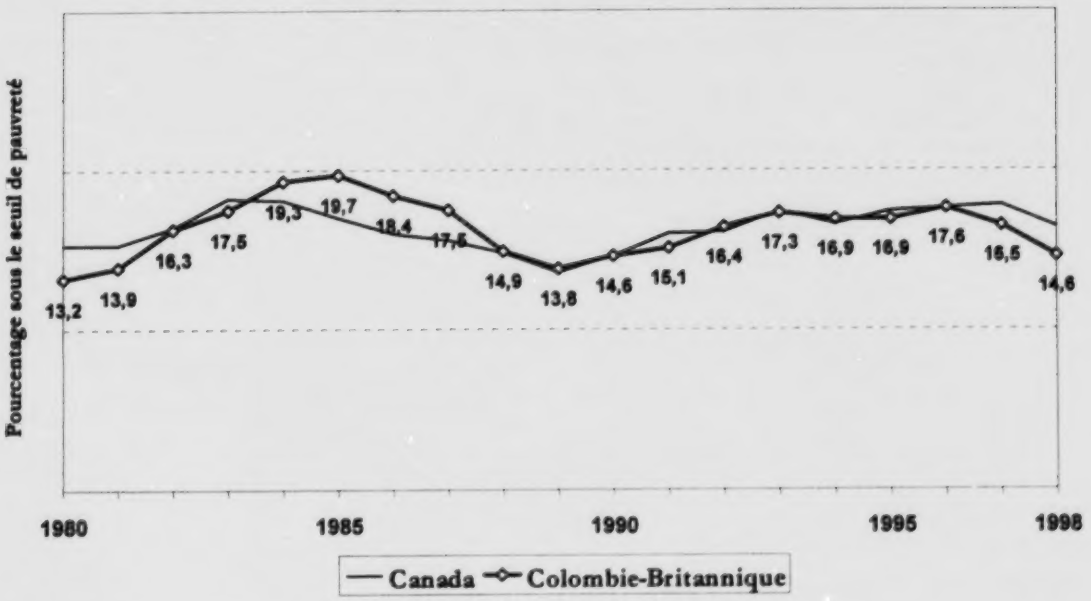

Figure 3.20: Colombie-Britannique
Familles et personnes seules

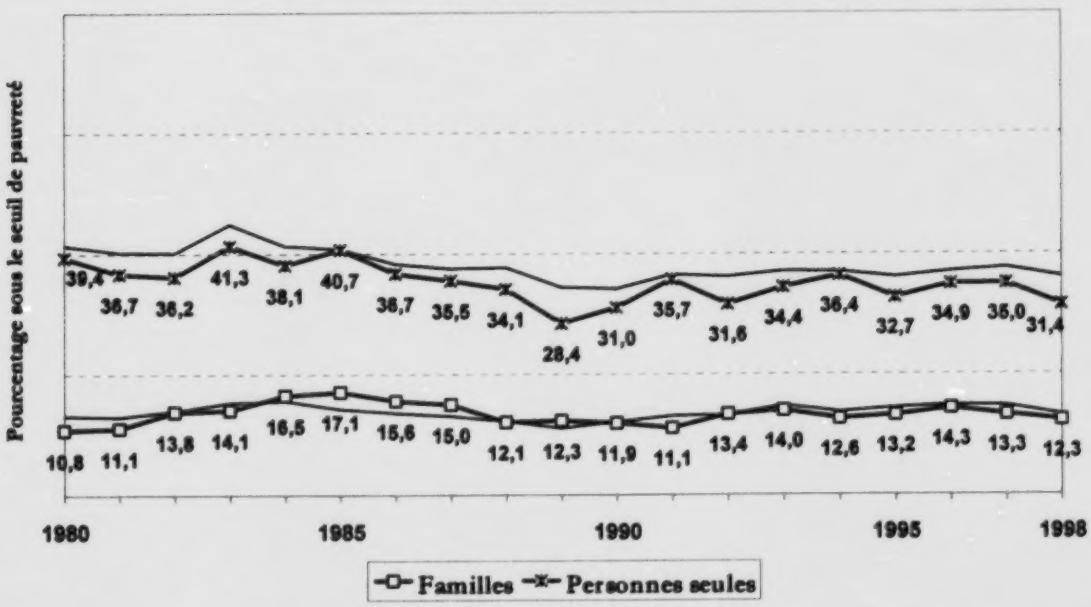

IV. LA SITUATION DE PAUVRETÉ EN 1998

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, le sexe, l'âge, l'emploi, le niveau de scolarité et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ces derniers. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

TYPE DE FAMILLE

Le type de famille est sans doute le facteur le plus déterminant du risque de pauvreté. Comme nous l'avons déjà expliqué dans le chapitre 2, on entend par « type de famille » les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

La figure 4.1 présente les taux de pauvreté des huit sous-catégories, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux était le plus élevé en 1998. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules. Les taux de pauvreté des femmes seules sont plus élevés que ceux des hommes seuls. Les taux de pauvreté des trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

Les diagrammes à secteurs de la figure 4.2 indiquent le nombre de familles pauvres ou de personnes seules pauvres, par type de famille, en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des couples de moins 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les femmes et les hommes âgés qui donne les résultats les plus révélateurs. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, les femmes seules pauvres dépassent les hommes dans la même situation dans une proportion supérieure à 3,5. L'écart chez les moins de 65 ans est beaucoup moins élevé. Les hommes de moins de 65 ans représentent 37 p. 100 de l'ensemble des personnes seules pauvres, soit seulement deux points de pourcentage de plus que les femmes de moins de 65 ans.

Figure 4.1: Taux de pauvreté selon le type de famille, 1998

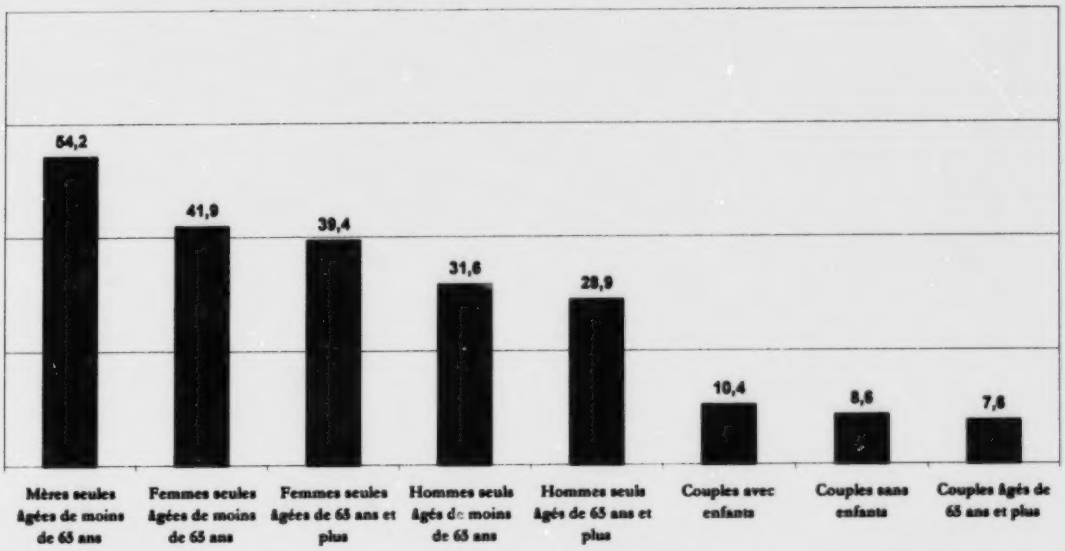

Figure 4.2: Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1998

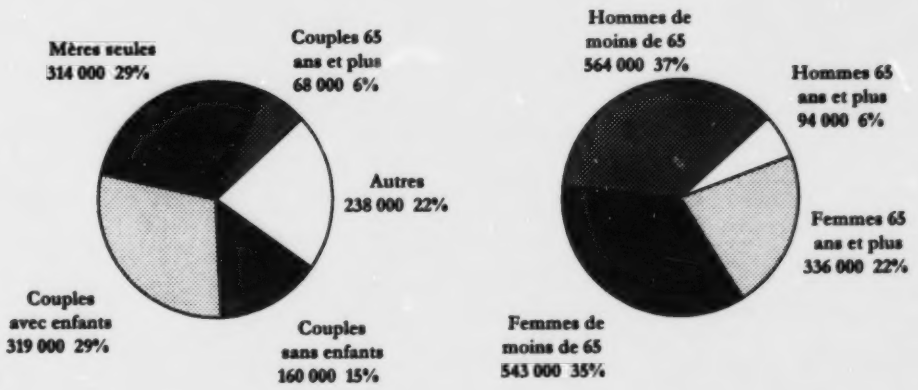

AUTRES DIFFÉRENCES PAR ÂGE, SEXE ET TYPE DE FAMILLE

La figure 4.3 donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, sans égard à leur situation familiale. À l'exception du groupe des 45 à 54 ans, le taux est plus élevé dans tous les cas pour les femmes pauvres que pour les hommes pauvres. C'est dans les groupes les plus âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées.

Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Les taux de pauvreté des femmes diminuent dans les groupes d'âge qui suivent, jusqu'au groupe des 55 à 64 ans. Chez les hommes, les taux de pauvreté baissent jusqu'au groupe des 45 à 54 ans. Les taux plus élevés chez les hommes et les femmes plus âgés qui travaillent témoignent des difficultés qu'éprouvent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

Figure 4.3: Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1998

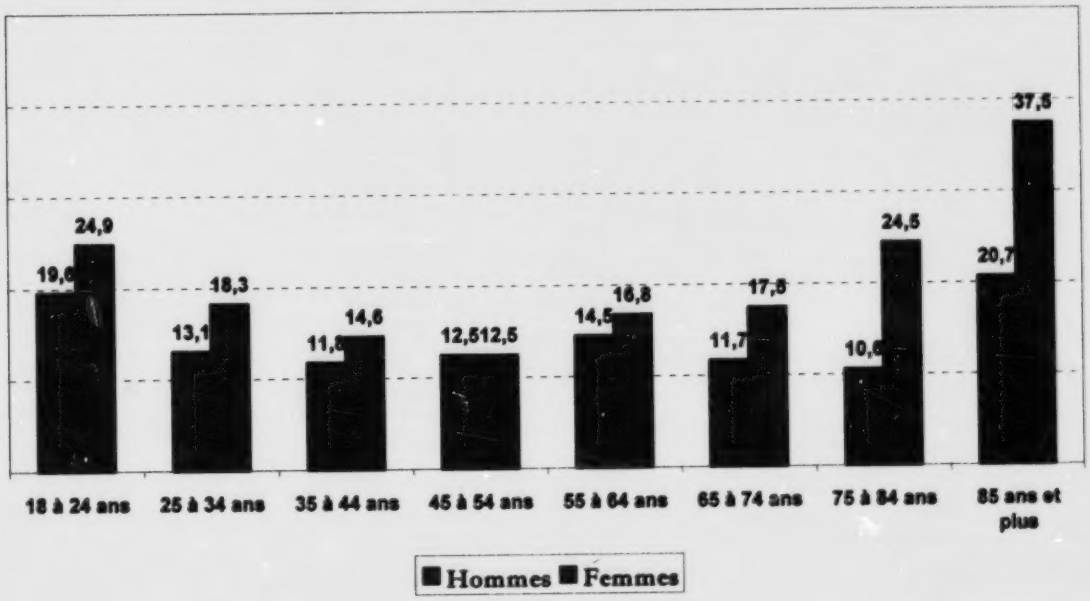

Les taux de pauvreté chez les hommes et les femmes plus âgés révèlent que l'écart s'accentue avec l'âge. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

Le graphique mixte de la page suivante comprend d'autres renseignements sur la pauvreté des personnes de moins de 65 ans, selon le groupe d'âge, et il fait ressortir quelques différences intéressantes entre les catégories de familles. Les figures 4.4 et 4.5 portent sur les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et sur les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les figures 4.6 et 4.7 indiquent la situation des couples de moins de 65 ans sans enfants et des personnes seules de moins de 65 ans (hommes et femmes).

Dans les deux catégories de familles avec enfants, les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent chez les jeunes chefs de famille et les moins élevés chez les chefs de famille plus âgés. D'après la figure 4.4, le taux de pauvreté des couples de moins de 25 ans s'établissait à 46,7 p. 100 en 1998 et celui des mères seules de moins de 25 ans atteignait un niveau inacceptable de 85,4 p. 100. Dans les deux catégories de familles, les taux de pauvreté des parents plus âgés ont diminué.

La figure 4.5 montre la répartition des couples pauvres avec enfants et des mères seules pauvres, par groupe d'âge. Plus des trois quarts (79 p. 100) des familles pauvres avec enfants sont dirigées par des parents du groupe d'âge de 25 à 44 ans. Cette donnée n'est pas étonnante, puisque la majorité des femmes ont des enfants pendant la vingtaine ou la trentaine. La proportion de mères seules pauvres de moins de 25 ans était un peu plus du double de celle des couples.

Les profils étaient sensiblement différents pour les couples sans enfants et les personnes seules. La figure 4.6 montre que les taux de pauvreté étaient plus élevés chez les moins de 25 ans. Ils diminuent fortement chez les personnes de 25 à 44 ans. Puis, au lieu de suivre la même tendance, ils repartent à la hausse, mais de façon moins accentuée que pour les groupes d'âge précédents. Le taux de pauvreté des couples de 45 à 64 ans s'établissait à 9,3 p. 100 et celui des personnes seules du même groupe d'âge atteignait 39,9 p. 100.

Les taux de pauvreté plus élevés chez les couples âgés sans enfants et chez les personnes seules âgées sont très inquiétants, compte tenu du grand nombre de personnes pauvres dans le groupe des 45 à 64 ans. La figure 4.7 montre que le groupe des 45 à 64 ans comprend 63 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants et 38 p. 100 des personnes seules pauvres de moins de 65 ans.

Figure 4.4: Taux de pauvreté selon le type de famille pour les groupes d'âge de moins de 65 ans, 1998

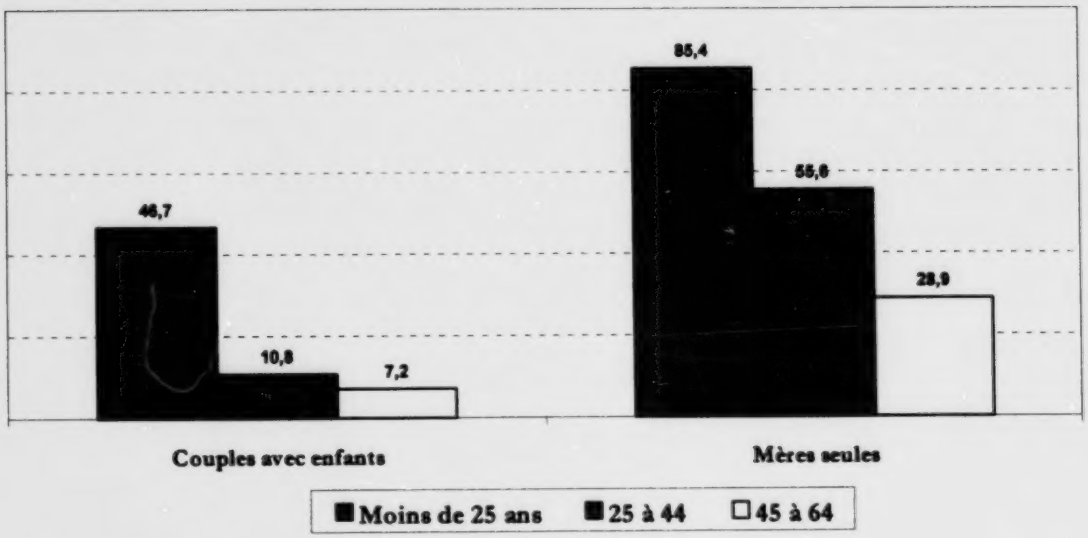

Figure 4.5: Répartition des familles pauvres selon l'âge des chefs de famille, 1998

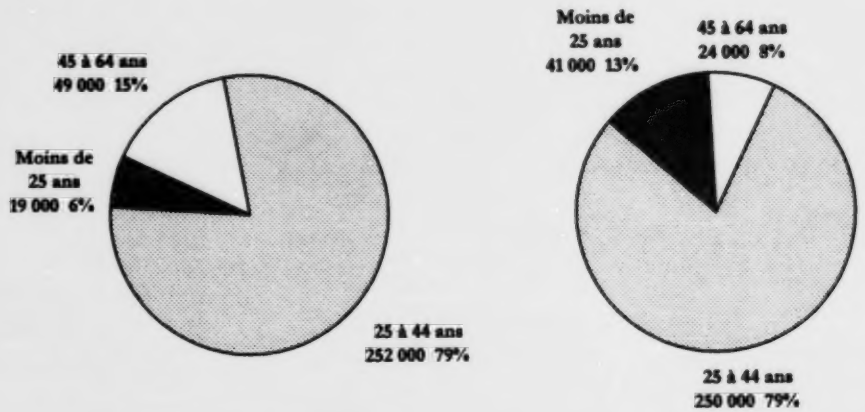

Couples avec enfants (320 000 familles)

Mères seules (315 000 familles)

Figure 4.6: Taux de pauvreté selon le type de famille pour les groupes d'âge de moins de 65 ans, 1998

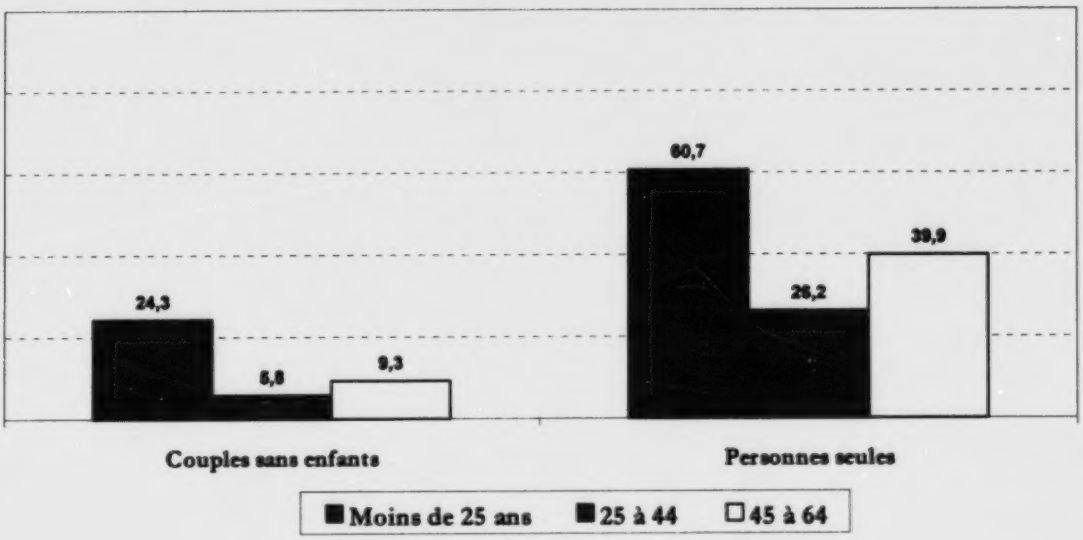

Figure 4.7: Répartition des couples pauvres sans enfants et des personnes seules pauvres selon l'âge, 1998

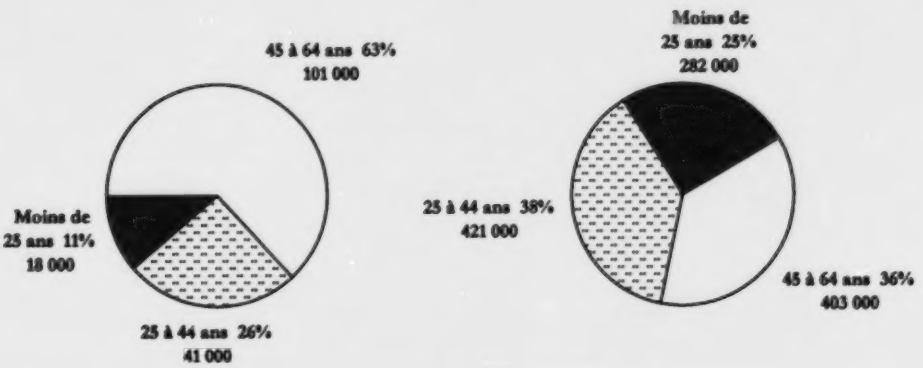

Couples sans enfants (160 000 familles)

Personnes seules (1 106 000 personnes)

Le lien entre le vieillissement et la pauvreté chez les couples sans enfants et les personnes seules de 45 à 64 ans rend compte vraisemblablement des problèmes qu'éprouvent les travailleurs plus âgés dans le marché du travail, ainsi que de la fréquence accrue des problèmes de santé ou des invalidités. Certaines personnes seules plus âgées sont sans doute des veufs ou des veuves qui ont basculé dans la pauvreté après le décès de leur conjoint.

La pauvreté dans les jeunes familles et chez les jeunes personnes seules demeure inquiétante. La figure 4.8 indique les taux de pauvreté dans les familles dirigées par des personnes de moins de 25 ans et chez les personnes seules de moins de 25 ans, de 1980 à 1998. Les taux de pauvreté des personnes seules ont augmenté après la récession de 1981-1982 et sont demeurés très élevés pendant une bonne partie de cette décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre un sommet de 66,8 p. 100 en 1997, avant de revenir à 60,7 p. 100 en 1998.

Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins maussade, mais le taux de pauvreté a amorcé une hausse prononcée en 1989. Ce taux a culminé à 45,1 p. 100 en 1995 et s'est maintenu entre 43 et 44 p. 100 depuis.

Figure 4.8: Taux de pauvreté des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans

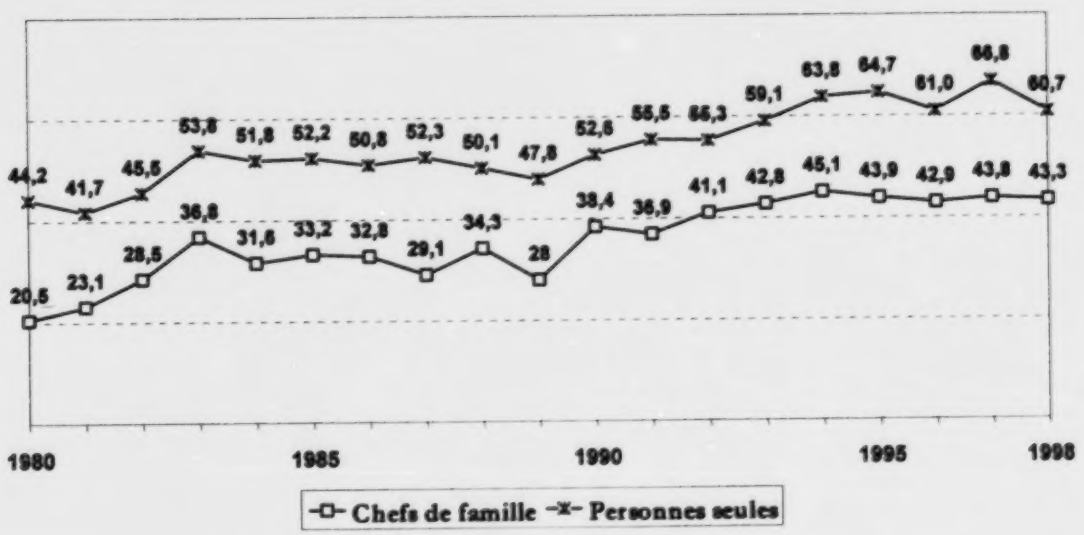

TRAVAIL

Un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour bon nombre de Canadiennes et de Canadiens de moins de 65 ans. Une des meilleures façons de montrer que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente consiste à tenir compte du nombre de semaines travaillées durant l'année.

La figure 4.9 montre le recul du taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans, à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de travail. Le taux de pauvreté des personnes seules n'ayant aucun emploi rémunéré s'établissait à 79,1 p. 100 en 1998. Celui des personnes seules ayant entre une et neuf semaines de travail en 1998 était presque aussi élevé (76,4 p. 100). Le taux diminue de façon constante à mesure qu'augmente le nombre de semaines de travail, pour atteindre un seuil de 15,6 p. 100 chez les personnes qui ont travaillé entre 49 et 52 semaines.

Comme le révèle la figure 4.11, le même modèle général vaut pour les familles dont le chef a moins de 65 ans. Le nombre de semaines de travail dans une famille comprend les semaines de travail de la personne ayant le gagne-pain principal, ainsi que, dans le cas des couples mariés, celles où le conjoint ou la conjointe a aussi travaillé. Tous les couples ne comptant qu'un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se termine à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois dernières barres représentent les familles où les deux conjoints ont accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans qui ont totalisé au moins 103 semaines de travail en 1998 atteint seulement 3,2 p. 100.

Les figures 4.10 et 4.12 montrent la répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des familles pauvres dont le chef a moins de 65 ans. Il n'est pas surprenant de constater que les plus grandes portions de ces diagrammes représentent les pauvres qui n'ont pas eu de travail rémunéré en 1998.

Par contre, les diagrammes montrent aussi que même le fait de travailler pendant toute une année ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Quelque 261 000 personnes seules (24 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres de moins de 65 ans) étaient pauvres en 1998, même si elles avaient travaillé entre 49 et 52 semaines. Environ 94 000 familles (10 p. 100 de toutes les familles pauvres ayant à leur tête un chef de moins de 65 ans) étaient pauvres même lorsque les deux conjoints avaient accumulé ensemble au moins 103 semaines de travail pendant l'année.

Figure 4.9: Taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1998

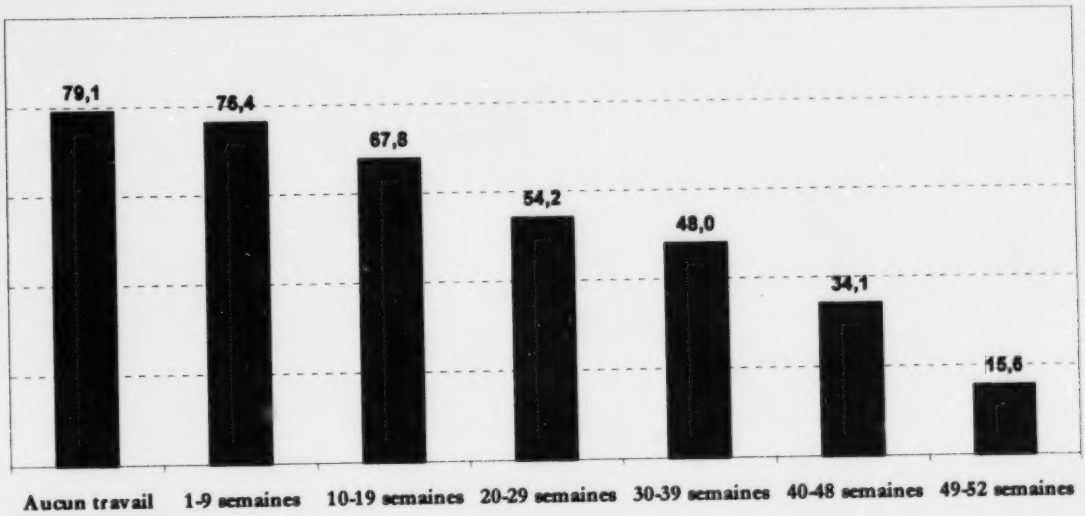

Figure 4.10: Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1998

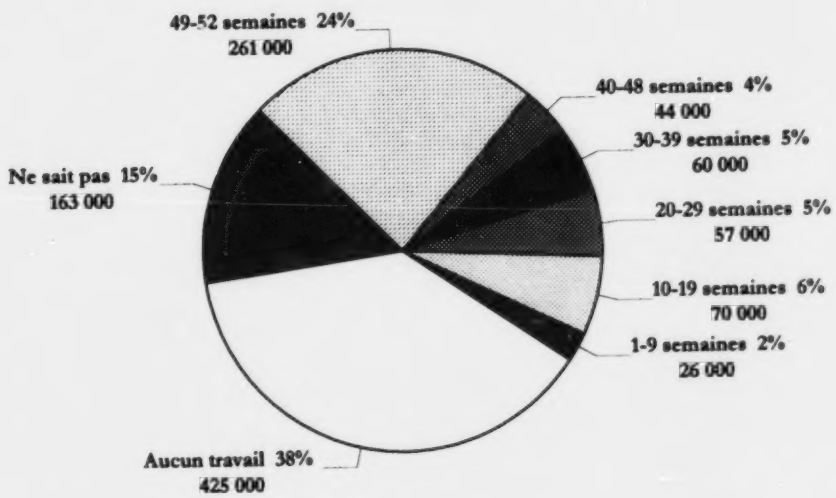

(1 106 000 personnes seules)

Figure 4.11: Taux de pauvreté des familles de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1998

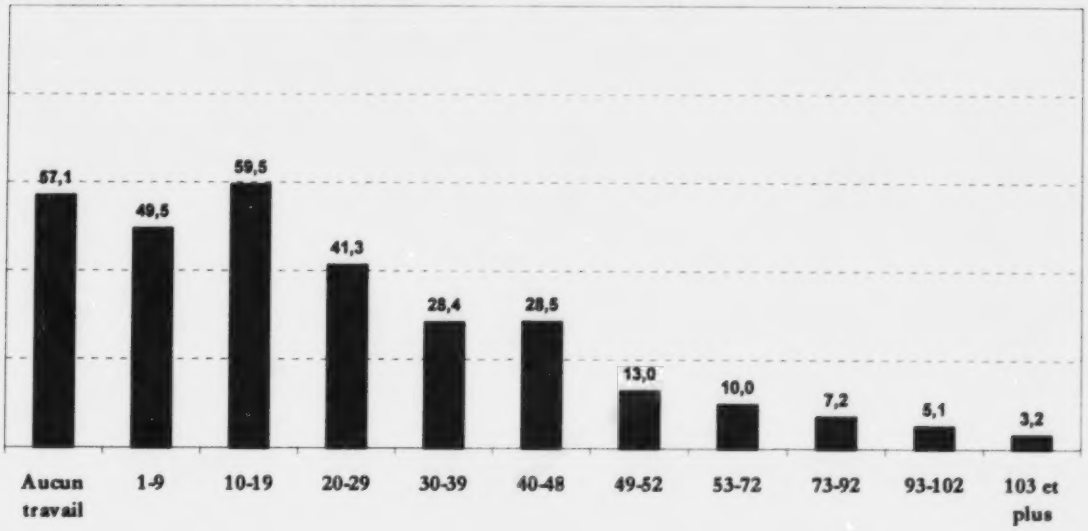

Figure 4.12: Répartition des familles pauvres de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1998

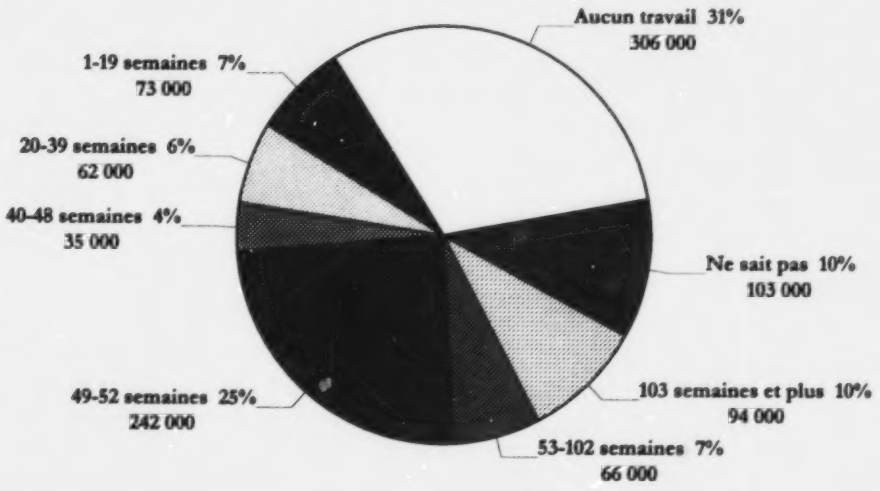

(981 000 familles)

NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS

Nous avons vu que les taux de pauvreté varient beaucoup d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

La figure 4.13 montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales, et la figure 4.14, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants, mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

Prenons l'exemple des taux de pauvreté, dans la figure 4.14, des familles dirigées par des mères seules et comptant deux enfants. Le taux de pauvreté de ces familles, lorsque les deux enfants ont moins de sept ans, s'élevait à 87,2 p. 100 en 1998. Il chute à 60,9 p. 100 lorsque les deux enfants font partie de groupes d'âge différents – un enfant de moins de sept ans et un autre âgé entre sept et 17 ans. Le taux le plus bas, 48,7 p. 100, correspond aux familles où les deux enfants ont sept ans ou plus.

Le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de familles ayant de très jeunes enfants, parce que la garde des nourrissons et des bambins pourrait empêcher les mères de prendre un emploi. L'absence de services de garde abordables et de grande qualité est un problème majeur pour les parents de jeunes enfants, particulièrement pour les familles monoparentales. Les mères sont portées à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

Figure 4.13: Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1998

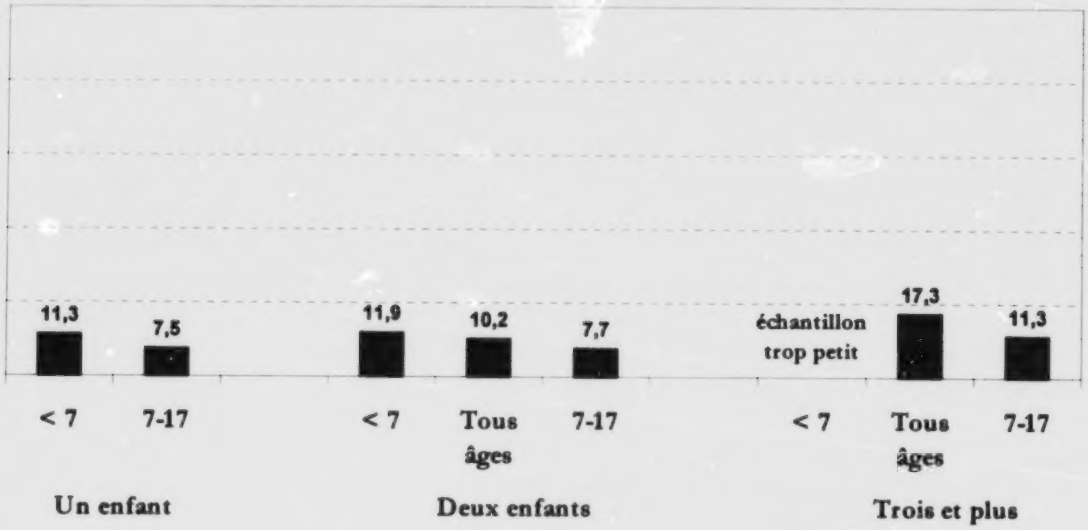

Figure 4.14: Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1998

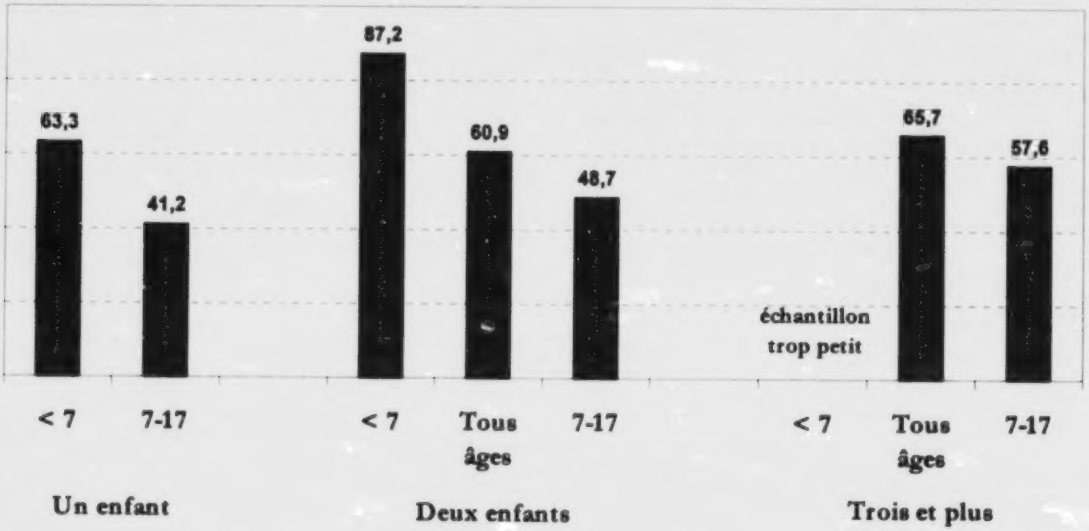

NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le risque de pauvreté tend à décroître d'autant que la scolarité est poussée. La figure 4.15, à la page suivante, révèle que les taux de pauvreté des personnes seules, en 1998, diminuaient de façon presque constante, soit de 55,1 p. 100 pour les personnes qui n'avaient jamais fréquenté l'école secondaire à 20,7 p. 100 pour les personnes ayant un diplôme universitaire. Les taux de pauvreté étaient légèrement plus constants chez les chefs de famille, mais le taux le plus élevé, soit 20,7 p. 100, se retrouvait chez les chefs de famille ayant moins de huit ans de scolarité, et le taux le moins élevé, 5,1 p. 100, chez ceux qui ont un diplôme universitaire.

La figure 4.16 donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes grises claires indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes grises foncées, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

Les schémas ressemblent à ceux correspondant au type de famille décrit au début du présent chapitre. Les taux de pauvreté des mères seules et des personnes seules, qu'elles aient terminé ou non leurs études secondaires, étaient plus élevés que ceux des couples. Le taux de pauvreté des familles dirigées par des mères seules n'ayant pas terminé l'école secondaire atteignait 74,7 p. 100 – le plus élevé de toutes les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 48,4 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé de tous les types de familles confondus, mais beaucoup moins élevé que celui des mères seules n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

À la différence de toutes les autres catégories de familles, les taux de pauvreté chez les couples de 65 ans et plus étaient presque identiques, que les chefs de famille aient terminé ou non leurs études secondaires.

Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leurs études risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères seules. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

L'instruction est devenue beaucoup plus importante à titre de condition préalable pour plusieurs emplois depuis quelques décennies. Il ne faut donc guère s'étonner de constater un écart prononcé dans les données statistiques sur la pauvreté, selon le niveau d'instruction, entre les personnes de moins de 65 ans et celles de 65 ans et plus.

Figure 4.15: Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1998

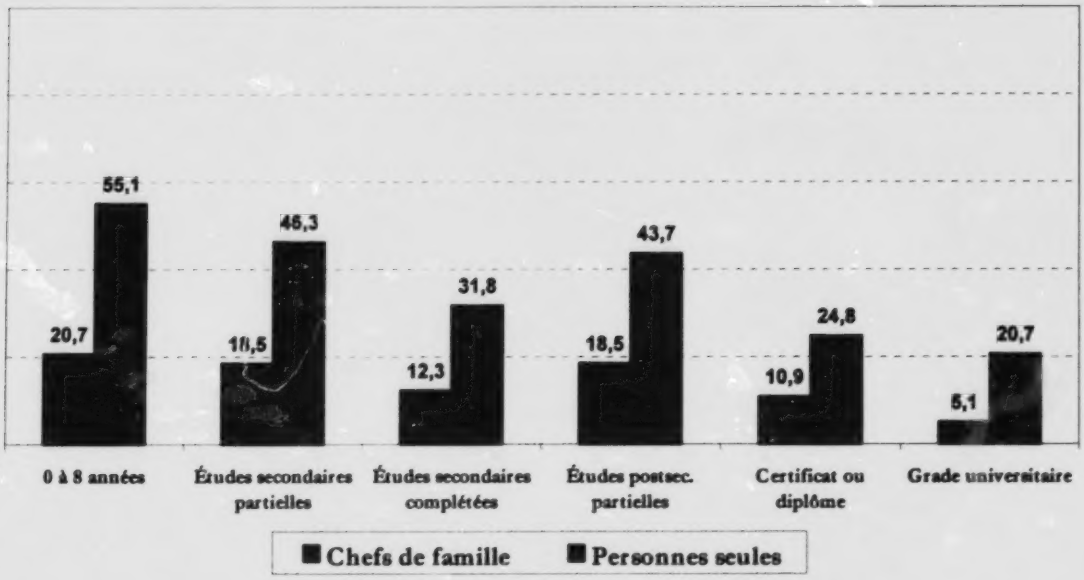

Figure 4.16: Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1998

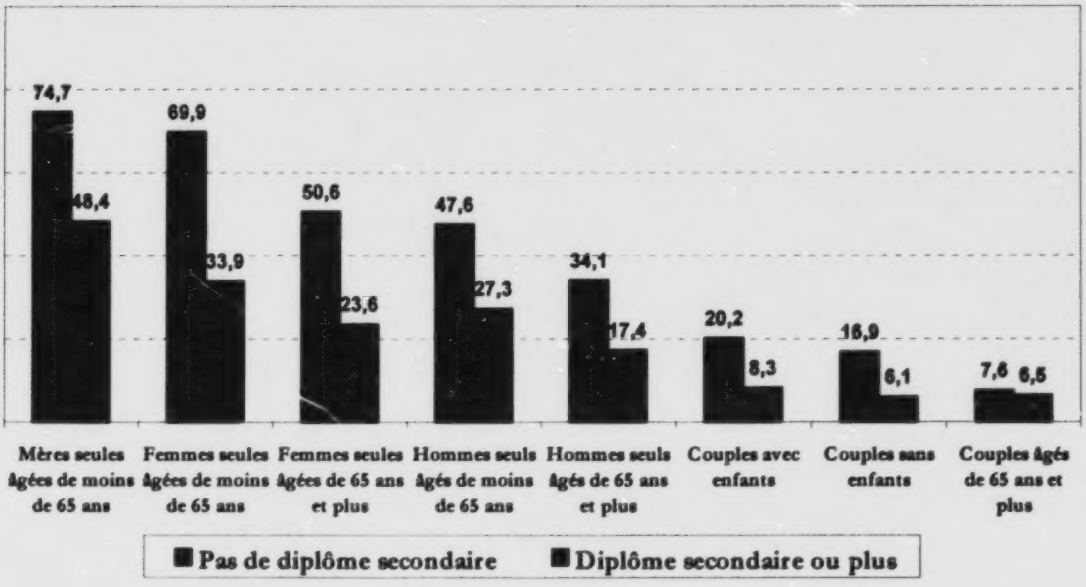

Les figures 4.17 et 4.18 indiquent la répartition des familles et des personnes seules pauvres, selon le niveau d'instruction, en 1998. Le segment noir de chaque graphique circulaire correspond aux chefs de familles pauvres et aux personnes seules pauvres qui n'ont jamais fréquenté l'école secondaire. Les segments blancs, pour leur part, représentent les personnes qui ont fait des études postsecondaires.

La figure 4.17 révèle que relativement peu de chefs de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires. La plupart des personnes pauvres de moins de 65 ans avaient au moins un diplôme d'études secondaires. De fait, 49 p. 100 de tous les chefs de familles pauvres âgés de moins de 65 ans et 51 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres âgées de moins de 65 ans avaient effectivement fait des études postsecondaires. De toute évidence, les personnes pauvres ne sont pas toutes peu instruites. La pauvreté est peut-être plus le résultat d'une pénurie d'emplois que d'un manque d'instruction.

La figure 4.18 décrit une situation tout à fait différente pour les personnes âgées pauvres. En effet, une très forte proportion de personnes seules pauvres de 65 ans et plus n'ont jamais terminé leurs études secondaires et un nombre relativement restreint ont fait des études postsecondaires. Ces profils se transformeront vraisemblablement, lorsque la génération d'après-guerre, plus instruite et formée des personnes nées après 1945, commencera à gonfler les rangs des personnes âgées, au XXI^{e} siècle.

Figure 4.17: Répartition des pauvres de moins de 65 ans selon le niveau de scolarité, 1998

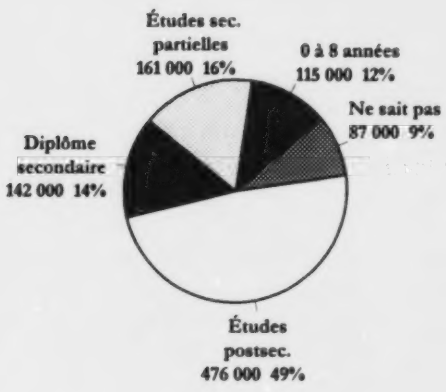

Chefs de familles
(981 000)

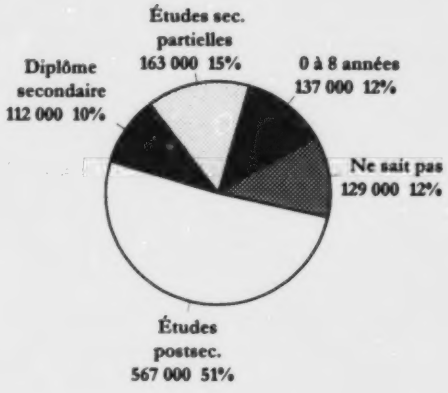

Personnes seules
(1 106 000)

Figure 4.18: : Répartition des pauvres de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, 1998

Échantillon trop petit

Chefs de familles
(115 000)

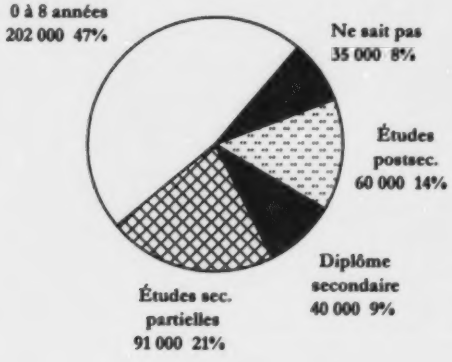

Personnes seules
(428 000)

ANNÉE D'IMMIGRATION

Les taux de pauvreté chez les personnes seules nées au Canada et les familles dont le chef est né au Canada sont habituellement plus bas que ceux des groupes correspondants d'immigrants. En 1998, le taux de pauvreté des chefs de famille nés au Canada se situait à 11,9 p. 100, et celui des chefs de famille nés ailleurs, à 16,7 p. 100. Les taux de pauvreté des personnes seules fluctuent moins. En effet, dans le cas des personnes seules nées au Canada, ce taux était de 35,5 p. 100, et dans celui des personnes seules ayant immigrées au Canada, il était de 36,9 p. 100.

La figure 4.19 révèle que les taux de pauvreté étaient relativement faibles chez les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1980 et relativement élevé chez celles où l'immigration est plus récente, en particulier chez les nouveaux immigrants. Chez les personnes seules, les taux de pauvreté étaient les plus faibles chez les personnes qui avaient immigré entre 1946 et 1960, et les plus forts, chez celles qui sont arrivées entre 1980 et 1989.

Figure 4.19: Taux de pauvreté des gens nés au Canada et des immigrants selon l'année d'arrivée au Canada, 1998

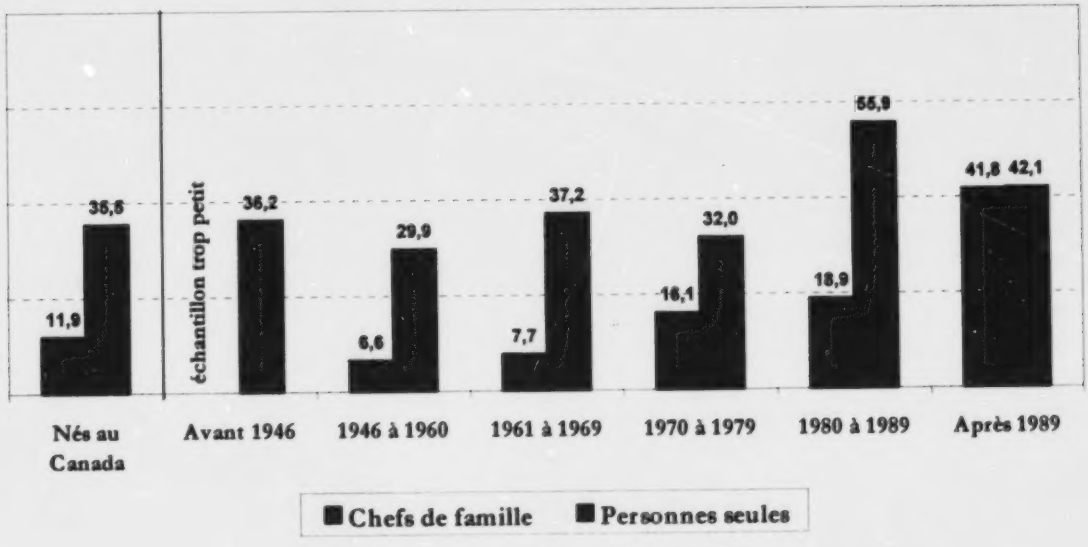

RÉGION DE RÉSIDENCE

Les figures 4.20 et 4.21 présentent la pauvreté chez les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Chacune des cinq catégories des graphiques correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

La figure 4.20 montre que les taux de pauvreté étaient plus élevés dans les grandes villes que dans les petites agglomérations et les régions rurales. La figure 4.21 ventile les familles et les personnes seules pauvres selon la taille de la collectivité. En 1998, 602 000 familles pauvres (55 p. 100 de toutes les familles pauvres) et 823 000 personnes seules pauvres (54 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres) vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus.

Le pourcentage des personnes pauvres qui résidaient dans les grandes villes était démesurément élevé, parce que 47 p. 100 de toutes les familles et 50 p. 100 de toutes les personnes seules vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus en 1998.

Figure 4.20: Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1998

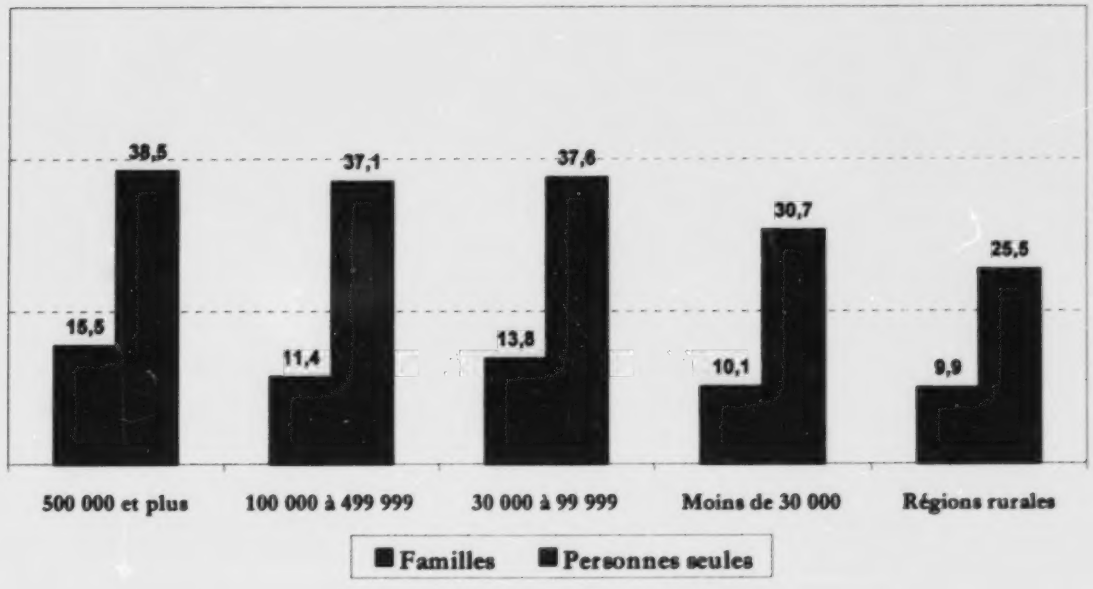

Figure 4.21: Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1998

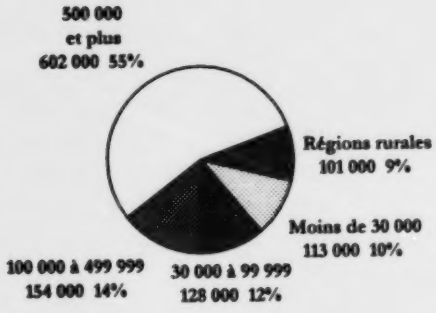

Familles
(1 098 000)

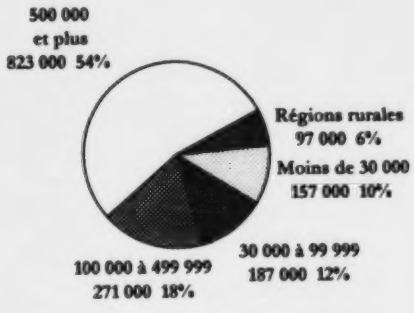

Personnes seules
(1 535 000)

V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET ÉCART DE PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le « degré de pauvreté ». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer « l'écart de pauvreté », afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir toutes les personnes de la pauvreté.

Figure 5.1: Degré de pauvreté selon le type de famille, 1998

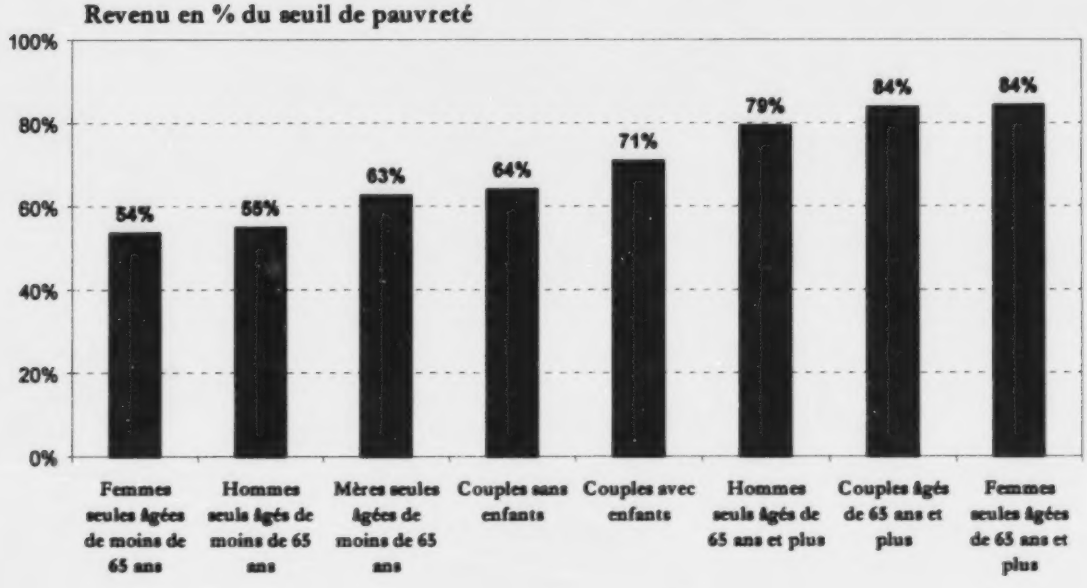

La figure 5.1 donne les revenus moyens des Canadiennes et des Canadiens pauvres en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1998, ce sont les personnes seules de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 54 p. 100 du seuil de pauvreté, chez les femmes, et 55 p. 100 chez les hommes. Les couples âgés pauvres et les femmes seules pauvres de moins de 65 ans occupaient l'autre extrémité du tableau, avec des revenus moyens équivalant à 84 p. 100 du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 5.1 montre l'ampleur moyenne de la pauvreté dans les diverses catégories de familles, en 1980, 1997 et 1998. Toutes les données sont exprimées en dollars constants de 1998, afin d'éliminer les effets de l'inflation pendant cette période.

TABLEAU 5.1 : DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE, EN DOLLARS CONSTANTS DE 1998

Type de famille	Dollars en dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en dessous du seuil de pauvreté en 1997	Dollars en dessous du seuil de pauvreté en 1998
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 549 $	9 458 $	9 230 $
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 692 $	8 925 $	8 772 $
Femmes seules de moins 65 ans	7 664 $	7 100 $	7 038 $
Hommes seuls de moins de 65 ans	7 347 $	7 055 $	6 803 $
Couples de moins de 65 ans, sans enfants	7 030 $	7 097 $	7 170 $
Hommes seuls de 65 ans et plus	4 312 $	3 012 $	3 280 $
Femmes seules de 65 ans et plus	4 150 $	2 528 $	2 475 $
Couples de 65 ans et plus	3 532 $	3 183 $	3 488 $

Les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans étaient les plus pauvres pour chacune de ces trois années, compte tenu de l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Leur situation s'est légèrement améliorée en 1998, mais leur revenu s'établissait à 9 230 $, en moyenne, de moins que le seuil de pauvreté. La situation des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans s'est détériorée entre 1980 et 1998. Ces couples avaient un revenu de 8 692 $ en dessous du seuil de pauvreté en 1980, de 8 925 $ de moins en 1997 et de 8 772 $ de moins en 1998.

Viennent ensuite les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans. Leur situation est pire lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette

apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, classée à la moitié du seuil de pauvreté de 32 706 $ en 1998, se serait trouvée à 16 353 $ sous le seuil de pauvreté, mais une personne seule classée à la moitié du seuil de 16 486 $ se serait trouvée à 8 243 $ au-dessous.

En 1998, les couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants avaient, en moyenne, un revenu de 7 170 $ inférieur au seuil de pauvreté, soit une augmentation de 140 $ depuis 1980.

Les femmes seules et les hommes seuls pauvres de 65 ans et plus ont vu leur degré de pauvreté diminuer pendant cette période de 18 ans. L'écart chez les hommes âgés seuls a augmenté chaque année, en 1996, 1997 et 1998, mais il se situe encore à 1 032 $ en dessous du chiffre de 1980.

Le profil des couples âgés pauvres est plus irrégulier. En effet, leur degré de pauvreté fluctue à la hausse et à la baisse au fil des ans. À l'exemple des hommes âgés seuls, l'écart de pauvreté chez les couples âgés pauvres a augmenté de 1996 à 1998. Toutefois, contrairement aux hommes âgés seuls, le degré de pauvreté des couples âgés pauvres était presque identique, en 1998, à ce qu'il était il y a 18 ans, soit seulement 44 $ de moins qu'en 1980.

Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles et de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer l'écart de pauvreté total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer toutes les Canadiennes et tous les Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1998, l'écart de pauvreté était de 17,9 milliards de dollars (tableau 5.2). Quatre types de familles représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des femmes et des hommes seuls de moins de 65 ans, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

TABLEAU 5.2 : ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1998

	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls de moins de 65 ans	3 834 000 000	21,4 %
Femmes seules de moins de 65 ans	3 819 000 000	21,4 %
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 899 000 000	16,2 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 797 000 000	15,6 %
Couples de moins de 65 ans, sans enfants	1 146 000 000	6,4 %
Femmes seules de 65 ans et plus	831 000 000	4,6 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	307 000 000	1,7 %
Couples de 65 ans et plus	237 000 000	1,3 %
Autres	2 015 000 000	11,3 %
Écart de pauvreté total	17 885 000 000	100,0 %

L'écart de pauvreté du Canada a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit dans la figure 5.2. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1998 afin de montrer les tendances sans tenir compte de l'inflation. L'écart, qui était de 12,7 milliards de dollars en 1980, est passé à 15,3 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie. Il s'est de nouveau creusé en 1990, avec l'arrivée d'une autre récession, et a continué de grimper rapidement pour atteindre un sommet de 18,9 milliards de dollars en 1997. L'écart a chuté d'un milliard en 1998, pour s'établir à 17,9 milliards de dollars.

Figure 5.2: Écart de pauvreté total pour le Canada en dollars constants de 1998

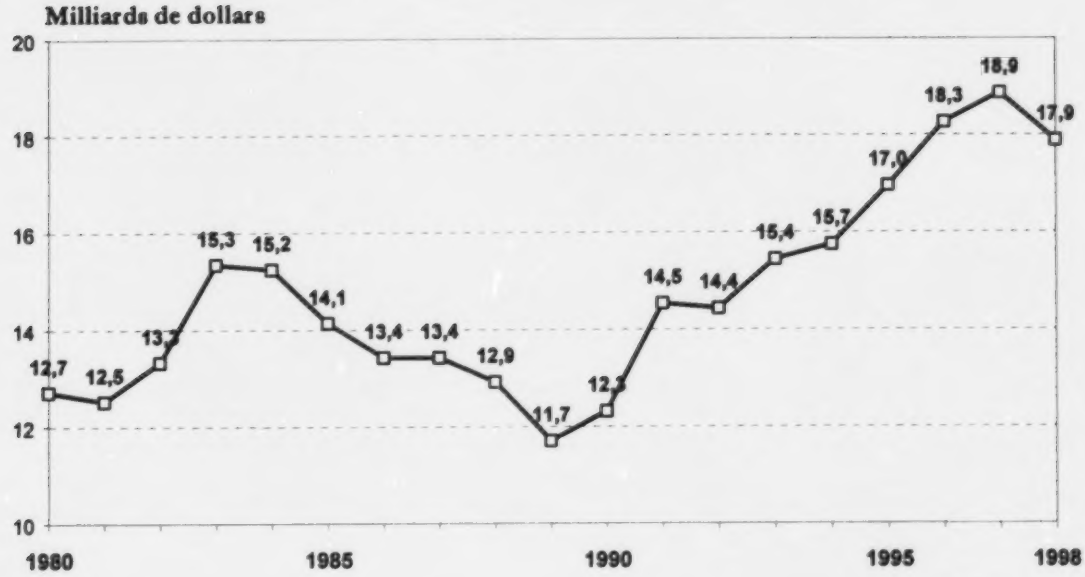

Un troisième moyen d'examiner le degré de pauvreté consiste à regrouper les familles et les personnes seules dans des catégories de revenu fondées sur les pourcentages des seuils de pauvreté, comme dans les figures 5.3 à 5.6. Chaque tranche des diagrammes circulaires représente les divers types de familles et indique le nombre de personnes dans chacune des cinq catégories de revenu : moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. 100 du seuil, de 75 à 100 p. 100 du seuil, de 100 à 125 p. 100 du seuil et plus de 125 p. 100 du seuil.

La ventilation des revenus pour les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans figure dans la figure 5.3. Un assez grand nombre de personnes se trouvaient au-dessous du seuil de pauvreté en 1998. Parmi les plus démunis, se trouvaient 227 000 hommes seuls de moins de 65 ans et 225 000 femmes seules de moins de 65 ans ayant des revenus se situant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Les revenus de ces personnes auraient dû plus que doubler pour leur permettre d'échapper à la pauvreté.

Figure 5.3: Répartition des revenus en 1998 en pourcentage du seuil de pauvreté pour les personnes seules âgées de moins de 65 ans

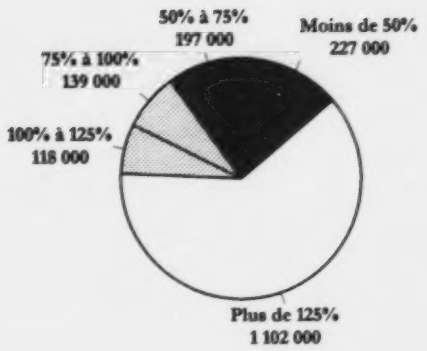

Hommes seuls de moins de 65 ans

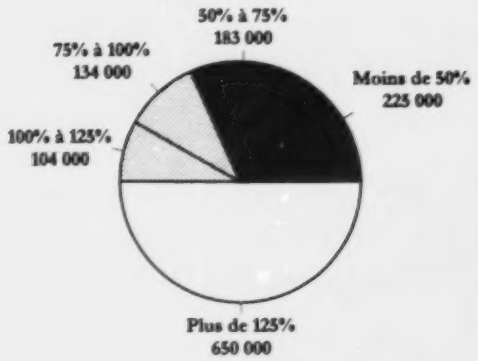

Femmes seules de moins de 65 ans

Figure 5.4: Répartition des revenus en 1998 en pourcentage du seuil de pauvreté pour les personnes seules âgées de 65 ans et plus

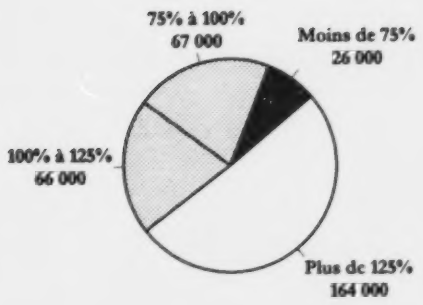

Hommes seuls de 65 ans et plus

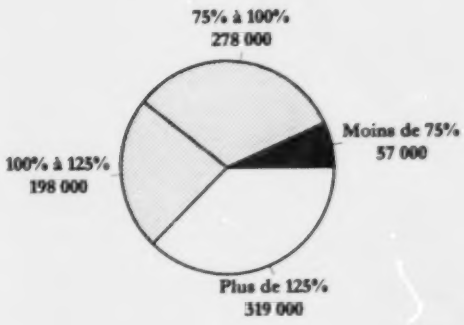

Femmes seules de 65 ans et plus

Comme on le constate dans la figure 5.4, il existe une différence marquée dans la répartition des revenus des femmes seules et des hommes seuls de 65 ans et plus. La catégorie correspondant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté est si minime qu'elle a dû être combinée à la catégorie des 50 à 75 p. 100 pour donner des résultats valables, au plan statistique. Plus de 600 000 personnes âgées seules sont regroupées dans les deux tranches grises claires correspondant à 75 à 100 p. 100 et à 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Avec ce genre de ventilation, les taux de pauvreté pourraient fluctuer de façon appréciable si les revenus des personnes âgées seules augmentaient ou baissaient seulement de quelques dollars par semaine, ou si Statistique Canada modifiait sa méthodologie de façon à hausser ou à réduire les seuils de pauvreté de seulement quelques dollars.

Pour avoir une idée des répercussions de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules de tous âges, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1998 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté (une des tranches grises claires des diagrammes) ont eu assez de revenus supplémentaires en 1998 pour sortir de la pauvreté. Dans ce scénario, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 536 000 à 916 000, et le taux de pauvreté serait tombé de 36,1 p. 100 à 21,5 p. 100.

Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules « presque pauvres » qui avaient des revenus se situant entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté (l'autre tranche grise claire de chaque diagramme) ont perdu assez de revenus en 1998 pour devenir réellement pauvres. Le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 536 000 à 2 022 000, et le taux de pauvreté aurait monté en flèche, passant de 36,1 p. 100 à 47,5 p. 100.

Les figures 5.5 et 5.6 présentent le même type de ventilation des revenus pour les familles. Les trois diagrammes correspondant respectivement aux couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, aux couples de moins de 65 ans sans enfants et aux couples de 65 ans et plus sont semblables. La grande majorité des familles avaient des revenus équivalant à plus de 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Les tranches grises claires qui correspondent aux revenus de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté étaient relativement petites, au point que ces catégories ont dû être regroupées, dans deux des diagrammes, afin d'être clairement visibles. Les deux autres catégories (moins de 50 p. 100 et de 50 à 75 p. 100 du seuil de pauvreté) étaient encore plus petites et ont dû elles aussi être combinées.

Figure 5.5: Répartition des revenus en 1998 en pourcentage du seuil de pauvreté pour les couples de moins de 65 ans

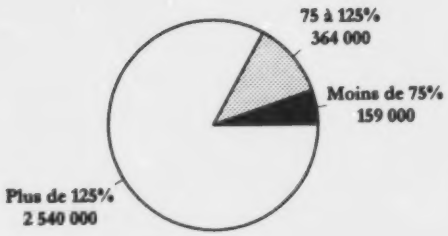

Couples de moins de 65 ans avec enfants

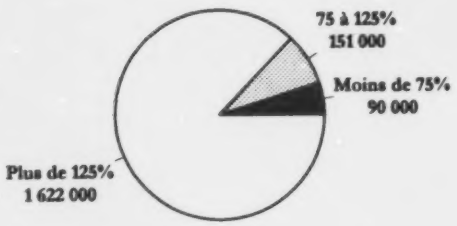

Couples de moins de 65 ans sans enfants

Figure 5.6: Répartition des revenus en 1998 en pourcentage du seuil de pauvreté pour les mères seules and les couples de 65 ans et plus

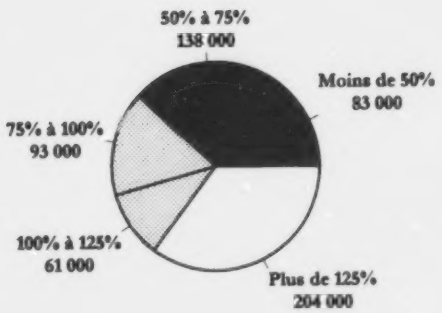

Mères seules de moins de 65 ans

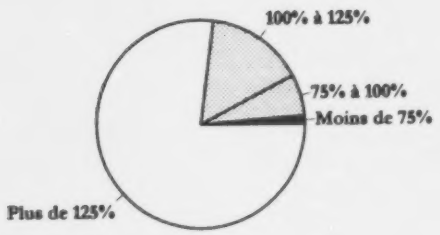

Couples de 65 ans et plus

Le seul type de famille qui faisait exception à la tendance générale des familles est celui des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Ce diagramme montre que relativement peu de mères seules ont un revenu de 125 p. 100 ou plus du seuil de pauvreté, par rapport aux trois autres catégories de familles. On voit aussi que 83 000 de ces femmes ont un revenu qui n'atteint pas la moitié de ce seuil et que 138 000 autres se situent entre 50 et 75 p. 100 du seuil de pauvreté.

En prenant la meilleure hypothèse, toutes les familles de la catégorie de 75 à 100 p. 100 du seuil de pauvreté auraient eu des revenus supplémentaires et seraient sorties de la pauvreté. Le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 099 000 à 622 000 en 1998, et le taux de pauvreté serait tombé de 13,2 p. 100 à 7,5 p. 100.

Selon l'hypothèse inverse, les familles de la catégorie des 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté seraient tombées dans la pauvreté. Le nombre de familles pauvres aurait grimpé de 1 099 000 à 1 699 000, et le taux de pauvreté serait passé de 13,2 p. 100 à 20,5 p. 100.

Le Conseil national du bien-être social a lancé depuis longtemps un cri d'alarme au sujet du nombre de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté. Il a constaté avec stupeur que ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la récession de 1990-1991, malgré l'embellie constante de l'économie. En 1998, la situation des couples s'est quelque peu améliorée. Le nombre de mères seules et de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans une pauvreté extrême demeure toutefois excessivement élevé.

Il y a eu une forte progression du groupe des plus démunis depuis 1989, lorsque tous les ordres de gouvernement ont commencé à réduire les services et les mesures de soutien du revenu destinés aux personnes pauvres. Les réductions du bien-être social, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que celles de l'assurance-emploi, par le gouvernement fédéral, ont sans doute fortement contribué à cette situation déplorable.

Les figures 5.7 à 5.10 font ressortir l'accroissement de la pauvreté totale entre 1989 et 1998. Ainsi, en 1998, on comptait un total de 83 000 mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et dont le revenu s'établissait à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Ce nombre vient au deuxième rang, en importance, depuis 1989, soit l'année qui a précédé le début de la récession de 1990-1991. On comptait 36 000 familles de plus vivant dans une pauvreté extrême en 1998 qu'en 1989.

À l'exemple des mères seules, le nombre de personnes seules ayant un revenu inférieur à 50 p. 100 du seuil de pauvreté présente un sombre tableau. Une légère baisse a été constatée en 1998, mais le nombre de personnes seules extrêmement pauvres, en 1998, était encore très élevé, soit 452 000 personnes, ou près de deux fois plus que le seuil observé en 1990, c'est-à-dire 246 000 personnes seules vivant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté.

Dans le cas des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des couples de moins de 65 ans sans enfants, les données sur les plus démunis ont diminué en 1998 à des niveaux près de ceux que l'on a constatés en 1990-1991.

L'addition des autres catégories de familles et de quelques milliers de personnes âgées très pauvres donne un total de 233 000 familles et de 463 000 personnes seules ayant un revenu inférieur à la moitié du seuil de pauvreté, en 1998.

Ces données devraient clairement réfuter les arguments des personnes qui croient que la pauvreté n'est pas un problème au Canada. Les personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté sont réellement pauvres. Il est triste de voir tant de personnes vivre dans le dénuement total et nous constatons avec effarement que ces nombres demeurent toujours élevés, malgré l'amélioration de la situation économique. Le Conseil national du bien-être social estime qu'il s'agit d'un problème très grave qui exige une intervention immédiate de la part des gouvernements.

Figure 5.7: Mères seules de moins de 65 ans avec enfants et ayant un revenu de moins de 50% du seuil de pauvreté

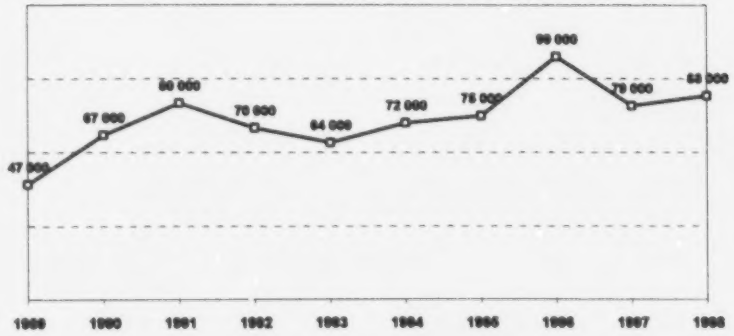

Figure 5.8: Couples de moins de 65 ans sans enfants et ayant un revenu de moins de 50% du seuil de pauvreté

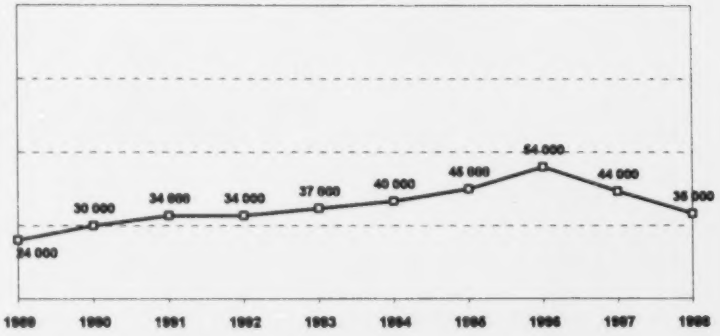

Figure 5.9: Couples de moins de 65 ans avec enfants et ayant un revenu de moins de 50% du seuil de pauvreté

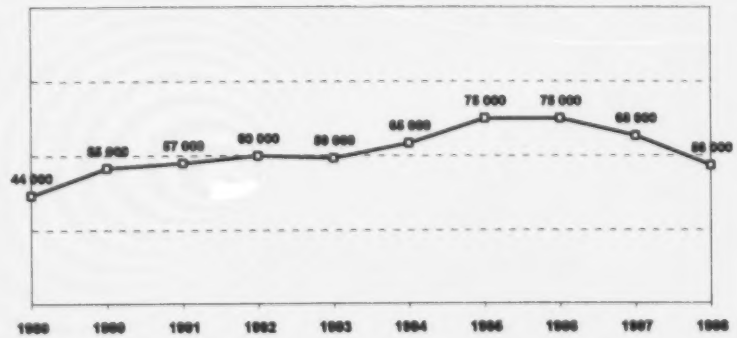

Figure 5.10: Personnes seules de moins de 65 ans et ayant un revenu de moins de 50% du seuil de pauvreté

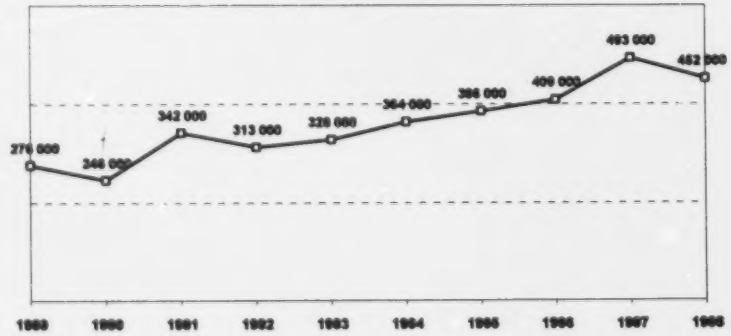

VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 6.1 donne le revenu moyen des Canadiennes et des Canadiens pauvres, par type de famille, en 1998, ainsi que le revenu moyen de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, par type de famille, et il établit le rapport entre les deux. Par exemple, en 1998, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 231 $, et les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 29 695 $. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 28 p. 100 de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

TABLEAU 6.1 : REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1998

Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Femmes seules de moins de 65 ans	8 048 $	23 892 $	34 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	8 231 $	29 695 $	28 %
Couples de moins de 65 ans, sans enfants	12 173 $	63 961 $	19 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	12 237 $	26 471 $	46 %
Femmes seules de 65 ans et plus	12 773 $	20 372 $	63 %
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	15 145 $	27 195 $	56 %
Couples de 65 ans et plus	17 861 $	41 683 $	43 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	21 218 $	70 043 $	30 %

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens sont frappantes. Par exemple, en 1998, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 21 218 $ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 70 043 $, soit plus de trois fois autant.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules, parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. Les mères seules pauvres de

moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 15 145 $ en 1998, mais le revenu moyen de toutes les mères seules était de seulement 27 195 $, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de 70 043 $ pour l'ensemble des couples qui ont des enfants.

Les revenus des personnes pauvres ont atteint un sommet au début de la décennie. Depuis, la tendance globale est à la baisse. De 1997 à 1998, les revenus moyens des couples âgés et des couples sans enfants ont diminué d'un peu plus de 500 $, en dollars constants. Les revenus moyens des femmes seules pauvres âgées de moins de 65 ans et des hommes seuls de 65 ans et plus ont également diminué légèrement. Les revenus des mères seules pauvres âgées de moins de 65 ans ont connu la plus forte augmentation, passant d'une moyenne de 14 665 $ en 1997 à 15 145 $ en 1998. Les revenus des trois autres types de familles ont légèrement augmenté.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens pauvres comptent sur divers programmes publics pour joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres cas, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi reçues représentent une très grande part du revenu total.

Le tableau 6.2 montre la somme moyenne des « paiements de transfert » reçue par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1998. Les paiements de transfert comprennent les prestations d'Assurance-emploi, la pension de Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, le Supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, d'autres crédits ou allocations pour les enfants, les prestations d'assistance sociale versées par les provinces et les municipalités, les indemnités pour accident du travail, les crédits de TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et d'autres transferts gouvernementaux. Le Régime de pensions du Canada, le Régime de rentes du Québec et l'Assurance-emploi sont administrés par les gouvernements, mais ils sont financés par les contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

Les types de familles sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres, toutes sources confondues – ce sont les mêmes chiffres qu'au tableau 6.1. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

Divers programmes gouvernementaux fournissent au plus la moitié du revenu total du premier des quatre types de familles, 67 p. 100 du revenu total des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, et de 91 à 96 p. 100 du revenu total des trois autres types de familles de 65 ans et plus.

TABLEAU 6.2 : PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1998

Type de famille	Paiement de transfert moyens	Revenu moyen toutes sources confondues	Paiement de transfert en % du revenu total
Femmes seules de moins de 65 ans	3 690 $	8 048 $	46 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	3 911 $	8 231 $	48 %
Couples de moins de 65 ans, sans enfants	6 090 $	12 173 $	50 %
Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 914 $	21 218 $	47 %
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 079 $	15 145 $	67 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	11 802 $	12 237 $	96 %
Femmes seules de 65 ans et plus	11 667 $	12 773 $	91 %
Couples de 65 ans et plus	16 272 $	17 861 $	91 %

FAMILLES ET PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS

La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté ont beaucoup diminué chez les personnes âgées. Le tableau 6.3 présente une image plus détaillée de ces sources de revenu et d'autres sources de revenu courantes pour les couples âgés pauvres et pour les hommes seuls et les femmes seules pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti versés par le gouvernement fédéral. Le fait que l'ensemble des personnes âgées ne touchent pas toutes un revenu en vertu de ces deux programmes s'explique sans doute par le fait que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1998, le montant maximal de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 17 392 $, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 10 727 $.

Les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent, en importance, la deuxième source de revenu de 73 p. 100 des femmes âgées seules, de 78 p. 100 des couples âgés et de 78 p. 100 des hommes âgés seuls qui vivent dans la pauvreté. La prestation de retarite maximale versée par les deux régimes était de 8 937 $ en 1998, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus, de 5 362 $. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

TABLEAU 6.3 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1998

	Couples de 65 ans et plus (68 000)		Hommes seuls de 65 ans et plus (94 000)		Femmes seules de 65 ans et plus (336 000)	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	93 %	11 863 $	98 %	8 143 $	100 %	8 511 $
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	78 %	5 401 $	78 %	3 802 $	73 %	3 378 $
Placements et économies	51 %	2 096 $	31 %	365 $	46 %	1 464 $
Suppléments provinciaux	Échantillon trop petit		30 %	1 175 $	27 %	780 $
Régimes de retraite professionnels et REER*	22 %	2 022 $	18 %	2 049 $	18 %	1 999 $
Toutes sources confondues	100 %	17 861 $	100 %	12 237 $	100 %	12 773 $

* Comprend les pensions et les rentes de retraite, les rentes, les rentes et les prélèvements d'un FEER et les retraits d'un REER. Les revenus des REER étaient indiqués de façon distincte dans les éditions précédentes du Profil de la pauvreté.

Quelques personnes pauvres de 65 ans et plus ont touché un revenu de placements en 1998, mais les montants étaient modestes, en moyenne.

La catégorie « suppléments provinciaux » correspond aux suppléments accordés aux personnes âgées à faible revenu par certains gouvernements provinciaux. Elle comprend aussi certaines prestations d'assistance sociale à l'intention des personnes âgées dans les provinces qui ne versent pas de suppléments. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Moins du quart des personnes âgées pauvres tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel. La faible couverture est un problème de longue date de ces régimes, et l'on voit dans le tableau 6.3 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

FAMILLES ET PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, mais les prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi sont elles aussi importantes. Le tableau 6.4 donne plus de détails.

Plus de la moitié des familles figurant dans le tableau 6.4, sans égard au type de famille, ont touché des gains en 1998. Ces gains sont déclarés par 59 p. 100 des hommes seuls pauvres, 54 p. 100 des femmes seules pauvres et 56 p. 100 des mères seules pauvres. Le pourcentage de couples ayant déclaré des gains était plus élevé chez les couples pauvres sans enfants (61 p. 100) et chez les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans (80 p. 100).

Les seules autres sources de revenu touché par une proportion plus élevée de familles ayant des gains étaient la Prestation fiscale canadienne pour enfants, pour les couples avec enfants, ainsi que les prestations d'assistance sociale et la Prestation fiscale canadienne pour enfants destinées aux mères seules.

La moyenne des gains était remarquable dans tous les cas. Les 7 486 $ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à 31 semaines de 40 heures de travail payées 6 $ l'heure ou à 16 semaines de travail à temps plein à 12 $ l'heure.

Le pourcentage des personnes pauvres de moins de 65 ans touchant des gains a baissé fortement au cours des dernières années. Seuls les pourcentages des couples sans enfants et des mères seules se rapprochaient des données de la période antérieure à la récession, soit 1989 ou 1990.

Une part importante de chacun des cinq types de familles a touché des prestations d'assistance sociale en 1998. Ont déclaré avoir bénéficié de ces prestations 40 p. 100 des hommes seuls pauvres âgés de moins de 65 ans et 38 p. 100 des femmes seules pauvres âgées de moins de 65 ans. Les pourcentages des couples ayant reçu de l'assistance sociale étaient légèrement moins élevés. Trente-trois pour cent des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants et 35 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de

18 ans ont touché des prestations d'assistance sociale en 1998. Une proportion beaucoup plus élevée de mères seules pauvres (69 p. 100) ont reçu des prestations d'assistance sociale.

TABLEAU 6.4 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1998

Source de revenu	Hommes seuls (561 000)		Femmes seules (540 000)		Couples sans enfants (160 000)		Couples avec enfants (319 000)		Mères seules (314 000)	
	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	59 %	6 679 $	54 %	7 152 $	61 %	7 437 $	80 %	12 988 $	56 %	7 486 $
Assistance sociale	40 %	5 504 $	38 %	6 072 $	33 %	8 701 $	35 %	9 689 $	69 %	7 917 $
Assurance-emploi	14 %	4 726 $	11 %	2 773 $	15 %	4 600 $	23 %	4 394 $	12 %	3 256 $
Placements	9 %	1 958 $	15 %	875 $	27 %	1 504 $	24 %	941 $	7 %	82 $
Prestation fiscale pour enfants	0 %	0 $	0 %	0 $	0 %	0 $	100 %	4 190 $	100 %	3 356 $
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	10 %	5 248 $	14 %	4 271 $	24 %	6 653 $	4 %	5 125 $	Échantillon trop petit	
Régimes de retraite professionnels et REER *	Échantillon trop petit		3 %	3 353 $	Échantillon trop petit		Échantillon trop petit		Échantillon trop petit	
Commission des accidents du travail	5 %	4 029 $	Échantillon trop petit		Échantillon trop petit		7 %	4 993 $	Échantillon trop petit	
Revenu de toutes sources	100 %	8 231 $	100 %	8 048 $	100 %	12 173 $	100 %	21 218 $	100 %	15 145 $

* Comprend les pensions et les rentes de retraite, les rentes, les rentes et les prélèvements d'un FEER et les retraits d'un REER. Les revenus des REER étaient indiqués de façon distincte dans les éditions précédentes du Profil de la pauvreté.

Des calculs effectués par le Conseil national du bien-être social pour 1998 démontrent que les personnes seules auraient eu droit à des prestations d'assistance sociale et à des prestations connexes variant entre 1 124 $ et 6 623 $ par année. Une mère seule ou un père seul avec un enfant aurait eu droit à des prestations entre 9 184 $ et 11 659 $, et les couples avec deux enfants entre 11 332 $ et 14 953 $[5].

Les prestations d'Assurance-emploi ont été mentionnées en 1998 par 14 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans et par 11 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans. De plus, 15 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants et 23 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont touché des prestations d'assurance-emploi. Enfin, 12 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont également touché des prestations d'assurance-emploi en 1998.

En 1998, l'Assurance-emploi remplaçait 70 p. 100 de la rémunération assurable des prestataires ayant des enfants à charge et une faible rémunération. Pour tous les autres travailleurs, le taux de remplacement était de 55 p. 100.

Entre 7 et 27 p. 100 des familles et des personnes seules pauvres de moins de 65 ans recevaient des revenus de placements. Les montants étaient toutefois modestes et s'échelonnaient d'un minimum moyen de 82 $ pour les mères seules à un maximum moyen de 1 958 $ pour les hommes seuls de moins de 65 ans.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants a été adoptée en 1993 afin de remplacer les allocations familiales, le crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le 1er juillet 1998, la Prestation fiscale canadienne pour enfants était remplacée par la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 1998, par exemple, une mère seule ou un père seul ayant un enfant de moins de sept ans touchait un maximum de 1 536 $ en vertu de ce programme et une famille biparentale avec deux enfants âgés de 10 et de 15 ans touchait un maximum de 2 545 $. Les taux étaient légèrement différents au Québec et en Alberta, à la demande des gouvernements de ces deux provinces[6].

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarées par 10 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 14 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans, 24 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants et par des proportions beaucoup moins élevées des deux autres types de familles. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ne précise pas le type de prestation, mais il

---

[5] Les calculs détaillés des revenus d'aide sociale et des prestations connexes, par province et territoire, sont disponibles dans la publication Revenus de bien-être social, 1998-1999 du Conseil national du bien-être social. Les fourchettes de revenus mentionnées dans le texte s'appliquent à l'aide sociale provinciale et aux autres prestations provinciales seulement. Elles ne comprennent pas les prestations d'aide sociale et autres prestations connexes versées au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, ni les prestations versées par le gouvernement fédéral.

[6] En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.

peut s'agir de personnes de 60 à 65 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité. De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de retraite privés ont pu percevoir des prestations de retraite, des rentes de survivant ou des prestations d'invalidité.

Un très faible pourcentage de familles et de personnes seules pauvres recevaient des prestations de la Commission des accidents du travail. Comme dans le cas des rentes de retraite, ces prestations constituaient pour elles une importante source de revenu.

Les données sur le revenu provenant de pensions alimentaires pour le conjoint ou les enfants n'étaient pas disponibles pour 1998. Les données de 1997 révèlent que les pensions alimentaires étaient une importante source de revenu des mères seules pauvres. Dix-sept pour cent de ces familles ont reçu en 1997 des pensions alimentaires d'un montant moyen de 4 167 $.

Même si les données du tableau 6.4 éclairent beaucoup, elles ne donnent pas un tableau clair des combinaisons habituelles de revenu. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source de revenu, et d'autres en ont plusieurs.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'effectuer des données avec des calculs spécials pour différencier, selon leurs principales sources de revenus, les familles et les personnes seules pauvres dont il est question dans le tableau 6.4. Pour les personnes de moins de 65 ans, on a pris comme principales sources de revenus, les gains, l'assistance sociale et l'Assurance-emploi (A.-e.).

Le résultat de l'opération a été une série de tableaux fondés sur différentes combinaisons de revenus : gains seulement, assistance sociale seulement, gains et assistance sociale ensemble, gains et assurance-emploi ensemble. D'autres combinaisons, comme l'assistance sociale et l'a.-e., mais sans les gains, ont produit des catégories trop petites pour pouvoir être utilisées.

La figure 6.1 indique la répartition des revenus des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans en 1980 et en 1998[7]. Les trois tranches du graphique circulaire qui comprennent des gains, c'est-à-dire des gains seulement, des gains et l'assistance sociale et des gains et des prestations d'A.-e., totalisaient 84 p. 100 en 1980, mais seulement 76 p. 100 en 1998. Pendant ce temps, les tranches correspondant à l'assistance sociale sont passées de 6 p. 100 en 1980 à 14 p. 100 en 1998.

Le profil est tout aussi éloquent dans la figure 6.2, relatif aux mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les tranches comprenant des gains totalisaient 54 p. 100 en 1980, mais 51 p. 100 en 1998. En revanche, les tranches correspondant à l'assistance sociale seulement passaient de 33 p. 100 en 1980 à 38 p. 100 en 1998.

[7] Les données de 1980 pour ces graphiques et pour la série de graphiques suivante ont été calculées à l'aide de nouveaux facteurs de pondération.

Figure 6.1: Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans

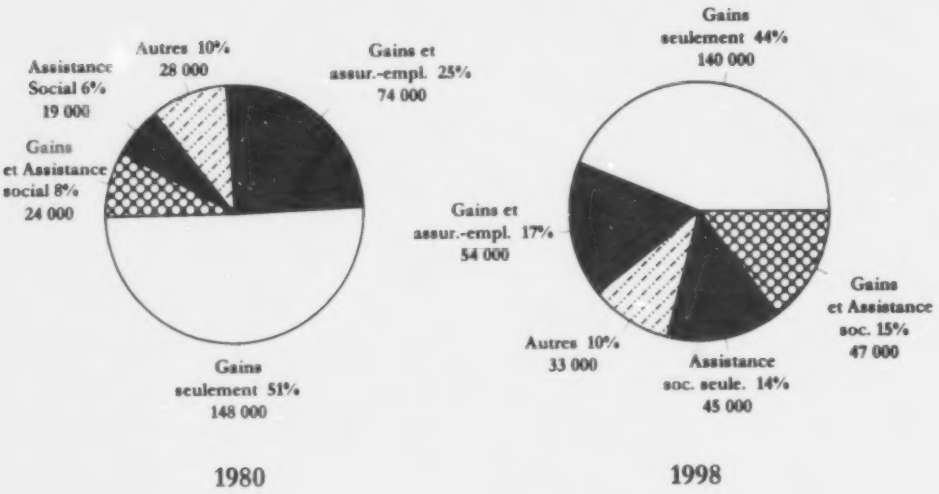

Figure 6.2: Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans

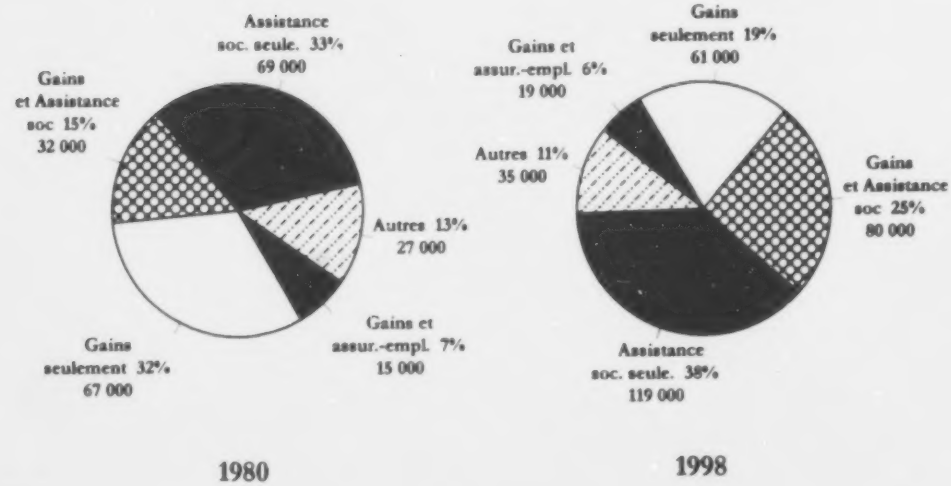

Figure 6.3: Principales sources de revenus pour les personnes seules pauvres de moins de 65 ans

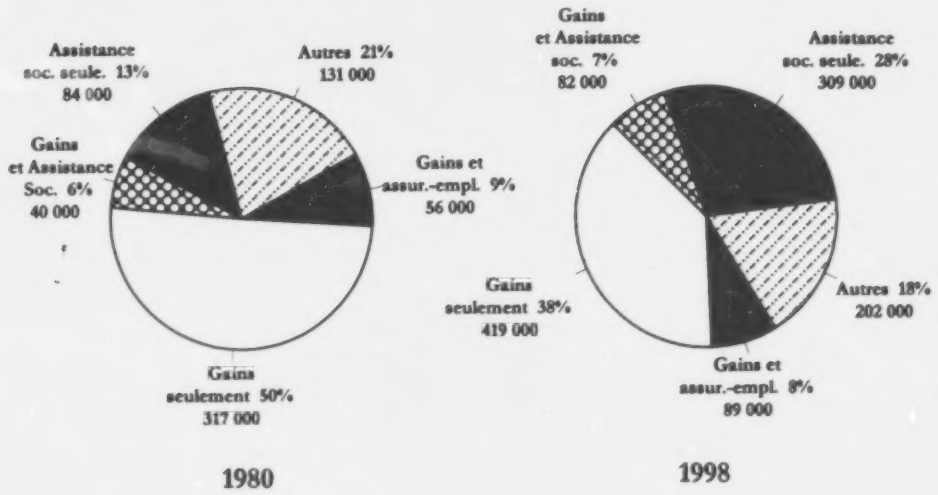

Figure 6.4: Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants

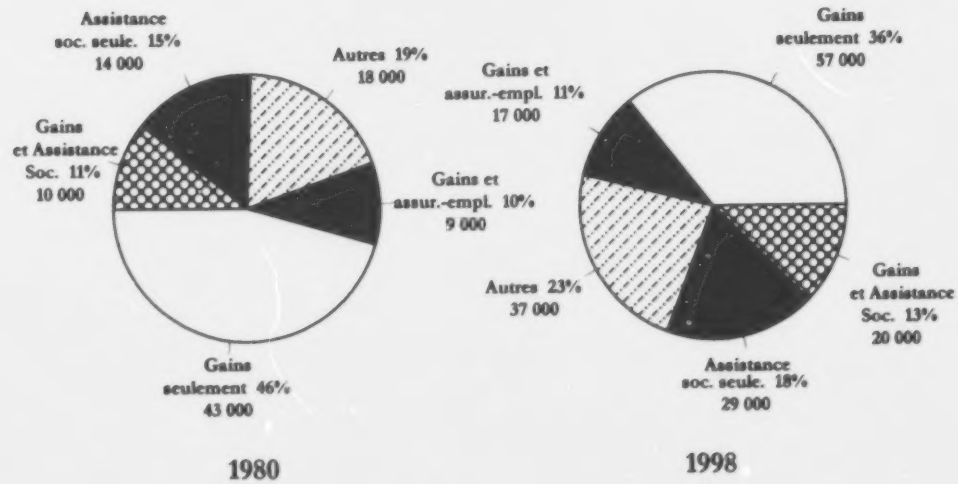

Les figures 6.3 et 6.4 révèlent des profils semblables à l'égard des personnes seules de moins de 65 ans et des couples de moins de 65 ans sans enfants. En ce qui concerne les personnes seules, les tranches relatives aux gains rendent compte d'un recul de 65 p. 100 à 54 p. 100, et les tranches relatives à l'assistance sociale seulement ont grossi, passant de 13 p. 100 à 28 p. 100. En ce qui concerne les couples sans enfants, les tranches relatives aux gains ont fondu, passant de 65 p. 100 à 59 p. 100, et celles de l'assistance sociale seulement ont augmenté de 15 p. 100 à 18 p. 100.

Des renseignements sont également disponibles sur le montant du revenu, par source principale de revenu. Le tableau 6.5 indique le revenu total et les montants des diverses catégories de revenus, en 1998, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Le tableau comprend aussi une distinction à l'égard des familles dont le revenu vient principalement des gains, par rapport aux familles dont le revenu comprend des gains et des prestations d'assurance-emploi, des gains et des prestations d'assistance sociale ou des prestations d'assistance sociale seulement.

Les gains et les prestations d'Assurance-emploi sont des revenus imposables. Toutefois, les montants sont si bas que la majorité des familles pauvres indiquées dans le tableau n'auraient pas payé d'impôt sur le revenu. Quelques couples touchant des gains, ou des gains et des prestations d'Assurance-emploi, auraient pu verser un montant minime au titre de l'impôt sur le revenu, mais le reste des couples et la plupart des mères seules n'ont probablement pas payé d'impôt.

Les renseignements mentionnés dans le tableau 6.5 illustrent clairement les préoccupations exprimées par le Conseil national du bien-être social à l'égard de la « récupération fiscale », par les gouvernements provinciaux et territoriaux, des prestations versées en vertu de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants. À l'entrée en vigueur du nouveau régime, le 1er juillet 1998, seules les provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick ont décidé de ne pas récupérer la hausse des prestations fédérales versées aux familles vivant d'assistance sociale[8].

Le tableau révèle des données surprenantes : les familles dont la principale source de revenu est l'assistance sociale ont un revenu moyen total inférieur de plusieurs milliers de dollars à celui des familles ayant un salaire comme principale source de revenu. Autrement dit, les familles avec enfants les plus démunies sont aussi les plus susceptibles d'être touchées par la récupération fiscale des prestations.

---

[8] Voir la description de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, une analyse de ses répercussions et une description de ses nombreuses lacunes dans la publication Les prestations familiales : les enfants restent encore sur leur faim (automne 1998) du Conseil national du bien-être social.

TABLEAU 6.5 : REVENU DES FAMILLES PAUVRES AVEC ENFANTS, PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 1998		
Principale source de revenu	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
GAINS		
Revenu moyen total	21 590 $	17 011 $
Gains moyen	14 707 $	10 638 $
Prestations pour enfants	4 082 $	3 781 $
GAINS ET ASSURANCE-EMPLOI		
Revenu moyen total	22 469 $	16 686 $
Gains moyen	13 444 $	9 416 $
Prestations d'A.-e. moyenne	4 413 $	3 427 $
Prestations pour enfants	3 560 $	3 138 $
GAINS ET ASSISTANCE SOCIALE		
Revenu moyen total	23 429 $	17 390 $
Gains moyen	8 209 $	4 901 $
Assistance sociale moyennne	9 144 $	7 299 $
Prestations pour enfants	4 531 $	3 291 $
ASSISTANCE SOCIALE		
Revenu moyen total	19 366 $	13 477 $
Assistance sociale moyenne	12 267 $	8 937 $
Prestations pour enfants	4 807 $	3 304 $

Les familles qui peuvent compter à la fois sur des gains et sur l'assistance sociale à titre de principales sources de revenu subissent aussi une récupération partielle des prestations fédérales pour enfants, par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Or, un des buts avoués de la Prestation fiscale canadienne pour enfants consiste à encourager les personnes qui vivent de l'assistance sociale à accepter des emplois rémunérés. Toutefois, une famille qui touche des gains provenant d'un emploi rémunéré, ainsi que des prestations d'assistance sociale, à un moment donné, perd le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Le fait d'éliminer le supplément lorsque la famille a pris des mesures pour entrer dans la population active ou y rester contredit le but avoué du programme.

Le tableau 6.6 comprend des données semblables sur le revenu des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants. Les personnes pauvres de ces deux catégories de familles ne touchent pas de prestations fédérales pour enfants. Le tableau indique donc le revenu moyen total, les gains moyens, les prestations moyennes d'assurance-emploi et les prestations moyennes d'assistance sociale seulement. Les personnes seules pauvres ou les couples sans enfants n'auraient payé que peu ou pas d'impôt en 1998, en raison d'un revenu imposable peu élevé.

TABLEAU 6.6 : REVENU DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, SANS ENFANTS, PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 1998

Principale source de revenu	Personnes seules de moins de 65 ans	Couples de moins de 65 ans, sans enfants
GAINS		
Revenu moyen total	8 747 $	11 780 $
Gains moyen	7 615 $	8 413 $
GAINS ET ASSURANCE-EMPLOI		
Revenu moyen total	11 365 $	15 015 $
Gains moyen	6 879 $	8 920 $
Assurance-emploi moyenne	3 746 $	4 502 $
GAINS ET ASSISTANCE SOCIALE		
Revenu moyen total	8 560 $	14 914 $
Gains moyen	4 254 $	4 964 $
Assistance sociale moyenne	3 552 $	7 042 $
ASSISTANCE SOCIALE		
Revenu moyen total	7 612 $	12 673 $
Assistance sociale moyenne	6 785 $	10 528 $

Pour tous les types de familles, les familles ayant des gains et des prestations d'assurance-emploi à titre de principales sources de revenu en 1998 avaient le revenu moyen le plus élevé. Les plus démunis, c'est-à-dire les familles dont le revenu moyen est le plus bas, sont les familles qui comptent sur l'assistance sociale comme principale source de revenu, sauf les couples sans enfants. Les gains forment la principale source de revenu des couples sans enfants les plus pauvres.

VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

LES PETITS SALARIÉS

L'expression « petits salariés » s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains chercheurs réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à temps plein pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.

Les figures 7.1 et 7.2 montrent la répartition des chefs de familles pauvres et des personnes seules pauvres selon l'activité professionnelle, en 1989 et en 1998. Statistique Canada ventile les données en quatre catégories générales : les personnes qui travaillent à temps plein, les personnes qui travaillent à temps partiel, les personnes qui sont incapables de travailler, de façon permanente, en raison d'une invalidité ou d'un piètre état de santé et, enfin, les personnes qui étaient capables de travailler, mais qui n'avaient pas d'emploi[9]. Une personne qui travaille à temps plein doit avoir travaillé pendant au moins 49 semaines durant l'année et la semaine de travail habituelle doit compter au moins 30 heures. Le travail à temps partiel signifie que la personne a travaillé soit moins de 49 semaines par année, soit moins de 30 heures par semaine, soit les deux.

En 1989, on comptait un total de 674 000 familles pauvres dont le chef avait moins de 65 ans, comme l'indique la partie gauche de la figure 7.1. Vingt-huit pour cent des chefs de familles pauvres travaillaient à temps plein, 32 p. 100 à temps partiel, 32 p. 100 ne travaillaient pas du tout et les autres, soit 8 p. 100, étaient incapables de travailler. On dénombrait 981 000 familles pauvres en 1998 et l'on a constaté qu'il y avait moins de chefs de famille qui travaillaient à temps plein et plus de chefs de famille qui travaillaient à temps partiel ou qui ne travaillaient pas du tout.

Les profils sont légèrement différents dans le cas des personnes seules pauvres, comme l'indique la figure 7.2. En 1989, 17 p. 100 d'entre elles travaillaient à temps plein, 43 p. 100 travaillaient à temps partiel, 29 p. 100 ne travaillaient pas et 11 p. 100 étaient incapables de travailler. En 1998, le groupe des personnes incapables de travailler affichait la plus forte hausse, et les autres groupes étaient tous en baisse de quatre points de pourcentage.

[9] Les données de 1998 de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu comprennent une cinquième catégorie : « Statut de temps plein ou de temps partiel inconnu ».

Figure 7.1: Activité de travail au gagne-pain principal de moins de 65 ans

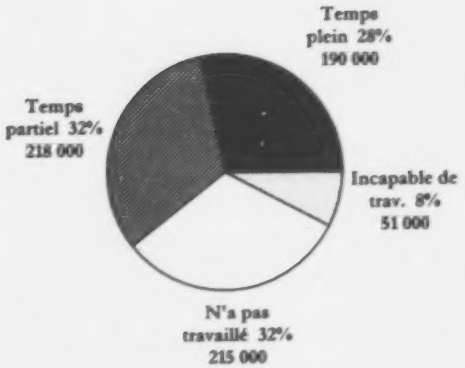

1989

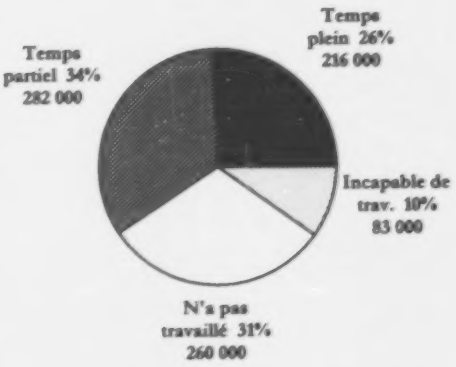

1998*

*Ne comprend pas les 140 000 familles pour lesquelles on ne savait pas si le gagne-pain principal travaillait à temps plein ou à temps partiel..

Figure 7.2: Activité de travail des personnes seules de moins de 65 ans

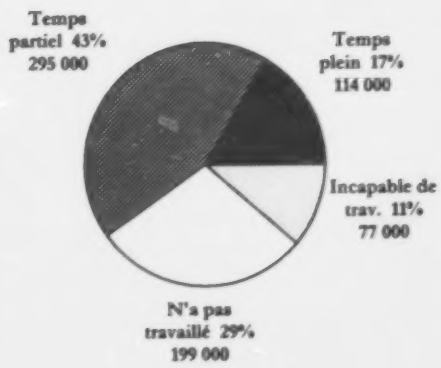

1989

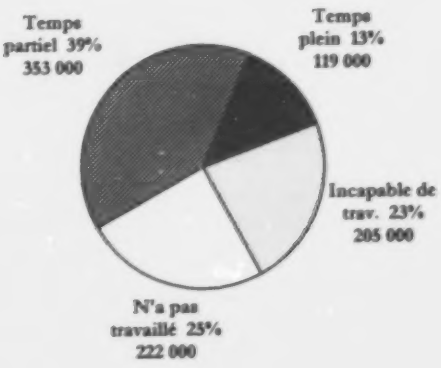

1998*

*Ne comprend pas les 207 000 personnes seules dont on ne savait pas si elles travaillaient à temps plein ou à temps partiel.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et les personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 403 000 familles dont le chef avait moins de 65 ans et 500 000 personnes seules de moins de 65 ans constituaient le groupe des petits salariés en 1998. Le tableau 7.1 renseigne sur les cinq principaux types de famille de moins de 65 ans. Pour les besoins du tableau 7.1, Statistique Canada a exclu les personnes qui étaient incapables de travailler de façon permanente, c'est-à-dire le groupe « incapable de travailler » dans les graphiques précédents.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 56 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 55 p. 100 des femmes seules pauvres, 50 p. 100 des couples pauvres sans enfants et 60 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules pauvres étaient l'exception à la règle. Seulement 25 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans et ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient au moins la moitié de leur revenu d'un salaire.

La partie inférieure du tableau 7.1 indique le revenu moyen des petits salariés. Les gains moyens des hommes seuls et des femmes seules, par exemple, équivalaient à 33 semaines de travail de 40 heures, à 6 $ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, en particulier ceux des couples avec enfants, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

L'importance des gains des petits salariés est également indiquée à la partie inférieure du tableau 7.1. Bien que les données portent seulement sur les personnes pauvres ayant des gains correspondant à au moins la moitié de leur revenu total, la dernière rangée montre que les gains forment habituellement une part beaucoup plus grande du revenu total. Les gains représentaient près de 90 p. 100 du revenu total des femmes et des hommes seuls et environ trois quarts du revenu moyen des familles, soit de 70 p. 100 pour les mères seules à 77 p. 100 pour les couples sans enfants.

Le tableau semble indiquer que peu de familles ou de personnes seules pauvres qui travaillaient dépendaient beaucoup d'assistance sociale ou de l'assurance-emploi, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

TABLEAU 7.1 : FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1998

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	460 000	443 000	135 000	304 000	297 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	257 000	243 000	68 000	182 000	73 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	56 %	55 %	50 %	60 %	25 %
Gains annuels moyens	7 788 $	8 014 $	9 277 $	15 881 $	12 404 $
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	1 214 $	1 023 $	2 810 $	6 582 $	5 206 $
Revenu total moyen	9 002 $	9 037 $	12 087 $	22 463 $	17 610 $
Gains en pourcentage du revenu total	87 %	89 %	77 %	71 %	70 %

* Le tableau exclut les personnes de 65 ans et plus et les personnes inaptes au travail de façon permanente.

Au cours des dernières années, le nombre de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans qui travaillaient à augmenté, mais pas aussi rapidement que le nombre de personnes pauvres capables de travailler. Entre 1989 et 1998, par exemple, le nombre des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a augmenté de 27 p. 100, passant de 239 000 à 304 000 familles. Par ailleurs, le nombre de couples pauvres ayant des enfants et un travail n'a augmenté que de 20 p. 100, soit de 152 000 à 182 000 familles.

LES ENFANTS

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 7.2 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1998. La catégorie « enfants pauvres, tous types de familles » comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de familles nommés. Par exemple, le nombre total national de 1 327 000 enfants pauvres comprenait 113 000 enfants pauvres de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivaient dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

Le taux de pauvreté national chez les enfants a chuté de 20,3 p. 100 en 1997 à 18,8 p. 100 en 1998, et le nombre d'enfants pauvres, de 1 439 000 à 1 327 000. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relevait, en 1998, le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 11,1 p. 100, et à Terre-Neuve que l'on trouvait le plus élevé, soit 24,5 p. 100.

Entre 1997 et 1998, les taux de pauvreté chez les enfants ont baissé dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, où le taux de pauvreté est passé de 23,6 p. 100 en 1997 à 24,5 p. 100 en 1998.

Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 11,7 p. 100 en 1998 et les taux provinciaux s'échelonnaient de 7,3 p. 100 en Nouvelle-Écosse à un sommet de 17,7 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement élevés. Le taux national était de 57,1 p. 100, soit 44,7 p. 100 en Alberta, pour le taux le plus bas, et 77,2 p. 100 en Nouvelle-Écosse, le taux le plus élevé.

Malgré les légères baisses constatées dans les taux de pauvreté chez les enfants, entre 1997 et 1998, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté demeure à un niveau inacceptable. Le nombre d'enfants pauvres au Canada a augmenté de 42 p. 100 entre 1989, avant la récession, et 1998. Pendant cette période, la plus forte augmentation du nombre d'enfants pauvres a été constatée

en Ontario. En effet, le nombre d'enfants pauvres dans cette province a presque doublé, passant de 254 000 en 1989 à 463 000 en 1998.

TABLEAU 7.2 : ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1998

	Enfants pauvres, tous types de familles		Enfants pauvres, familles biparentales de moins de 65 ans		Enfants pauvres, mères seules de moins de 65 ans	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	30 000	24,5 %	18 000	17,7 %	11 000	74,5 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	11,1 %	échantillon trop petit		2 000	46,4 %
Nouvelle-Écosse	40 000	19,2 %	12 000	7,3 %	23 000	77,2 %
Nouveau-Brunswick	29 000	17,0 %	12 000	8,8 %	15 000	60,6 %
Québec	393 000	24,0 %	206 000	15,7 %	148 000	61,8 %
Ontario	463 000	17,1 %	222 000	10,1 %	204 000	57,6 %
Manitoba	63 000	23,2 %	35 000	15,9 %	20 000	66,8 %
Saskatchewan	48 000	18,7 %	24 000	12,1 %	23 000	46,8 %
Alberta	123 000	16,3 %	71 000	11,5 %	38 000	44,7 %
Colombie-Britannique	133 000	15,0 %	65 000	9,0 %	62 000	49,7 %
CANADA	1 327 000	18,8 %	668 000	11,7 %	546 000	57,1 %

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 7.2 montre que ce n'est pas le cas. En 1998, 668 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale composée de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 546 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme âgée de moins de 65 ans à sa tête. On compte plus d'enfants pauvres vivant dans des familles biparentales que dans des familles dirigées par une mère seule, et ce, dans toutes les provinces.

Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit dans l'figure 7.3, en 1980, 33 p. 100

des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1998, le pourcentage des enfants pauvres vivant dans des familles monoparentales dirigées par la mère est passé à 41 p. 100 et à 51 p. 100 pour ceux qui vivaient dans des familles biparentales.

Figure 7.3: Enfants pauvres selon le type de famille, 1980 and 1998

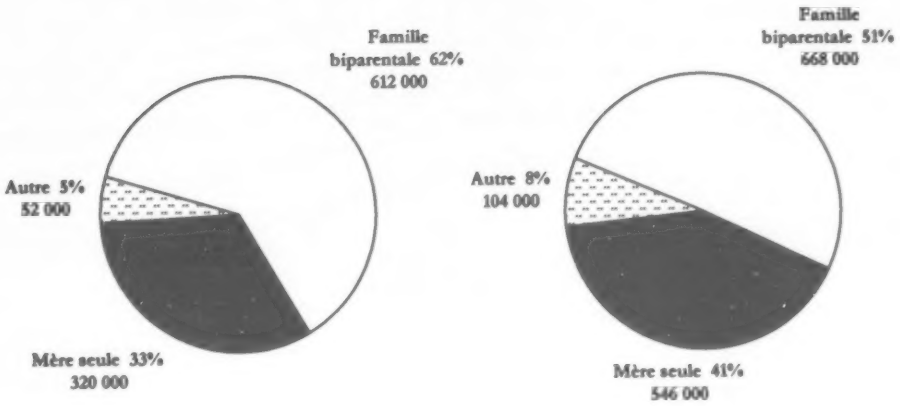

1980 (984 000 enfants)

1998 (1 318 000 enfants)

Les figures 7.4 à 7.13, dans les cinq pages suivantes, indiquent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chaque graphique donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants, de 1980 à 1998. À des fins de comparaison, chaque graphique comprend aussi une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché des taux de pauvreté au-dessous de la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec et au Manitoba, ils ont en général dépassé la moyenne. Ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont fluctué de part et d'autre de la moyenne nationale, au fil des ans.

Figure 7.4: Terre-Neuve
Pourcentage d'enfants pauvres

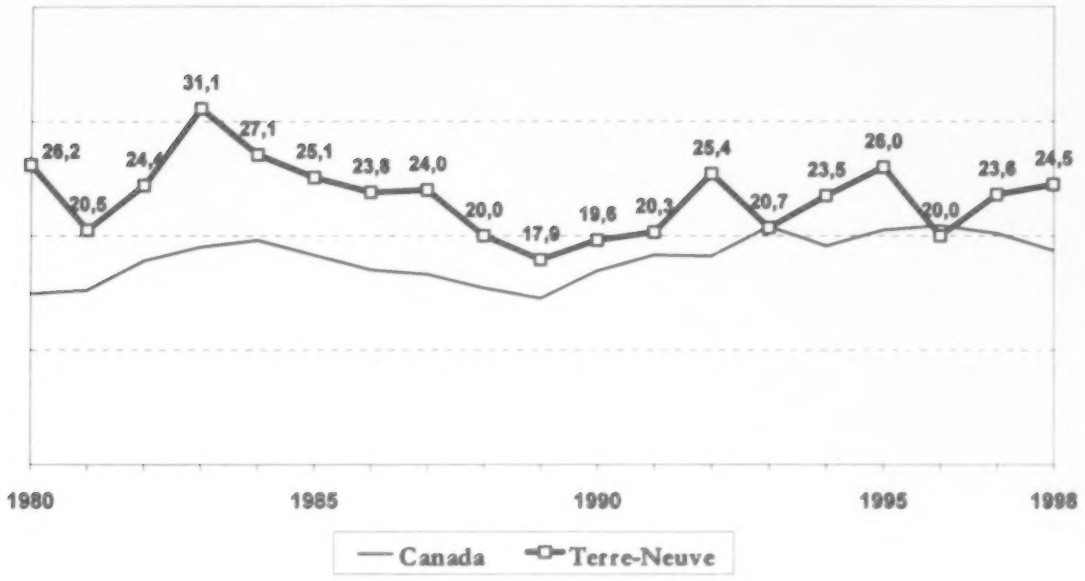

Figure 7.5: Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage d'enfants pauvres

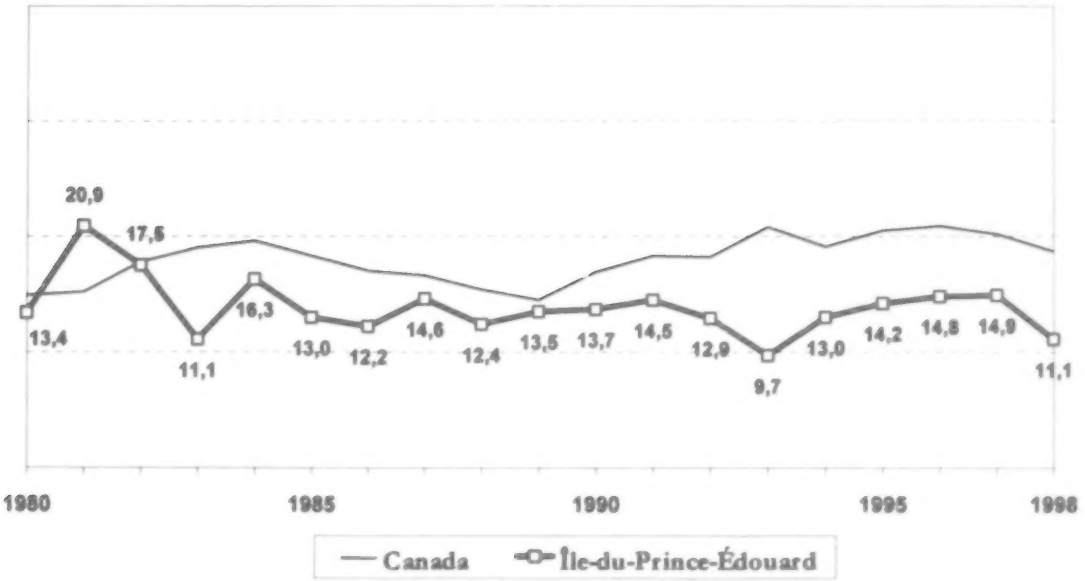

Figure 7.6: Nouvelle-Écosse
Pourcentage d'enfants pauvres

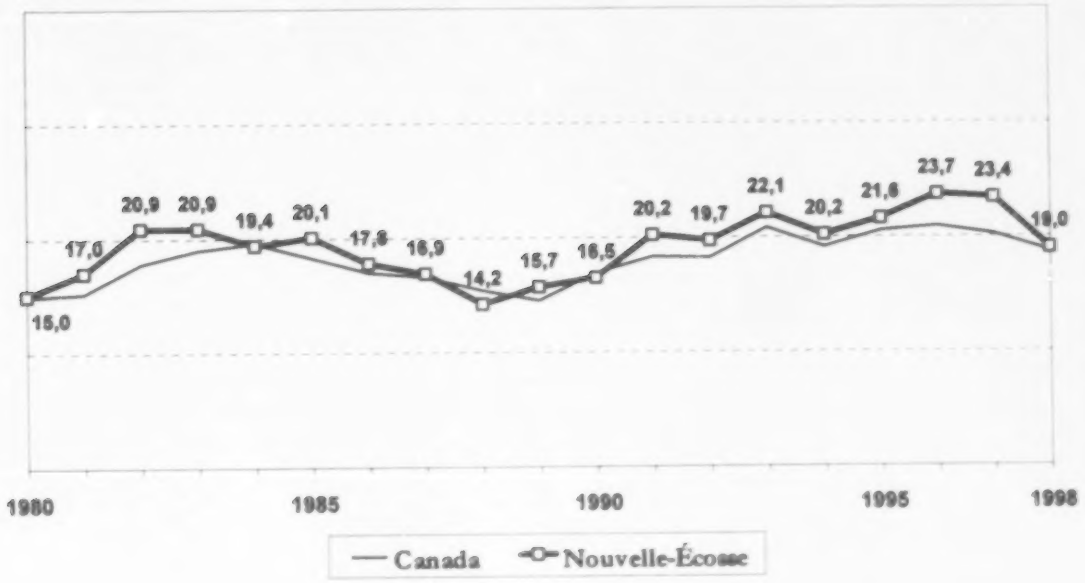

Figure 7.7: Nouveau-Brunswick
Pourcentage d'enfants pauvres

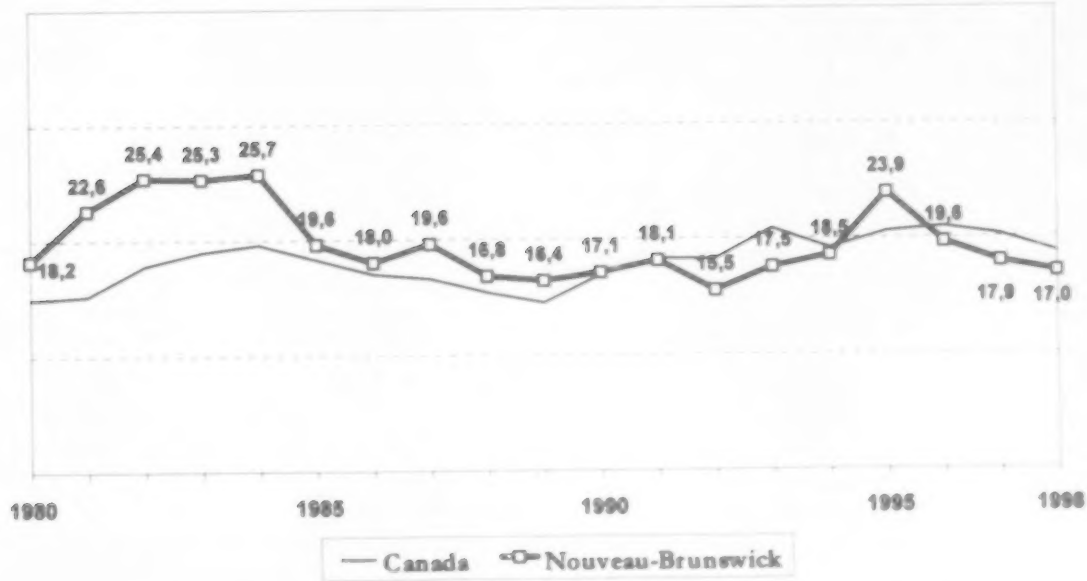

Figure 7.8: Québec
Pourcentage d'enfants pauvres

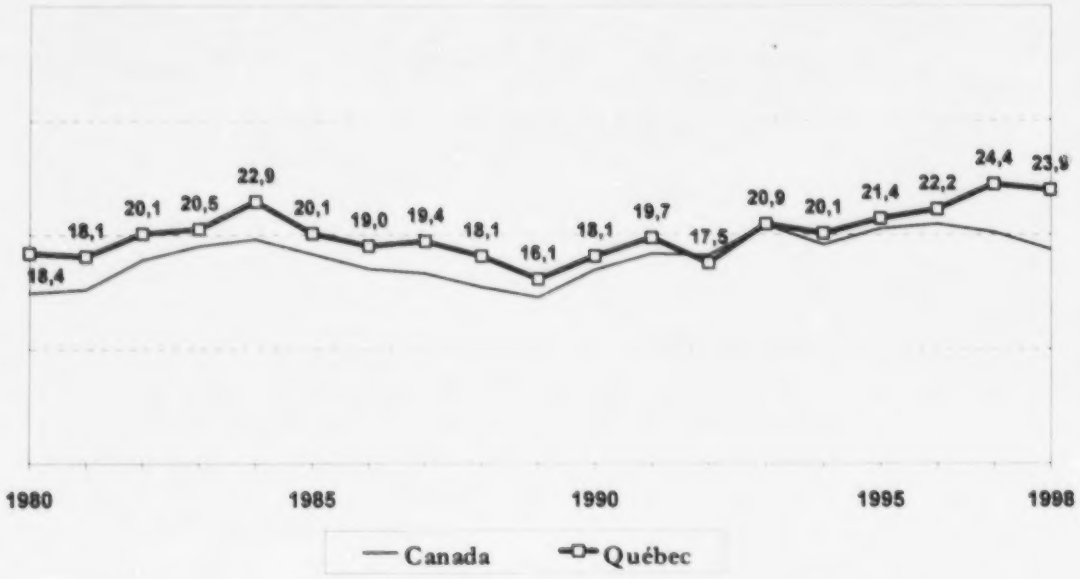

Figure 7.9: Ontario
Pourcentage d'enfants pauvres

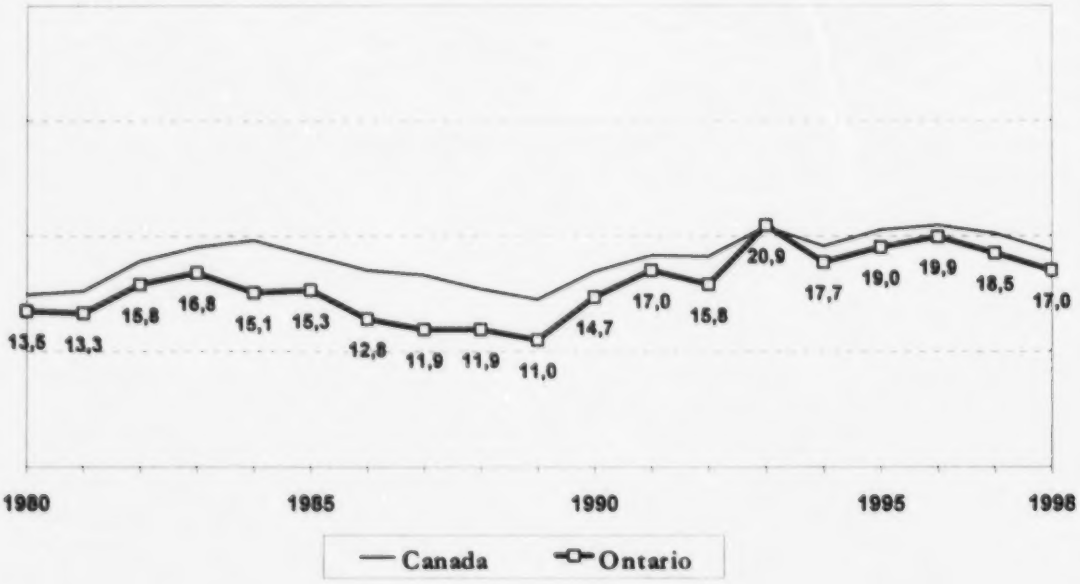

Figure 7.10: Manitoba
Pourcentage d'enfants pauvres

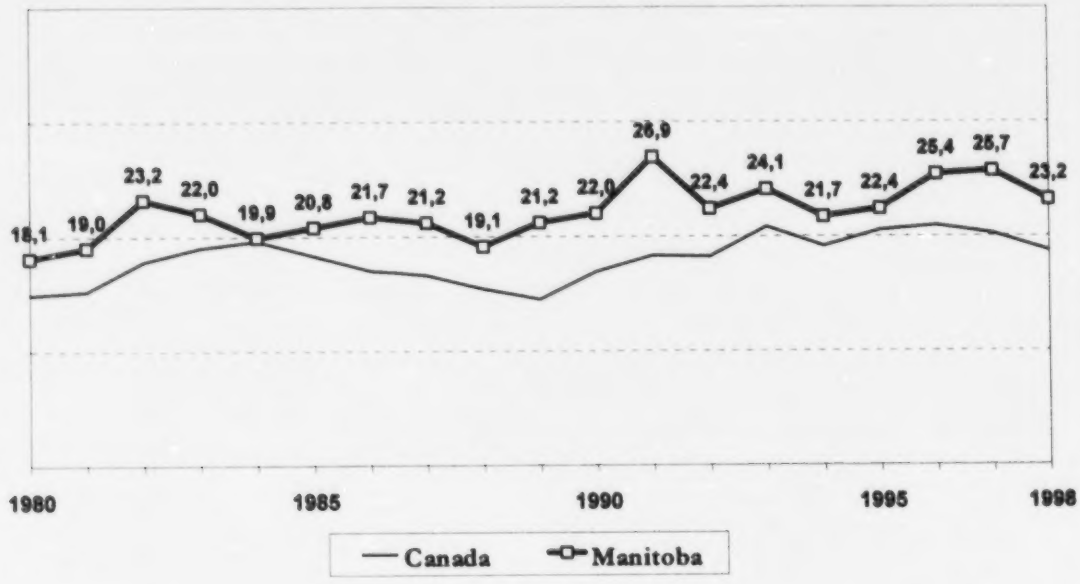

Figure 7.11: Saskatchewan
Pourcentage d'enfants pauvres

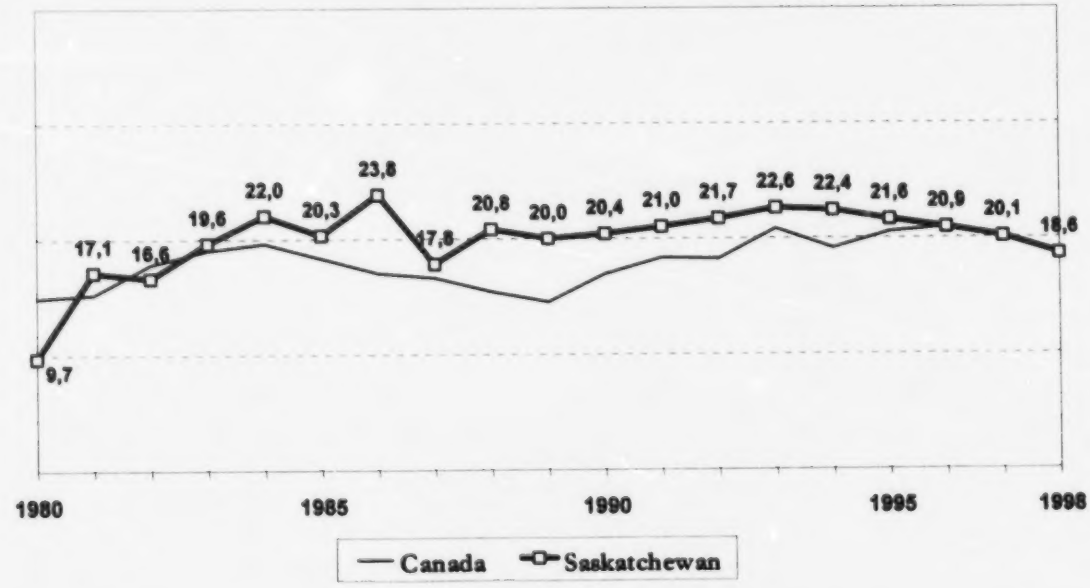

Figure 7.12: Alberta
Pourcentage d'enfants pauvres

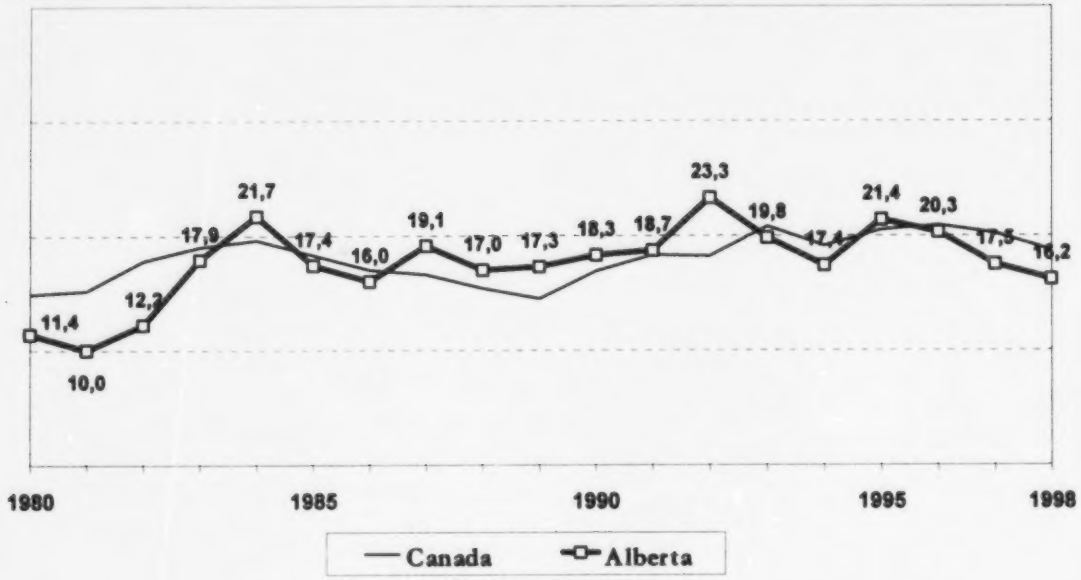

Figure 7.13: Colombie-Britannique
Pourcentage d'enfants pauvres

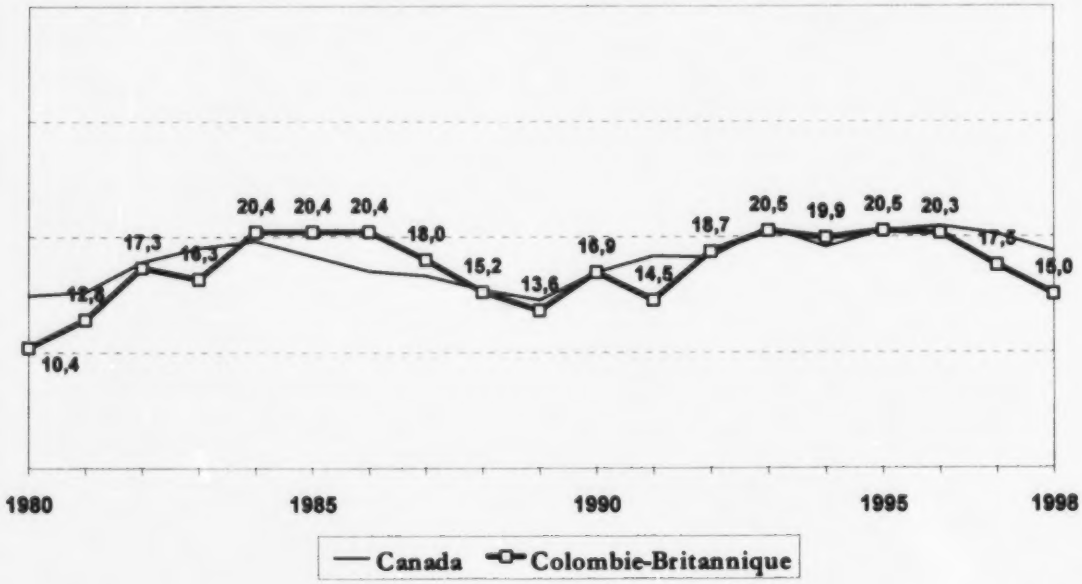

LES FEMMES

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 7.3 donne les taux des pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus, de 1980 à 1998, et le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1998, ces taux s'élevaient respectivement à 17,6 p. 100 et 13,5 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,30 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules de 65 ans et plus et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1998, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 41,9 p. 100, comparé à 31,6 p. 100 pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 39,4 p. 100 pour les femmes et de 28,9 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 54,2 p. 100 en 1998, soit beaucoup plus que les taux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et des épouses sont identiques dans tous les cas.

TABLEAU 7.3 : LA PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS

	FEMMES ADULTES		HOMMES ADULTES		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33
1993	18,5 %	1 949 000	13,9 %	1 398 000	1,33
1994	18,1 %	2 011 000	13,4 %	1 434 000	1,35
1995	18,2 %	2 059 000	14,3 %	1 556 000	1,27
1996	18,8 %	2 143 000	14,1 %	1 555 000	1,33
1997	19,1 %	2 207 000	14,9 %	1 654 000	1,28
1998	17,6 %	2 065 000	13,5 %	1 518 000	1,30

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle du salaire des femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avions demandé à Statistique Canada, pour les rapports antérieurs, de déduire les gains des épouses du revenu total des familles époux-épouse, puis de calculer les taux de pauvreté hypothétiques des familles en l'absence de revenus féminins.

Nous n'avons pas pu faire ce calcul dans le présent rapport. Toutefois, nous avons constaté au cours des années antérieures que le nombre de familles vivant dans la pauvreté aurait doublé, sans les gains de l'épouse.

LES PERSONNES ÂGÉES

La lutte à la pauvreté chez les personnes âgées a été une des plus grandes réussites de la politique sociale du Canada pendant la deuxième moitié du XX^{e} siècle. Les taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus ont fortement diminué, au fil des ans, et cette baisse se poursuit de façon plus ou moins constante.

En 1998, le taux de pauvreté des femmes de 65 ans et plus a atteint un seuil record de 21,7 p. 100, ce qui a ramené le taux de pauvreté global des personnes âgées à seulement 17,5 p. 100, près du seuil record de 16,9 p. 100 en 1995.

Le taux de pauvreté des personnes âgées atteignait un seuil record de 12,5 p. 100 en Ontario, en 1998. Le taux de pauvreté des femmes âgées atteignait aussi un seuil record de 20 p. 100 en Colombie-Britannique.

En revanche, les taux de pauvreté des hommes et des femmes de 65 ans et plus étaient plus élevés en 1998 au Québec et en Saskatchewan. Ceux des femmes âgées affichaient une hausse à Terre-Neuve et en Alberta.

Dans toutes les provinces, les taux de pauvreté des hommes âgés demeuraient nettement inférieurs à ceux des femmes âgées. Les taux de pauvreté des hommes et des femmes de toutes les provinces, de 1980 à 1998, sont décrits de façon plus détaillée dans les figures 7.14 à 7.23.

Figure 7.14: Terre-Neuve
Pourcentage de personnes âgées pauvres

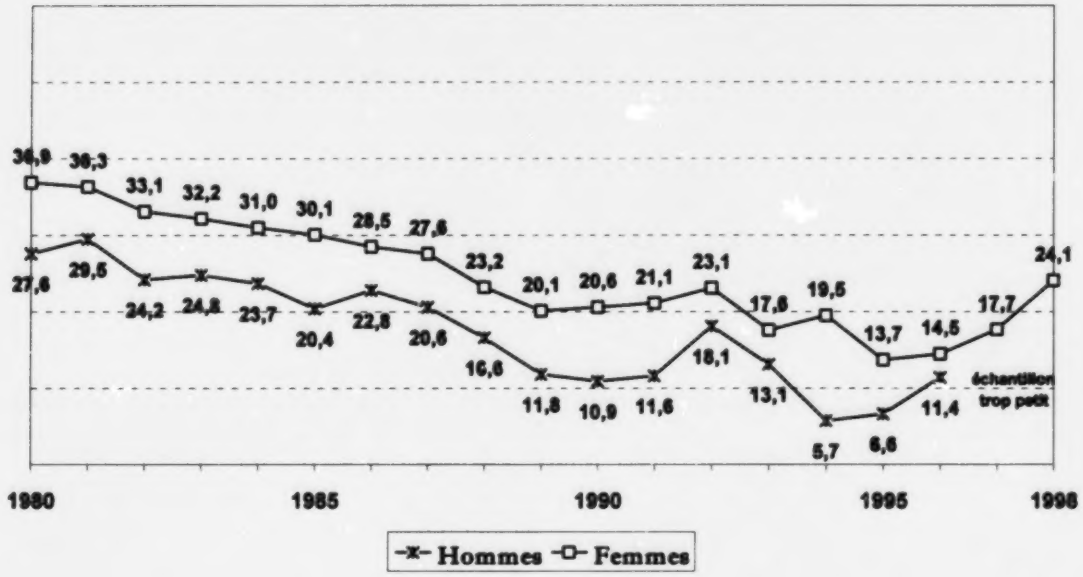

Figure 7.15: Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage de personnes âgées pauvres

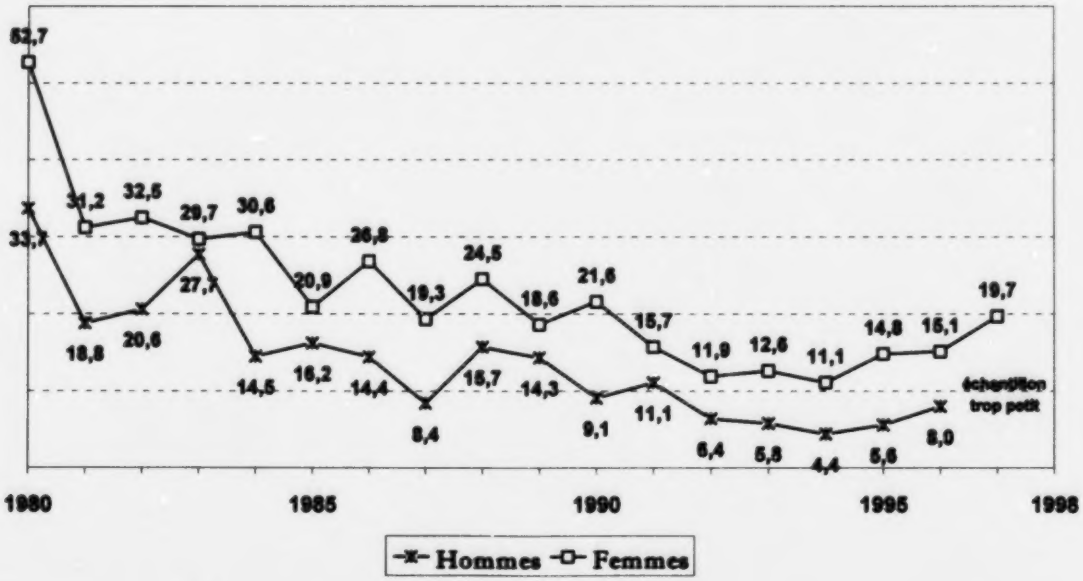

Figure 7.16: Nouvelle-Écosse
Pourcentage de personnes âgées pauvres

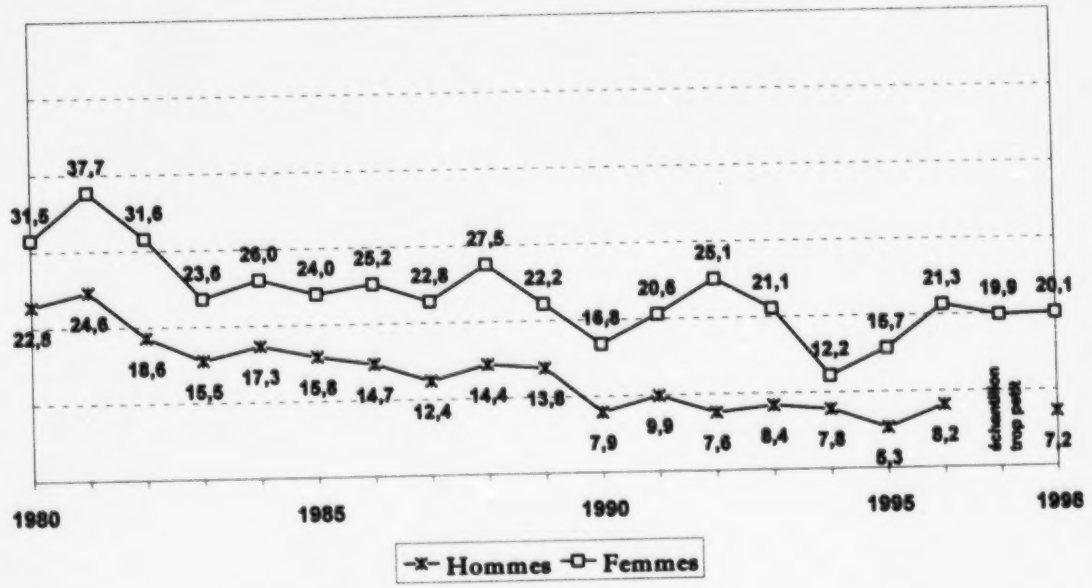

Figure 7.17: Nouveau-Brunswick
Pourcentage de personnes âgées pauvres

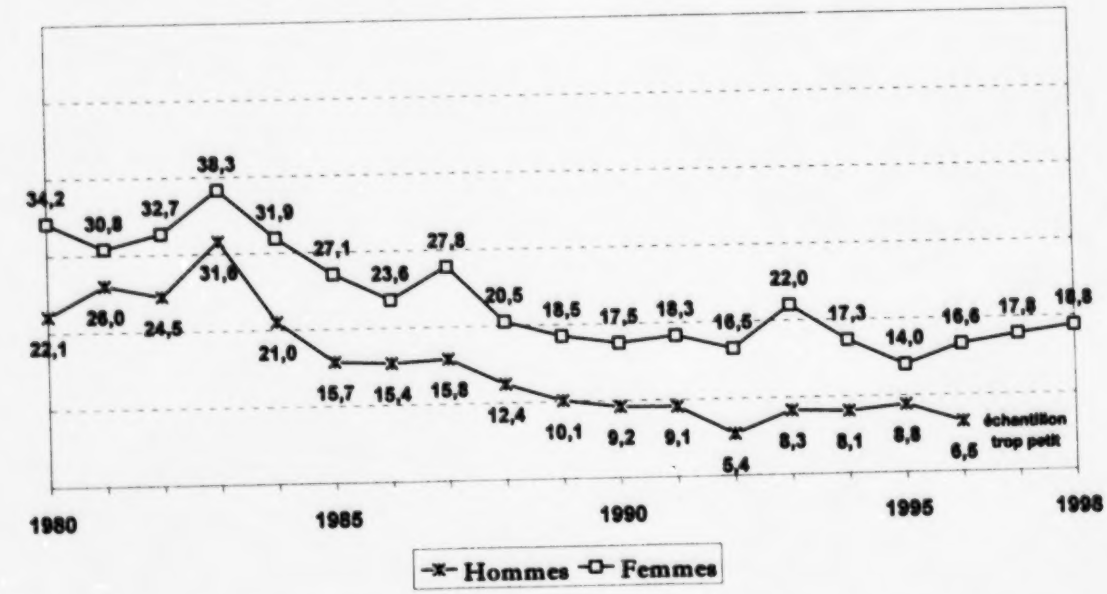

Figure 7.18: Québec
Pourcentage de personnes âgées pauvres

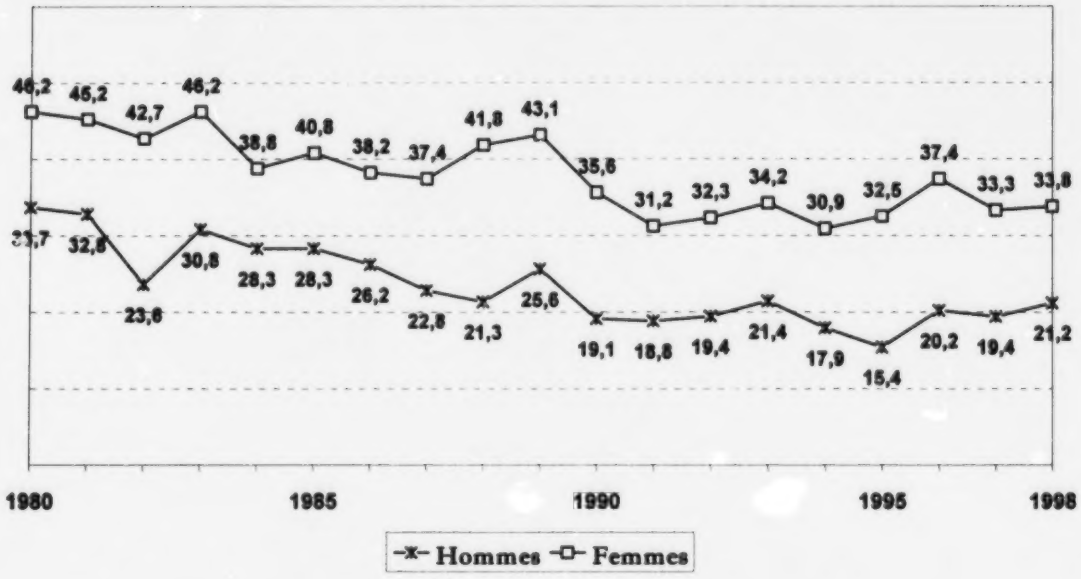

Figure 7.19: Ontario
Pourcentage de personnes âgées pauvres

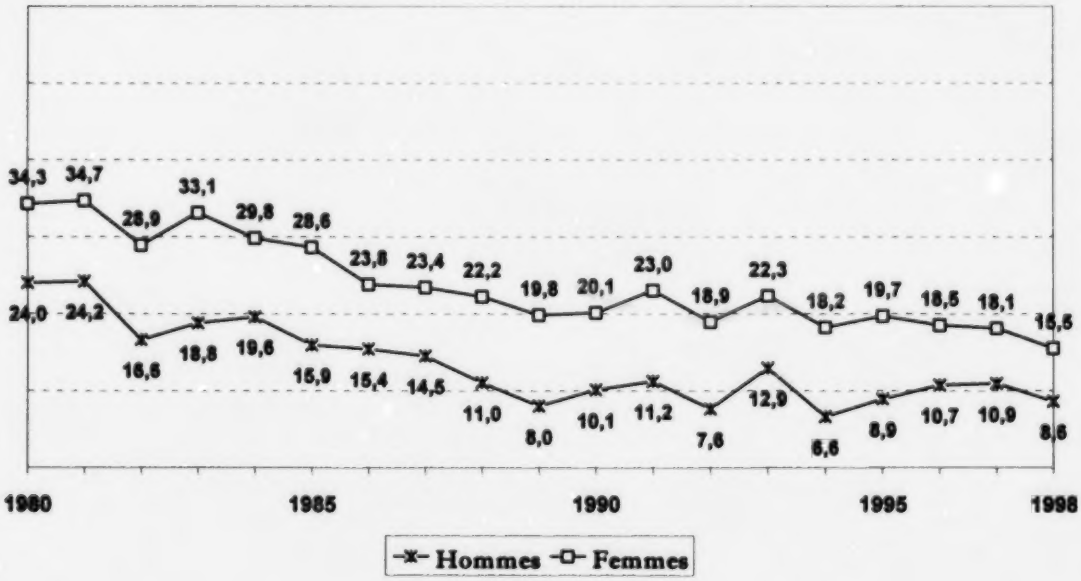

Figure 7.20: Manitoba
Pourcentage de personnes âgées pauvres

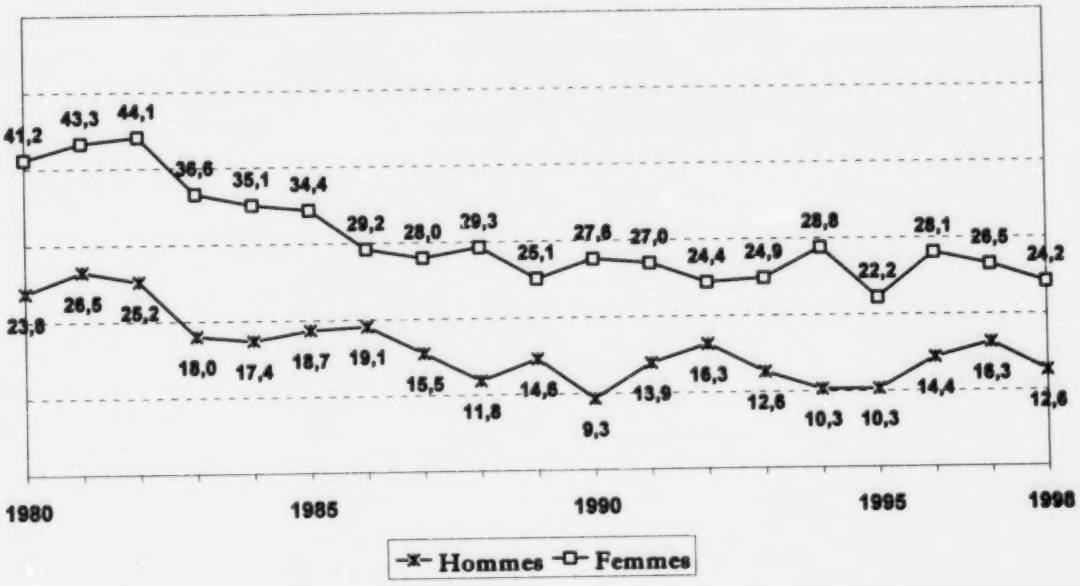

Figure 7.21: Saskatchewan
Pourcentage de personnes âgées pauvres

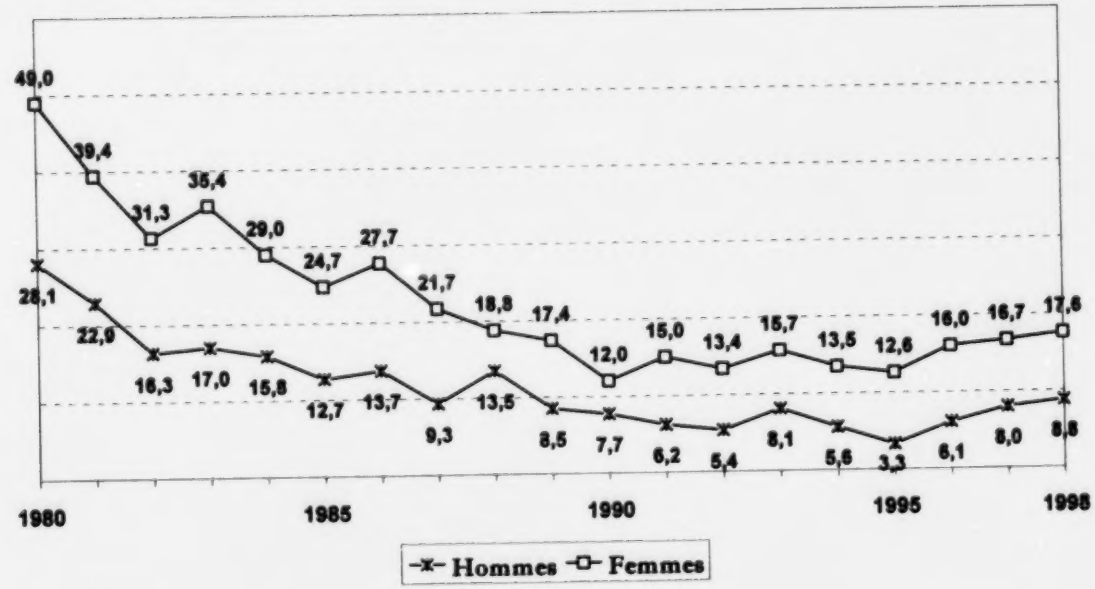

Figure 7.22: Alberta
Pourcentage de personnes âgées pauvres

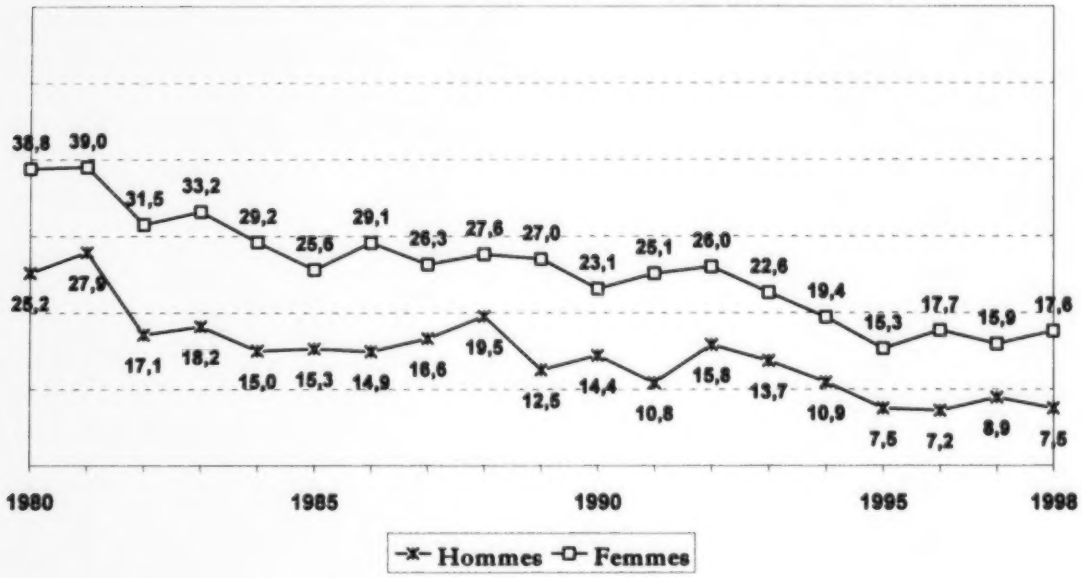

Figure 7.23: Colombie-Britannique
Pourcentage de personnes âgées pauvres

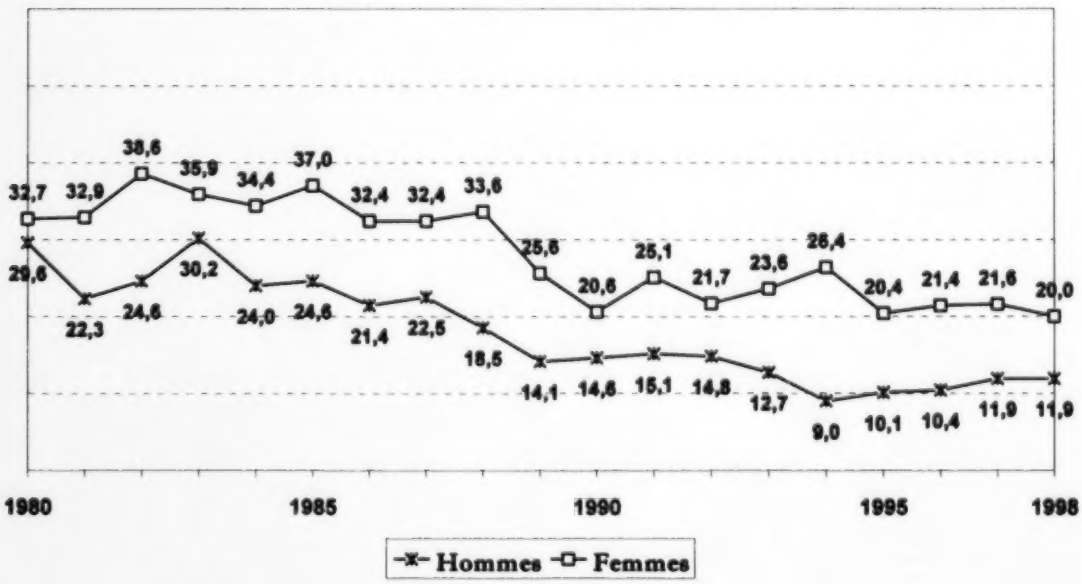

CONCLUSION

Le Conseil national du bien-être social a bon espoir que les faibles baisses des taux de pauvreté observées en 1998 marquent le début d'une tendance soutenue. Toutefois, nous ne voulons pas faire preuve d'un trop grand optimisme. L'actuelle période de prospérité économique a plus souvent eu tendance à oublier les pauvres qu'à les aider à sortir de la pauvreté. Le nombre de personnes pauvres et les taux de pauvreté sont encore beaucoup plus élevés qu'au début de la dernière récession. On dénombrait près de 400 000 enfants de plus vivant dans la pauvreté en 1998 qu'en 1989. Plus de gens aussi avaient un revenu inférieur à 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Enfin, plus de 60 p. 100 des jeunes gens seuls étaient pauvres.

Il y a cependant une lueur d'espoir : sept Canadiens sur dix pensent que, dans l'ensemble, les gouvernements du Canada ne font pas assez pour aider les pauvres de notre pays[10]. Nous avons été témoins, depuis un an, de manifestations contre les réductions de l'assistance sociale en Nouvelle-Écosse, de manifestations contre la pauvreté devant l'Assemblée législative de l'Ontario et de la marche internationale des femmes, qui exigeaient la fin de la pauvreté. De plus en plus de gens veulent que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens profitent de l'essor économique.

Nous disposons maintenant de plus d'outils pour lutter contre la pauvreté. Nous ne faisons qu'entrevoir les résultats de toutes nouvelles recherches sur la dynamique de la pauvreté. Nous savons maintenant que chez certains groupes, la pauvreté sera vraisemblablement de courte durée et que d'autres groupes seront touchés par la pauvreté année après année. Cette compréhension plus approfondie permettra d'éliminer de nombreux mythes sur la pauvreté et de concevoir des politiques plus efficaces et plus efficientes.

Le Conseil national du bien-être social exhorte le nouveau gouvernement fédéral à profiter de l'occasion pour faire de la lutte contre la pauvreté un élément clé de son mandat. Le gouvernement est dans une position enviable : il entre en fonctions en période de prospérité économique, d'excédents budgétaires et de demandes croissantes, de la part des Canadiennes et des Canadiens, pour que les gouvernements fassent plus afin d'aider les personnes pauvres à sortir de la pauvreté.

Le Canada peut voir ses efforts de lutte contre la pauvreté couronnés de succès. L'amélioration du sort des personnes âgées montre que la volonté politique peut faire une différence.

---

[10] Sondage « Pauvreté au Canada » fait par Angus Reid/Globe and Mail/CTV en novembre 1999.

ANNEXES

SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS (BASE DE 1986) POUR 1999* PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 774 $	14 734 $	14 393 $	13 122 $	11 419 $
2	22 737 $	19 972 $	19 510 $	17 784 $	15 481 $
3	28 902 $	25 388 $	24 799 $	22 606 $	19 675 $
4	33 278 $	29 226 $	28 553 $	26 030 $	22 654 $
5	36 357 $	31 933 $	31 195 $	28 438 $	24 753 $
6	39 466 $	34 660 $	33 861 $	30 867 $	26 868 $
7 et plus	42 447 $	37 283 $	36 421 $	33 202 $	28 898 $

* basé sur un taux d'inflation de 1.7 pour cent pour l'année 1999.

SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS (BASE DE 1986) POUR 2000* PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	17 060 $	14 985 $	14 638 $	13 345 $	11 613 $
2	23 123 $	20 312 $	19 842 $	18 086 $	15 744 $
3	29 393 $	25 819 $	25 221 $	22 990 $	20 010 $
4	33 844 $	29 722 $	29 038 $	26 472 $	23 039 $
5	36 975 $	32 476 $	31 726 $	28 921 $	25 173 $
6	40 137 $	35 249 $	34 437 $	31 391 $	27 325 $
7 et plus	43 168 $	37 917 $	37 040 $	33 766 $	29 389 $

* basé sur un taux d'inflation de 1.7 pour cent pour l'année 2000.

STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1998

	ATLANTIQUE		QUÉBEC		ONTARIO		OUEST	
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	32 000 $	66,4 %	83 000 $	56,8 %	112 000 $	52,1 %	87 000 $	51,1 %
Femmes seules de moins de 65 ans	45 000 $	54,0 %	177 000 $	46,9 %	149 000 $	34,8 %	172 000 $	42,1 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	39 000 $	36,5 %	181 000 $	37,5 %	171 000 $	29,0 %	173 000 $	28,5 %
Femmes seules de 65 ans et plus	26 000 $	40,6 %	129 000 $	55,9 %	95 000 $	30,8 %	87 000 $	34,3 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	Échantillon trop petit		33 000 $	38,8 %	31 000 $	28,0 %	28 000 $	25,1 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	24 000 $	9,7 %	102 000 $	14,1 %	104 000 $	8,8 %	90 000 $	9,8 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	16 000 $	11,1 %	66 000 $	13,3 %	41 000 $	6,1 %	36 000 $	6,7 %
Couples de 65 ans et plus	Échantillon trop petit		31 000 $	14,3 %	15 000 $	4,6 %	19 000 $	7,1 %

DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, 1998

	ATLANTIQUE		QUÉBEC		ONTARIO		OUEST	
	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 930 $	64 %	10 051 $	60 %	9 363 $	63 %	8 754 $	64 %
Femmes seules de moins de 65 ans	5 998 $	57 %	7 551 $	51 %	7 000 $	54 %	6 813 $	55 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	6 266 $	54 %	6 959 $	55 %	6 681 $	55 %	6 883 $	55 %
Femmes seules de 65 ans et plus	1 679 $	88 %	2 997 $	81 %	2 205 $	86 %	2 233 $	86 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	1 663 $	88 %	2 428 $	85 %	3 118 $	80 %	3 150 $	80 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	8 351 $	68 %	8 702 $	72 %	9 ,238 $	70 %	8 421 $	72 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	7 189 $	59 %	7 101 $	66 %	5 959 $	71 %	8 654 $	56 %
Couples de 65 ans et plus	3 523 $	82 %	3 973 $	82 %	3 649 $	83 %	2 540 $	88 %

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)
Canning (Nouvelle-Écosse)

M. Armand Brun (Vice-président)
Shediac (Nouveau-Brunswick)

Mme Doris Bernard	Radisson (Québec)
Mme Olive Crane	Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard)
Mme Ann Gill	Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Mme Miriam Green	Montréal (Québec)
Mme Alice Hanson	Edmonton (Alberta)
M. Bruce Hardy	Surrey (Colombie-Britannique)
Mme Allyce Herle	Regina (Saskatchewan)
Mme Dana Howe	Windsor (Ontario)
M. David Northcott	Winnipeg (Manitoba)
Mme Marilyn Peers	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Mme Shaunna Reid	Mount Pearl (Terre-Neuve)
M. Abdi Ulusso	Etobicoke (Ontario)

****

Directrice : Joanne Roulston

Agente principale de recherche : Cathy Oikawa

Agente en administration et information : Nancy Scott

Assistante administrative : Louise Gunville

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9, or by e-mail at ncw@magi.com, or see our web site at www.ncwcnbes.net .